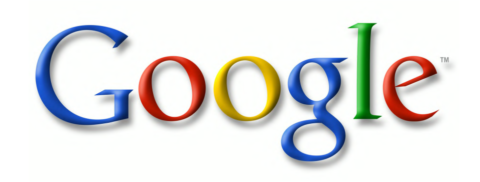
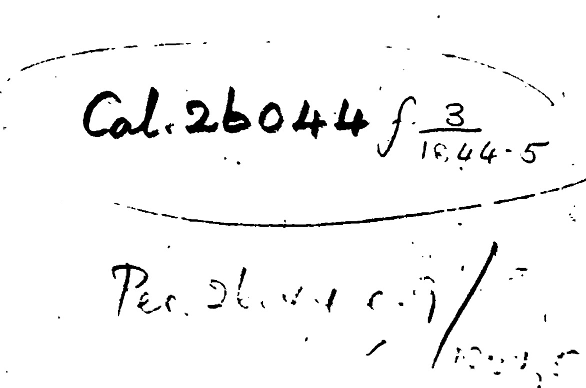






ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

1844.

HUITIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année depuis la création du monde.......... 5850
de la période julienne................ 6557
depuis le déluge universel............ 4192
depuis la fondation de Rome, selon Varron............................ 2597
de l'ère de Nabonassar................ 2591
de l'ère chrétienne................... 1844

L'année 2620 des Olympiades, ou la 4e année de la 655e Olympiade, commence en Juillet 1844.

L'année 1259 des Turcs commence le 1er Février 1843 et finit le 31 Janvier 1844, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1844 du calendrier julien commence le 13 Janvier 1844.

ÉCLIPSES EN 1844.

Il y aura cette année trois éclipses du soleil, dont aucune ne sera visible pour notre pays; elles auront lieu le 15 Juin, le 10 Novembre et le 9 Décembre. De plus il y aura deux éclipses totales de lune, visibles à Louvain; la première arrivera le 31 Mai, elle commencera à 9 heures 28 minutes du soir, et finira 50 minutes après minuit. La seconde aura lieu le 24 Novembre et commencera à 10 heures 8 minutes du soir, pour finir le lendemain à 1 heure 58 minutes du matin.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or..............................	2.
Epacte....................................	XI.
Cycle solaire.............................	5.
Indiction romaine.........................	2.
Lettre dominicale.........................	G.F.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 4 Février.
Les Cendres, 21 Février.
Pâques, 7 Avril.
Les Rogations, 13, 14 et 15 Mai.
L'Ascension, 16 Mai.
La Pentecôte, 26 Mai.
La Ste-Trinité, 2 Juin.
La Fête-Dieu, 6 Juin.
Le premier Dimanche de l'Avent, 1er Décembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du patron de chaque paroisse, est transférée au Dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII, sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la Fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Les jours de saint Marc et des Rogations, il est défendu de manger de la viande.

QUATRE-TEMPS.

Les 28 Février, 1 et 2 Mars. — Les 29 et 31 Mai et 1 Juin. — Les 18, 20 et 21 Septembre. — Les 18, 20 et 21 Décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné accorder, le 18 Septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 Novembre et le 2 Février, pour les Bienfaiteurs, les Professeurs, les Élèves et les Fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université, et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les Dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le Dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les Professeurs et les Élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

JANVIER.

Le soleil entre dans le Verseau le 21. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 11 minutes.

P. L. le 5, à 5 heures 53 minutes du soir.
D. Q. le 12, à 9 heures 50 minutes du soir.
N. L. le 19, à 6 heures 36 minutes du soir.
P. Q. le 27, à 0 heure 49 minutes du soir.

---

1 Lund. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.
2 Mard. s. Adalard, abbé de Corbie. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. ste. Geneviève, vierge.— *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. ste. Pharaïlde, vierge.— *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. ÉPIPHANIE *.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Dim. SOLENNITÉ DE L'EPIPHANIE. ste. Mélanie, vierge.
8 Lund. ste. Gudule, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. s. Marcellin, évêque.
10 Merc. s. Agathon, pape.
11 Jeud. s. Hygin, pape.
12 Vend. s. Arcade, martyr.

13 Sam. ste. Véronique.
14 Dim. *Saint Nom de Jésus*. s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 Lund. s. Paul, ermite.
16 Mard. s. Marcel, pape.
17 Merc. s. Antoine, abbé.
18 Jeud. Chaire de S. Pierre à Rome.
19 Vend. s. Canut, roi de Danemark.
20 Sam. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Dim. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Lund. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Mard. Epousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Merc. s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 Jeud. Conversion de St. Paul.
26 Vend. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Sam. s. Jean-Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Dim. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Lund. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Mard. s. Martine, vierge et martyre.
31 Merc. s. Pierre Nolasque.

FÉVRIER.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

🌕 P. L. le 4, à 9 heures 1 minute du matin.
☾ D. Q. le 11, à 5 heures 40 minutes du matin.
🌑 N. L. le 18, à 9 heures 4 minutes du matin.
☽ P. Q. le 26, à 10 heures 16 minutes du matin.

---

1 Jeud. s. Ignace, év. et martyr.
2 Vend. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle à Saint-Pierre, à onze heures.— Indulgence plénière.*
3 Sam. s. Blaise, évêque et martyr.
4 DIM. *Septuagésime.* s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine.
5 Lund. ste. Agathe, vierge et martyre.— *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ste. Dorothée, vierge et martyre. s. Amand, év. *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Romuald, abbé.— *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Jean de Matha.— *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ste. Apollonie, vierge et martyre.— *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. **ste. Scholastique, vierge.**
11 Dim. ***Sexagésime.*** **s. Sévérin, abbé.**
12 Lund. **ste Eulalie, vierge et martyre. —** ***Réunion du Conseil rectoral.***
13 Mard. **ste. Euphrosine, vierge.**
14 Merc. **s. Valentin, prêtre et martyr.**
15 Jeud. **ss. Faustin et Jovite, martyrs.**
16 Vend. **ste. Julienne, vierge.**
17 Sam. **ss. Théodule et Julien, martyrs.**
18 Dim. ***Quinquagésime. Indulgence plénière.— Conformément à la résolution du corps épiscopal, le premier et le deuxième Dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de la Belgique la collecte pour l'Université.*** **s. Siméon, év. et martyr.**
19 Lund. **s. Boniface de Lausanne.**
20 Mard. **s. Eleuthère, év. de Tournai.**
21 Merc. ***Les Cendres.*** **le B. Pépin de Landen.**
22 Jeud. **Chaire de St.-Pierre à Antioche.**
23 Vend. **s. Pierre Damien, év. et docteur.**
24 Sam. **s. Modeste, évêque.**
25 Dim. ***Quadragésime.*** **s. Mathias, apôtre.**
26 Lund. **ste. Aldetrude, abbesse de Maubeuge.**
27 Mard. **s. Alexandre, év. d'Alexandrie.**
28 Merc. ***Quatre-temps.*** **ss. Julien, Chronion et Besas, martyrs.**
29 Jeud. **ss. Justin et Oswalde.**

MARS.

Le soleil entre dans le Bélier le 20, à 0 heure 13 minutes du soir. Commencement du Printemps. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

🌕 P. L. le 4, à 9 heures 21 minutes du soir.
☾ D. Q. le 11, à 1 heure 38 minutes du soir.
🌑 N. L. le 19, à 0 heure 36 minutes du matin.
☽ P. Q. le 27, à 5 heures 20 minutes du matin.

1 Vend. *Quatre-temps.* s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Sam. *Quatre-temps.* s. Simplice, pape.
3 Dim. *Reminiscere.* ste. Cunégonde, impératrice.
4 Lund. s. Casimir, roi. — *Commencement du Semestre d'été de l'année acad.* 1843—44. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. ste. Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ste. Françoise, veuve.
10 Dim. *Oculi.* Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.

11 **Lund.** s. Vindicien, év. d'Arras. — ***Réunion du Conseil rectoral.***
12 **Mard.** s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 **Merc.** ste. Euphrasie, vierge.
14 **Jeud.** ste. Mathilde, reine.
15 **Vend.** s. Longin, soldat.
16 **Sam.** ste. Eusébie, vierge.
17 **Dim.** *Lætare.* ste. Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 **Lund.** s. Gabriël, archange.
19 **Mard.** s. Joseph, patron de la Belgique. — ***Clôture des listes d'inscription pour la première session des Jurys d'examen.***
20 Merc. s. Wulfran, év. de Sens.
21 Jeud. s. Benoit, abbé.
22 Vend. s. Basile, martyr.
23 Sam. s. Victorien, martyr.
24 *Dim. La Passion.* s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Lund. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *.
26 Mard. s. Ludger, év. de Munster.
27 Merc. s. Rupert, év. de Worms.
28 Jeud. s. Sixte III, pape.
29 Vend. N.-D. des sept-Douleurs. s. Eustase, abbé.
30 Sam. s. Véron, abbé.
31 Dim. *Les Rameaux.* s. Benjamin, martyr.

AVRIL.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 50 minutes.

🌕 P. L. le 3, à 7 heures 16 minutes du matin.
☾ D. Q. le 9, à 10 heures 27 minutes du soir.
🌑 N. L. le 17, à 4 heures 51 minutes du soir.
☽ P. Q. le 25, à 8 heures 35 minutes du soir.

---

1 Lund. s. Hugues, abbé.
2 Mard. s. François de Paule. — *Commencement des Vacances académiques.*
3 Merc. s. Richard, év. de Chicester. — *Commencement des Vacances au collége des Humanités.*
4 Jeud. s. Isidore de Séville. *Jeudi-Saint.*
5 Vend. s. Vincent Ferrier. *Vendredi-Saint.*
6 Sam. s. Célestin, pape.
7 Dim. PAQUES. s. Albert, ermite.
8 Lund. Second jour de Paques *. s. Perpétue, év. de Tours.
9 Mard. s. Vaudru, abbesse. *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
10 Merc. s. Macaire, évêque.
11 Jeud. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Vend. s. Jules I, pape.

13 Sam. s. Herménégilde, martyr.
14 Dim. *Quasimodo.* ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Lund. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.—*Fin des Vacances au collége des Humanités.*
16 Mard. s. Drogon, ermite. — *Fin des Vacances académiques.*
17 Merc. s. Anicet, pape et martyr.
18 Jeud. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.
19 Vend. s. Léon IX, pape.
20 Sam. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Dim. *Misericordia.* s. Anselme, arch. de Cantorbéry.
22 Lund. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
23 Mard. s. Georges, martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
24 Merc. s. Fidèle de Sigmaringen. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
25 Jeud. *Rogations.* s. Marc, évangéliste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
26 Vend. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
27 Sam. s. Antime, év. et martyr.
28 Dim. *Jubilate.* s. Vital, martyr.
29 Lund. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le 29 Avril 1835. — Réunion du Conseil rectoral.*
30 Mard. ste. Catherine de Sienne, vierge.

MAI.

Le soleil entre dans les Gemeaux le **21**. *Pendant ce mois les jours croissent de* **1** *heure* **25** *minutes.*

🌕 P. L. le 2, à 3 heures 34 minutes du soir.
☾ D. Q. le 9, à 8 heures 41 minutes du matin.
🌑 N. L. le 17, à 9 heures 12 minutes du matin.
☽ P. Q. le 25, à 7 heures 48 minutes du matin.
🌕 P. L. le 31, à 11 heures 5 minutes du soir.

---

1 Merc. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Jeud. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Vend. Invention de la Ste.-Croix.
4 Sam. ste. Monique, veuve.
5 Dim. ***Cantate.*** **s. Pie V, pape.**
6 Lund. s. Jean devant la Porte Latine. — ***Réunion de la Fac. des Sciences.***
7 Mard. s. Stanislas, évêque et martyr. — ***Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.***
8 Merc. Apparition de s. Michel. — ***Réunion de la Fac. de Médecine.***
9 Jeud. s. Grégoire de Naziance, docteur. — ***Réunion de la Fac. de Droit.***
10 Vend. s. Antonin, archev. de Florence. — ***Réunion de la Fac. de Théologie.***
11 Sam. s. François de Hieronymo.

12 **Dim.** *Vocem.* ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Lund. *Rogations.* s. Servais, évêque de Tongres. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. *Rogations.* s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Merc. *Rogations.* ste. Dymphne, vierge et mart.
16 Jeud. ASCENSION DE N.-S. s. Jean Népomucène, m.
17 Vend. s. Pascal Baylon.
18 Sam. s. Venance, martyr.
19 **Dim.** *Exaudi.* s. Pierre Célestin, pape.
20 Lund. s. Bernardin de Sienne.
21 Mard. ste. Itisberge, vierge.
22 Merc. ste. Julie, vierge et mart.
23 Jeud. s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Vend. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Sam. s. Grégoire VII, pape.
26 **Dim.** PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Philippe de Neri.
27 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE. * s. Jean I, pape.
28 Mard. s. Germain, év. de Paris.
29 Merc. *Quatre-temps.* s. Maximin, év. de Trèves.
30 Jeud. s. Ferdinand III, roi de Léon et de Castille.
31 Vend. *Quatre-temps.* ste. Pétronille, vierge.

JUIN.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse le 21, à 9 heures 5 minutes du matin. Commencement de l'Eté. Pendant ce mois les jours croissent de 21 minutes jusqu'au 21, et décroissent de 5 minutes jusqu'au 30.

☾ D. Q. le 7, à 8 heures 48 minutes du soir.
● N. L. le 16, à 0 heure 44 minutes dn matin.
☽ P. Q. le 23, à 3 heures 43 minutes du soir.
☺ P. L. le 30, à 6 heures 35 minutes du matin.

---

1 Sam. *Quatre-temps.* s. Pamphile, martyr.

2 Dim. La Sainte Trinité. ss. Marcelin, Pierre et Erasme, martyrs.

3 Lund. ste. Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

4 Mard. s. Optat, év. de Milève. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

5 Merc. s. Boniface, év. et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

6 Jeud. Fête Dieu *. s. Norbert, évêque.

7 Vend. s. Robert, év. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

8 Sam. s. Médard, év. de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

9 Dim. Solennité de la Fête Dieu. *Procession générale.* ss. Prime et Félicien, mart.

10 Lund. ste. Marguerite, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Barnabé, apôtre.
12 Merc. s. Jean de Sahagun.
13 Jeud. s. Antoine de Padoue.
14 Vend. s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée.
15 Sam. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Dim. Fête du Sacré-Cœur de Jésus.—Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. ste. Lutgarde, vierge.
17 Lund. ste. Alène, vierge et martyre.
18 Mard. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Merc. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Jeud. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Vend. s. Louis de Gonzague.
22 Sam. s. Paulin, év. de Nole.
23 Dim. B. Marie d'Oignies.
24 Lund. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Mard. s. Guillaume, abbé.
26 Merc. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Jeud. s. Ladislas, roi d'Hongrie.
28 Vend. s. Léon II, pape. *Jeûne.*
29 Sam. ss. PIERRE ET PAUL ✝, apôtres.
30 Dim. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plenière.* ste. Adile, v.

JUILLET.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 5 minutes.

☾ D. Q. le 7, à 11 heures 8 minutes du matin.
● N. L. le 15, à 2 heures 42 minutes du soir.
☽ P. Q. le 22, à 9 heures 31 minutes du soir.
☺ P. L. le 29, à 2 heures 52 minutes du soir.

1 Lund. s. Rombaut, év., patron de Malines. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. Visitation de la Sainte-Vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. s. Théodore, év. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. ste. Godelive, martyre.
7 D.m. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt.
8 Lund. ste. Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Merc. Les sept Frères Martyrs.
11 Jeud. s. Pie I, pape.

12 Vend. s. Jean Gualbert, abbé.

13 Sam. s. Anaclet, pape et martyr.

14 Dim. s. Bonaventure, év. et docteur. Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.

15 Lund. s. Henri, empereur d'Allemagne.

16 Mard. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.

17 Merc. s. Alexis, conf.

18 Jeud. s. Camille de Lellis.

19 Vend. s. Vincent de Paule.

20 Sam. s. Jérôme Emilien.

21 Dim. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*

22 Lund. ste. Marie-Madeleine.

23 Mard. s. Apollinaire, év. de Ravenne.

24 Merc. ste. Christine, vierge et martyre.

25 Jeud. s. Jacques le Majeur, apôtre.

26 Vend. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.

27 Sam. s. Pantaléon, martyr.

28 Dim. s. Victor, martyr.

29 Lund. ste. Marthe, vierge.

30 Mard. ss. Abdon et Sennen, martyrs. — *Clôture des listes d'inscription pour la seconde session des Jurys d'examen.*

31 Merc. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

AOUT.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

☾ D. Q. le 6, à 3 heures 45 minutes du matin.
● N. L. le 14, à 2 heures 50 minutes du matin.
☽ P. Q. le 21, à 2 heures 34 minutes du matin.
○ P. L. le 28, à 0 heure 52 minutes du matin.

---

1 Jeud. s. Pierre-ès-Liens.
2 Vend. *Portiuncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Sam. Invention de s. Étienne. — *Commencement des Vacances académiques.*
4 Dim. s. Dominique, confesseur.
5 Lund. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Mard. Transfiguration de N. S. J.-C.
7 Merc. s. Donat, év. et martyr.
8 Jeud. s. Cyriac, martyr. — *Distribution solennelle des Prix et commencement des Vacances au collége des Humanités.*
9 Vend. s. Romain, martyr.
10 Sam. s. Laurent, martyr.
11 Dim. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Lund. ste. Claire, vierge.
13 Mard. s. Hippolyte, martyr.

14 Merc. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Jeud. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.
16 Vend. s. Roch, confes.
17 Sam. s. Libérat, abbé.
18 Dim. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. ste. Hélène, impératrice.
19 Lund. s. Jules, martyr.
20 Mard. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur. —*Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen.*
21 Merc. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Jeud. s. Timothée, martyr.
23 Vend. s. Philippe Béniti.
24 Sam. s. Barthélemi, apôtre.
25 Dim. s. Louis, roi de France.
26 Lund. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Mard. s. Joseph Calasance.
28 Merc. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Jeud. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Vend. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Sam. s. Raymond Nonnat.

SEPTEMBRE.

Le soleil entre dans la Balance le 22, à 11 heures 16 minutes du soir. Commencement de l'Automne. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☾ D. Q. le 4, à 10 heures 2 minutes du soir.
● N. L. le 12, à 1 heure 34 minutes du soir.
☽ P. Q. le 19, à 8 heures 20 minutes du matin.
☺ P. L. le 26, à 1 heure 32 minutes du soir.

---

1 Dim. ss. Anges Gardiens. s. Gilles, abbé.
2 Lund. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Mard. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Merc. ste. Rosalie, vierge.
5 Jeud. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Vend. s. Donatien, martyr.
7 Sam. ste. Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *Décembre* 1425).
8 Dim. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Adrien, m.
9 Lund. s. Gorgone, martyr.
10 Mard. s. Nicolas de Tolentino.
11 Merc. ss. Prote et Hyacinthe, martyr.
12 Jeud. s. Guy d'Anderlecht.
13 Vend. s. Amé, év. de Sion en Valais.

14 Sam. Exaltation de la sainte Croix.
15 Dim. s. Nom de Marie. s. Nicomède, martyr.
16 Lund. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Mard. s. Lambert, év. de Maestricht.
18 Merc. *Quatre-temps.* s. Joseph de Cupertino.
19 Jeud. s. Janvier, martyr.
20 Vend. *Quatre-temps.* s. Eustache, martyr.
21 Sam. *Quatre-temps.* s. Mathieu, apôtre.
22 Dim. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Lund. ste. Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Mard. Notre-Dame de Merci. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au Samedi 5 Octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf à une heure.*
25 Merc. s. Firmin.
26 Jeud. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 Vend. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Sam. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Dim. s. Michel, archange.
30 Lund. s. Jérôme, docteur. — *Fin des Vacances au collége des Humanités.*

OCTOBRE.

Le soleil entre dans le Scorpion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 57 minutes.

☾ D. Q. le 4, à 4 heures 47 minutes du soir.
● N. L. le 11, à 11 heures 42 minutes du soir.
☽ P. Q. le 18, à 3 heures 34 minutes du soir.
☺ P. L. le 26, à 5 heures 23 minutes du matin.

---

1 Mard. s. Rémi. s. Bavon, patron de Gand. — *Fin des Vacances académiques. — Commencement du semestre d'hiver de l'année acad.* 1844-45. — *Messe solennelle du St.-Esprit, pour l'ouverture des Cours au collége des Humanités.*

2 Merc. s. Léodegaire, év. d'Autun. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours académiques, à l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*

3 Jeud. s. Gérard, abbé.

4 Vend. s. François d'Assise.

5 Sam. s. Placide, martyr. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves dûment justifiés.* Règl. gén. art. 3.

6 Dim. s. Brunon, confesseur. Solennité du saint Rosaire. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 32, 33 *et* 34 *du règl. gén. doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*

7 **Lund.** s. Marc. pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 **Mard.** ste. Brigitte, veuve. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 **Merc.** s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 **Jeud.** s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 **Vend.** s. Gommare, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 **Sam.** s. Wilfrid, év. d'Yorck.
13 **Dim.** s. Edouard, roi d'Angleterre.
14 **Lund.** s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 **Mard.** ste. Thérèse, vierge.
16 **Merc.** s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai.
17 **Jeud.** ste. Hedwige, veuve.
18 **Vend.** s. Luc, évangéliste.
19 **Sam.** s. Pierre d'Alcantara.
20 **Dim.** s. Jean de Kenti.
21 **Lund.** ste. Ursule et ses comp., martyres.
22 **Mard.** s. Mellon, évêque.
23 **Merc.** s. Jean de Capistran.
24 **Jeud.** s. Raphaël, archange.
25 **Vend.** ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante, ste. Darie, mart.
26 **Sam.** s. Evariste, pape et martyr.
27 **Dim.** s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 **Lund.** ss. Simon et Jude, apôtres.
29 **Mard.** ste. Ermelinde, vierge.
30 **Merc.** s. Foillan, martyr.
31 **Jeud.** s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

NOVEMBRE.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

☾ D. Q. le 3, à 10 heures 37 minutes du matin.
● N. L. le 10, à 9 heures 55 minutes du matin.
☽ P. Q. le 17, à 1 heure 49 minutes du matin.
☺ P. L. le 25, à 0 heure 0 minutes du matin.

---

1 Vend. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Sam. Les Fidèles Trépassés.
3 Dim. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, à l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures.*
4 Lund. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS EPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.* — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de saint Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Willebrord, év. d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

8 Vend. s. Godefroi, év. d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome.
10 Dim. s. André Avellin. — DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES.
11 Lund. s. Martin, év. de Tours. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Liévin, év. et martyr.
13 Merc. s. Stanislas Kostka.
14 Jeud. s. Albéric, év. d'Utrecht.
15 Vend. s. Léopold, confesseur.
16 Sam. s. Edmond, arch. de Cantorbéry.
17 Dim. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Lund. Dédicace des basiliques de St.-Pierre et de St.-Paul à Rome.
19 Mard. ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Merc. s. Félix de Valois.
21 Jeud. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 Vend. ste. Cécile, vierge et martyre.
23 Sam. s. Clément I, pape et martyr.
24 Dim. s. Jean de la Croix.
25 Lund. ste. Catherine, vierge et martyre.
26 Mard. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Merc. s. Acaire, év. de Noyon.
28 Jeud. s. Rufe, martyr.
29 Vend. s. Saturnin, martyr.
30 Sam. s. André, apôtre.

b.

DÉCEMBRE.

Le soleil entre dans le Capricorne le 21, à 4 heures 41 minutes du soir. Commencement de l'Hiver. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 21, puis ils croissent de 5 minutes jusqu'au 31.

☾ D. Q. le 3, à 2 heures 26 minutes du matin.
● N. L. le 9, à 8 heures 31 minutes du soir.
☽ P. Q. le 16, à 3 heures 40 minutes du soir.
☺ P. L. le 24, à 7 heures 47 minutes du soir.

---

1 Dim. *Avent.* s. Eloi, évêque de Noyon.— INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Lund. ste. Bibienne, vierge et martyre.— *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. s. François Xavier. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. s. Nicolas, év. de Myre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Ambroise, év. et docteur.
8 Dim. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Lund. ste. Léocadie, vierge et mart. — *Réunion du Conseil rectoral.*

10 Mard. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Merc. s. Damase, pape.
12 Jeud. s. Valery, abbé en Picardie.
13 Vend. ste. Lucie, vierge et martyre.
14 Sam. s. Spiridion, évêque.
15 Dim. s. Adon, arch. de Vienne.
16 Lund. s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté Léopold I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décemb.* 1790.
17 Mard. ste. Begge, veuve,
18 Merc. *Quatre-temps.* Messe-d'or. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Jeud. s. Némésion, martyr.
20 Vend. *Quatre-temps.* s. Philogone, évêque.
21 Sam. *Quatre-temps.* s. Thomas, apôtre.
22 Dim. s. Hungère, év. d'Utrecht.
23 Lund. ste. Victoire, vierge et mart.
24 Mard. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Merc. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Jeud. Second jour de Noël *. s. Etienne, premier martyr.
27 Vend. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Sam. ss. Innocents.
29 Dim. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Lund. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Mard. s. Silvestre, pape.

EPHÉMÉRIDES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, POUR FAIRE SUITE AU TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE MODERNE (1).

1789.

7 Mai. Ouverture des états-généraux de France à Versailles.

17 Juin. Les députés du tiers-ordre se déclarent assemblée nationale.

20 Juin. Séance de l'assemblée nationale au Jeu de Paume.

23 Juin. Séance royale ; Louis XVI octroie au peuple une constitution monarchique libre.

27 Juin. Les deux ordres du clergé et de la noblesse se réunissent à l'assemblée nationale : renversement de la constitution de la France.

14 Juill. Révolution de Paris ; prise de la Bastille ; institution des gardes nationales.

15 Juill. Emigration de plusieurs princes et personnes marquantes de la cour de France.

4 Août. Abolition du système féodal et de tous les priviléges en France.

(1) Voyez les Annuaires de 1842, p. XXXII, et de 1843 p. XXXII.

22 Sept. Bataille de Martinestie, sur les bords du Rimnick, gagnée sur les Turcs par Souwarow, réuni au prince de Cobourg.

5 et 6 Oct. Révolte de la populace de Paris; le roi est conduit à Paris et suivi de l'assemblée nationale.

8 Oct. Prise de Belgrade par les Autrichiens.

24 Oct. Insurrection des Belges; prise de Turnhout par les insurgés; les Autrichiens se retirent à Luxembourg.

2 Nov. L'assemblée nationale de France met la main sur les biens ecclésiastiques.

19 Déc. Première émission d'assignats.

1790.

11 Janv. Confédération des provinces belgiques à Bruxelles, sous la dénomination d'états belgiques-unis.

31 Janv. Le roi de Prusse s'allie avec la Porte contre l'Autriche et la Russie.

13 Fév. Suppression des ordres religieux et des vœux monastiques en France.

20 Fév. Mort de l'empereur Joseph II. *Léopold II*, roi de Hongrie et de Bohême. *Ferdinand III* d'Autriche, grand-duc de Toscane.

29 Mars. Alliance du roi de Prusse avec le roi et la république de Pologne.

12 Juin. Constitution civile du clergé décrétée par l'assemblée nationale.

14 Juill. Fédération générale des Français.

24 Juill. Convention préliminaire entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, touchant les différends du Nootka-Sund.

27 Juill. Déclarations signées à Reichenbach entre l'Autriche et la Prusse pour le rétablissement de la paix entre l'empereur et la Porte sur la base du *statu quo strict* avant la guerre.

14 Août. Paix signée à Werelæ, près la rivière de Kyméné, entre la Russie et la Suède; restitution réciproque de toutes les conquêtes.

30 Sept. *Léopold II*, élu empereur d'Allemagne.

28 Oct. Convention définitive entre l'Espagne et la Grande-Bretagne sur les différends du Nootka-Sund.

2 Déc. Les Autrichiens rentrent dans Bruxelles; fin des troubles belgiques.

10 Déc. Convention de La Haye entre l'empereur, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, pour la pacification des troubles des Pays-Bas, non ratifiée.

1791.

3 Mai. Nouvelle constitution de la Pologne.

15 Mai. Décret de l'Assemblée constituante, admettant les gens de couleur à l'égalité des droits avec les blancs; source des troubles des colonies.

21 Juin. Tentative malheureuse de Louis XVI de se soustraire à la captivité en se rendant à Maubeuge.

17 Juill. Révolte du Champ de Mars à Paris.

4 Août. Paix de Szistowa entre l'Autriche et la Porte.

27 Août. Conventions de Pilnitz entre l'Autriche, la Prusse et la Saxe, sur les affaires de France.

13 Sept. Acceptation de la nouv. constitution par Louis XVI.

14 Sept. Réunion de la ville d'Avignon et du comtat à la France.

1 Oct. Ouverture de l'Assemblée législative de France.

19 Oct. Alliance de Drotningholm entre la Suède et la Russie.

1792.

9 Janv. Paix de Jassy entre la Russie et la Porte.

7 Fév. Alliance défensive entre l'Autriche et la Prusse, conclue à Berlin.

1 Mars. Mort de l'empereur Léopold II. *François II*, roi d'Hongrie et de Bohême.

17 Mars. Louis XVI se donne un ministère jacobin.

29 Mars. Assassinat de Gustave III, roi de Suède, par Ankerstrœm. *Gustave IV Adolphe*, roi de Suède.

20 Avril. La France déclare la guerre à l'Autriche.

14 Mai. Confédération de Targowice.

16 Mai. Ordonnance du roi de Danemarck pour l'abolition de la traite des nègres

20 Juin. Révolte des sections de Paris. Louis XVI est insulté dans son palais.

7 Juill. *François II*, élu empereur d'Allemagne.

12 Juill. Alliance de Saint-Pétersbourg entre la Russie et l'Autriche.

7 Août. Alliance de Saint-Pétersbourg entre la Russie et la Prusse.

10 Août. Nouvelle Révolution de France ; suspension du roi.

13 Août Longwy ouvre ses portes aux alliés.

25 Août. Le roi de Pologne accède à la confédération de Targowice.

2 Sept. Entrée des alliés dans Verdun.

10 Sept. La guerre est déclarée par les François au roi de Sardaigne.

20 Sept. Canonnade de Valmy.

21 Sept. Ouverture de la Convention nationale de France ; abolition de la royauté ; proclamation de la république française.

25 Sept. La république française est déclarée *une* et *indivisible*.

21 Oct. Prise de Mayence par Custine.

23 Oct. Bannissement des émigrés par la Convention.

6 Nov. Bataille de Jemmappe.

19 Nov. La Convention nationale invite tous les peuples à la révolte.

27 Nov. Réunion de la Savoie par la Convention de France.

3 Déc. La Convention nationale décrète que le procès sera fait au Roi.

11 et 26 Déc. Louis XVI paraît à la barre de la Convention.

1793.

4 Janv. Adoption de l'alien-bill en Angleterre.

21 Janv. Martyre de Louis XVI. *Louis XVII*, roi de

France, prisonnier entre les mains de la Convention; le comte de Provence, régent, se trouvant hors de France.

24 Janv. Entrée des Prussiens en Pologne.

1 Fév. Déclaration de guerre de la Convention nationale de France contre le roi de la Grande-Bretagne et le stadhouder des Provinces-Unies.

7 Mars. Déclaration de guerre de la France contre l'Espagne.

Première coalition entre l'Autriche, la Prusse, l'Empire, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, l'État ecclésiastique et le roi de Sardaigne, contre la république française.

18 Mars. Bataille de Neerwinden ou Landen.

23 Mars. Réunion de la partie allemande de l'évêché de Bâle par la Convention de France.

23 Mars. Renouvellement du traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre.

25 Mars et 9 Avril. Déclaration d'un nouveau démembrement de la Pologne, faites à la diète de Grodno, de la part des deux puissances co-partageantes, la Russie et la Prusse.

5 Avril. Dumouriez se sauve auprès des Autrichiens auxquels il avait remis les commissaires de la Convention.

6 Avril. Formation du *Comité du salut public* de la Convention de France.

9 Mai. Décret de la Convention de France, permettant, par manière de représailles, d'arrêter et

d'amener dans les ports de la République les navires neutres chargés de marchandises, même de comestibles, et destinés pour des ports ennemis.

24 Mai. Victoire des Autrichiens à Famars.

31 Mai. Proscription de plusieurs députés de la Convention, sous le nom de *Girondins* et de *Fédéralistes*; empire de la *Montagne*; commencement de la *terreur*.

8 Juin. L'Angleterre déclare tous les ports de France en état de blocus, et prononce la confiscation des bâtiments neutres qui entreprendraient d'y porter des vivres.

9 Juin. Bataille de Saumur gagnée par les royalistes de la Vendée.

23 Juin. Prise de Bellegarde par les Espagnols.

24 Juin. Acte constitutionnel présenté au peuple français par la Convention.

10 Juill. Prise de Condé par les Autrichiens.

12 Juill. Traité d'alliance de Naples avec la Grande-Bretagne.

13 Juill. Traité de cession, signé à Grodno, entre la Russie et la Pologne, pour une partie déterminée de la Pologne.

22 Juill. Prise de Mayence par les Prussiens; l'armée de Mayence est envoyée dans la Vendée.

28 Juill. Prise de Valenciennes par les Autrichiens.

25 Août. Prise de Marseille par Carteaux, général de la Convention.

28 Août. La constitution du 24 Juin est suspendue; régime révolutionnaire.

29 Août. La ville de Toulon proclame Louis XVII.
8 Sept. Bataille d'Hondscote; défaite du duc d'Yorck.
11 Sept. Prise du Quesnoy par les Autrichiens.
14 Sept. Bataille de Pirmasens, défaite de Moreau par les Prussiens.
17 Sept. Loi sur les suspects publiée par la Convention.
25 Sept. Traité de cession, signé à Grodno, entre la Prusse et la Pologne, pour une partie déterminée de la Pologne: Dantzick et Thorn subissent la domination prussienne.
29 Sept. Loi du *maximum* publiée par la Convention
6 Oct. Introduction de l'ère républicaine et du nouveau calendrier français.
9 Oct. Prise de Lyon par les troupes de la Convention.
10 Oct. Organisation définitive du gouvernement révolutionnaire en France.
— Défaite des royalistes de la Vendée à Châtillon par l'armée de Mayence.
13 Oct. L'armée autrichienne force les lignes de Wissembourg.
16 Oct. Traité d'alliance entre la Russie et la Pologne.
— Seconde défaite des royalistes vendéens à Châtillon.
— Bataille de Wattignies; défaite de Clairfait par Jourdan.
— Assassinat juridique de la reine Marie-Antoinette.
19 Oct. La population de la Vendée passe la Loire.
26 Oct. Victoire des royalistes de la Vendée à Château-Gontier : déroute de l'armée de Mayence.
31 Oct. Exécution des Girondins.
6 Nov. Exécution du duc d'Orléans.

10 Nov. La Convention nationale de France abolit la religion chrétienne.
23 Déc. Défaite des royalistes de la Vendée à Savenay.
24 Déc. Prise de Toulon par Carteaux.
30 Déc. L'armée autrichienne, en Alsace, repasse le Rhin.

1794.

2 Janv. Défaite de Charette à Machecoult.
4 Fév. Abolition de l'esclavage des nègres dans toutes les colonies françaises.
24 Mars. Insurrection de Kosciuszko contre les Russes.
— Exécution de Hébert, Chaumette, Cloots.
5 Avril. Exécution de Danton, Camille Desmoulins, etc.
18 Avril. Bataille d'Arlon gagnée par Jourdan.
19 Avril. Convention de La Haye entre la Grande-Bretagne, la Hollande et la Prusse.
30 Avril. Victoire de Dugommier à Ceret sur les Espagnols.
7 Mai. Roberspierre abolit le culte de la Raison.
10 Mai. Assassinat juridique de mad. Elisabeth de France.
18 Mai. Bataille entre Menin et Courtray par Souham.
1 Juin. Bataille navale d'Ouessant; défaite de Villaret-Joyeuse par Howe.
18 Juin. Soumission des Corses au roi de la Grande-Bretagne.
26 Juin. Bataille de Fleurus gagnée par Jourdan.
10 Juill. Prise de Bruxelles par les Français.

27 Juill. Chute de Roberspierre et de sa faction ; fin du règne de la terreur.
11 Août. Prise de St.-Sébastien par les Français.
18 Sept. Reprise de Bellegarde par les Français.
10 Oct. Bataille de Macejowice; Kosciuszko est battu et fait prisonnier par le général russe Fersen.
4 Novembre. Sac de Prague, près de Varsovie, par Souwarow.
9 Nov. Capitulation de Varsovie.
19 Nov. Traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique.
20 Nov. Bataille de Montenero gagnée par Pérignon sur les Espagnols.
27 Nov. Prise de Figuières par les Français.
28 Nov. Bataille de Pampelune.
24 Déc. Suppression du *maximum*.

1795.

3 Janv. Déclaration signée à Saint-Pétersbourg entre la Russie et l'Autriche, touchant le dernier démembrement de la Pologne, et les lots de ces deux puissances, ainsi que celui qui est réservé au roi de Prusse.
Janv. Conquête des Provinces-Unies par les Français.
19 Janv. Le prince d'Orange se démet de toutes ses places.
4 Fév. Prise de Roses par les Français.
9 Fév. Traité de paix de Paris entre la République française et le grand-duc de Toscane.

17 Fév. Paix de Sausnais signée par Charrette.

14 Mars. Défaite d'une flotte française dans la Méditerranée par l'amiral Hotham.

28 Mars. Acte de soumission de la Courlande et de la Semigalle envers la Russie.

1 Avril. Révolte des Jacobins, journée du 12 Germinal.

5 Avril. Traité de paix de Bâle entre la République française et le roi de Prusse.

20 Avril. La convention fait fusiller Cormartin.

16 Mai. Traité de paix de Paris entre la République française et les provinces-unies des Pays-Bas.

17 Mai. Traité de Bâle entre la République française et le roi de Prusse, pour la neutralité d'une partie de l'Empire.

20 Mai. Alliance de Vienne entre l'Autriche et la Grande-Bretagne.

20 Mai. Révolte des Jacobins, journée du 1er Prairial.

8 Juin. Mort de Louis XVII au Temple; Louis XVIII, roi de France.

12 Juin. Prise de Luxembourg.

18 Juin. Les émigrés débarquent à Quibéron.

23 Juin. Défaite de la flotte de Brest par l'amiral Bridport à la hauteur de l'Orient.

4 Juill. Bataille d'Orméa; victoire de Moncey sur les Espagnols.

22 Juillet. Traité de paix, conclu à Bâle, entre la République française et le roi d'Espagne.

22 Août. Nouvel acte constitutionnel décrété par la Convention de France.

28 Août. Paix de Bâle entre la République française et le landgrave de Hesse-Cassel.

28 Sept. Traité d'alliance de Pétersbourg contre la France.

1 Oct. Réunion de la Belgique et du pays de Liége par la Convention.

5 Oct. Journée du 13 Vendémiaire; victoire de la Convention et des brigades commandées par Buonaparte sur les sections de Paris.

11 Oct. Bataille de Hochstet; défaite de Jourdan par Clairfait.

24 Oct. Convention arrêtée à Saint-Pétersbourg entre l'Autriche et la Prusse, sur les limites de leurs acquisitions respectives, faites au dernier démembrement de la Pologne; fin du royaume et de la république de Pologne.

25 Oct. Fondation de l'*Institut des sciences et arts* de France.

26 Oct. Clôture de la Convention nationale.

28 Oct. Ouverture du nouveau Corps législatif de France, divisé en deux conseils; introduction de la constitution de l'an III.

4 Nov. Installation du Directoire exécutif.

23 Nov. Bataille de Loano; victoire de Schœrer sur de Vins.

25 Nov. Stanislas Poniatowski, roi de Pologne, résigne la couronne.

10 Déc. Le Corps législatif de France décrète un emprunt forcé de 600 millions.

1796.

25 Fév. Stofflet est fusillé.

29 Mars. Charrette est fusillé.

30 Mars. Napoléon Buonaparte est chargé du commandement en chef de l'armée d'Italie.

12 au 15 Avril. Batailles de Montenotte, de Millesimo, de Dego, gagnées par Buonaparte.

9 Mai. Bataille de Lodi gagnée par le même.

10 Mai. Conspiration de Drouet et Babœuf.

15 Mai. Traité de paix de Paris entre la République française et le roi de Sardaigne.

16 Mai. Le Danemarck abolit la traite des nègres.

4 Juin. Bataille d'Altenkirchen gagnée par Kléber et Lefèvre.

23 Juin. Armistice de Bologne entre le pape et la France.

24 Juin. Passage du Rhin, près de Strasbourg, par l'armée de Rhin-et-Moselle.

28 Juin au 10 Juillet. Batailles de Renchen, de Rastadt, d'Ettlingen, gagnées par l'armée de Rhin-et-Moselle.

2 Juill. Passage du Rhin, près de Neuwied, par l'armée de Sambre-et-Meuse.

16 Juill. Le papier-monnaie est retiré de la circulation en France.

19 Juill. Attentat contre la personne de Louis XVIII, à Dillengen.

3 et 5 Août. Batailles de Lonato et de Castiglione par Buonaparte.

5 Août. Traités de Berlin entre la République française et le roi de Prusse, touchant une nouvelle ligne de démarcation et les indemnités.

7 Août. Traité de paix de Paris entre la République française et le duc de Wurtemberg.

11 Août. Bataille de Heidenheim gagnée par l'armée de Rhin-et-Moselle.

19 Août. Traité d'alliance offensive et défensive perpétuelle, conclu à Saint-Ildefonse, entre la France et l'Espagne.

22 Août. Traité de paix de Paris entre la République française et le margrave de Bade.

3 Sept. Défaite de l'armée de Sambre-et-Meuse, près de Wurtzbourg, par l'archiduc Charles.

4, 8 et 15 Sept. Batailles de Santo-Marco, de la Brenta et de Saint-George, gagnées par Buonaparte.

9 Sept. Conspiration du camp de Grenelle.

19 Sept. Retraite de Moreau.

2 Oct. Bataille de Biberach par l'armée de Rhin-et-Moselle.

7 Oct. L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre.

10 Oct. Traité de paix de Paris entre la République française et le roi des Deux-Siciles.

16 Oct. *Charles-Emmanuel IV*, roi de Sardaigne.

21 Oct. Les Anglais évacuent l'île de Corse.

24 Oct. Conférences infructueuses de Paris entre le lord Malmsbury et le gouvernement français.

5 Nov. Traité de paix de Paris entre la République française et le duc de Parme.

15 Nov. Bataille d'Arcole gagnée par Buonaparte.

17 Nov. Mort de l'impératrice Catherine II. *Paul I*, *Pédrowitsch*, empereur de Russie.

21 Nov. Bataille de Rivoli gagnée par Buonaparte.

15 Déc. Expédition infructueuse de Hoche contre l'Irlande.

1797.

14 au 16 Janv. Batailles de Rivoli et de la Favorite gagnées par Buonaparte.

26 Janv. Dernière convention sur la Pologne entre les trois cours co-partageantes, signée à Saint-Pétersbourg.

2 Fév. Prise de Mantoue par les Français.

14 Fév. Bataille de Saint-Vincent; défaite de la flotte espagnole par lord Jervis.

18 Fév. Les Anglais s'emparent de l'île de la Trinité.

19 Fév. Paix de Tolentino entre la République française et le pape.

21 Fév. Renouvellement du traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre.

16 Mars. Bataille et passage du Tagliamento par les Français.

5 Avril. Nouvel ordre de succession au trône de Russie, établi par l'empereur Paul.

— Traité d'alliance offensive et défensive, conclu à Turin, entre la République française et le roi de Sardaigne.

7 Avril. Suspension d'armes, signée à Judenbourg, entre les armées française et autrichienne.

17 Avril. Insurrection des provinces vénitiennes contre les Français.

18 Avril. Préliminaires de Léoben entre la France et l'Autriche.

18 au 20 Avril. Second passage du Rhin par les armées françaises, sous les ordres de Moreau et de Hoche.

— Batailles de Neuwied, d'Ukerrath et d'Altenkirchen.

16 Mai. Révolution de Venise; établissement d'un gouvernement provisoire; entrée des Français dans cette ville.

22 et 31 Mai. Révolution de Gênes.

14 Juin. Installation du gouvernement provisoire de Gênes, sous le nom de République ligurienne.

6 Juill. Conférences infructueuses de Lille entre le lord Malmsbury et les plénipotentiaires français.

9 Juill. Fédération de Milan; proclamation de la République cisalpine.

10 Août. Traité de paix entre la France et le Portugal, signé à Paris, et non ratifié par la reine de Portugal.

4 Sept. Révolution du 18 Fructidor; anéantissement de la constitution; despotisme du Directoire.

5 Sept. Déportation de plusieurs membres du Corps législatif et du Directoire de France, comme partisans de la royauté.

11 Oct. Bataille navale de Campreduin, de l'amiral Duncan contre les Hollandais.

17 Oct. Traité de paix definitif de Campo-Formio entre la République française et l'empereur-roi de Hongrie et de Bohême.

22 Oct. Réunion de la Valteline avec la République cisalpine.

16 Nov. *Frédéric-Guillaume III*, roi de Prusse.

21 Nov. Installation du Corps législatif de la république cisalpine.

1 Déc. Convention militaire signée à Rastadt, entre Buonaparte et le comte de Cobenzl, touchant l'évacuation de Mayence, d'Ehrenbreitstein, etc.

9 Déc. Ouverture du congrès de Rastadt pour la paix entre la France et l'Empire.

28 Déc. Le général Duphot tué dans une émeute à Rome.

30 Déc. Reddition de Mayence aux Français par les Impériaux.

1798.

17 Janv. Installation du Corps législatif de la République ligurienne.

26 Janv. Entrée d'une armée française dans la Suisse.

28 Janv. Réunion de Mülhouse à la France.

10 Fév. Une armée française, commandée par Berthier, arrive devant Rome. Droits du Souverain-Pontife méconnus et violés.

12 Fév. Mort de Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne.

15 Fév. Proclamation de la République romaine.

11 Avril. Proclamation de la République helvétique une et indivisible.

13 Avril. Tumulte de Vienne à l'occasion d'un drapeau tricolore arboré par l'ambassadeur de France.

26 Avril. Réunion de Genève à la République française.

1 Mai. Proclamation d'une nouvelle constitution de la République batave une et indivisible.

19 Mai. Traité d'alliance de Vienne avec Naples.
— Une flotte française, sous les ordres de Buonaparte, sort de Toulon.
30 Mai. Ouvertures des conférences de Seltz, entre François (de Neufchateau) et le comte de Cobenzl.
12 Juin. Reddition de Malte à l'armée navale de Buonaparte.
28 Juin. Le roi de Sardaigne remet aux Français la citadelle de Turin.
2 Juill. et suiv. Prise d'Alexandrie et de Rosette en Egypte par Buonaparte.
21 Juill. Bataille des Pyramides par l'armée d'Egypte.
22 Juill. Entrée des Français au Grand-Caire.
1 Août. Combat naval d'Aboukir.
19 Août. Alliance offensive et défensive entre la France et la Suisse.
23 Août. Débarquement du général Humbert en Irlande.
1 Sept. La Porte publie un manifeste contre la France.
5 Sept. Loi sur la conscription militaire.
17 Oct. Traité de paix en vertu duquel les Autrichiens entrent dans le pays des Grisons.
27 Oct. Election de l'empereur Paul en Russie en qualité de grand-maître de l'ordre de Malte.
7 Nov. Les Anglais s'emparent de l'île de Minorque.
19 Nov. Alliance de Saint-Pétersbourg avec le roi de Naples.
24 Nov. Levée de bouclier du roi de Naples; les Français attaqués sur le territoire romain par les troupes napolitaines.

1 Déc. Alliance de Naples avec la Grande-Bretagne.
6 Déc. Déclarations de guerre contre les rois de Naples et de Sardaigne par la République française.
9 Déc. Le roi de Sardaigne abandonne le gouvernement du Piémont et se retire dans la Sardaigne.
21 Déc. Arrivée d'un corps auxiliaire russe en Moravie.
23 Déc. Traité d'alliance de Constantinople entre la Russie et la Porte.
9 Déc. Alliance de Saint-Pétersbourg avec la Grande-Bretagne.

1799.

2 Janv. Alliance de la Porte avec la Grande-Bretagne.
15 Janv. Révolution de Lucques.
21 Janv. Alliance de la Porte avec le roi de Naples.
23 Janv. Les Français s'emparent de Naples; République parthénopéenne.
28 Janv. Reddition d'Ehrenbreitstein.
4 Fév. Buonaparte se porte sur la Syrie.
1 Mars. Troisième passage du Rhin par l'armée française, sous les ordres de Jourdan.
3 Mars. Les Russes et les Turcs s'emparent de Corfou.
— Le roi de Sardaigne proteste contre l'acte du 9 Décembre 1798.
6 Mars. Les Français occupent le pays des Grisons.
12 Mars. Déclaration de guerre contre l'empereur d'Allemagne et le grand-duc de Toscane par le Directoire exécutif de France.

20 au 25 Mars. Batailles de Pfullendorf et de Stockach gagnées par l'archiduc Charles; retraite de l'armée française en-deçà du Rhin.

4 et 5 Avril. Batailles de Vérone gagnées par le général Kray.

8 Avril. Rupture du congrès de Rastadt par le ministre impérial.

Deuxième coalition contre la France entre la Grande-Bretagne, l'empereur d'Allemagne, une partie de l'Empire, les rois de Naples et de Portugal, la Russie, la Turquie et les états barbaresques.

13 Avril. Souwarow se réunit à l'armée autrichienne auprès de Vérone.

16 Avril. Bataille du mont Thabor gagnée par Buonaparte.

21 Avril. Traité de réunion des Grisons à la République helvétique, signé à Coire.

27 Avril. Bataille de Cassano gagnée par les alliés commandés par Souwarow.

28 Avril. Assassinat des ministres de France à leur départ de Rastadt.

— Les alliés rentrent dans Milan.

4 Mai. Prise de Seringapatnam par les Anglais; destruction de la puissance de Tipoo-Saïb aux Indes.

20 Mai. Levée du siége de Saint-Jean-d'Acre par Buonaparte.

25 Mai. Prise de Turin par Souwarow.

30 Mai. Traité de commerce entre les Républiques française et helvétique, signé à Paris.

4 et 5 Juin. Combats de Zurich par l'archiduc Charles.

7 Juin. Les Autrichiens entrent dans Zurich.
12 Juin. Bataille de Modène gagnée par Macdonald.
17 Juin. Bataille de la Trébia; retraite de Macdonald.
18 Juin. Révolution dans le gouvernement français par la retraite de trois directeurs.
22 Juin. Prise d'Alexandrie par les Austro-Russes.
13 Juill. Le roi des Deux-Siciles rentre dans Naples.
15 Juill. *Jean*, prince du Brésil, proclamé régent de Portugal.
25 Juill. Défaite des Turcs devant Aboukir par Buonaparte.
26 Juill. Paul I déclare la guerre à l'Espagne.
28 Juill. Capitulation de Mantoue; l'Italie reconquise par les alliés.
13 au 15 Août. Combat de Zurich et du mont Saint-Gotthard par les Français.
15 Août. Bataille de Novi par les alliés; le général Joubert tué; les Français réduits à la défense de l'état de Gênes.
17 Août. Arrivée d'un corps auxiliaire russe, sous Korsakow, dans la Suisse.
22 Août. Buonaparte s'embarque en Egypte pour retourner en Europe.
27 Août. Descente des Anglais dans la Nord-Hollande.
29 Août. Mort de Pie VI, à Valence en Dauphiné.
8 Sept. Souwarow marche sur la Suisse.
10 Sept. L'archiduc Charles se porte de la Suisse sur le Bas-Rhin; levée du siége de Philipsbourg par les Français.
19 Sept. Bataille de Berghen dans la Hollande, gagnée par le général Brune.

24 Sept. et suiv. Bataille de Zurich par Masséna; les Austro-Russes défaits évacuent la Suisse.

25 Sept. Passage de Souwarow par le mont Saint-Gotthard pour entrer en Suisse.

28 Sept. Alliance de Saint-Pétersbourg entre la Russie et le Portugal.

30 Sept. Les Russes et les Napolitains s'emparent de Rome.

1 Oct. Combat de la vallée de Mutta entre les Français et les Russes.

5 Oct. Retraite de Souwarow du canton de Glaris par les Grisons.

6 Oct. Bataille de Castricum par le général Brune; les Anglo-Russes défaits se retirent sur le Zyp.

16 Oct. Arrivée de Buonaparte à Paris.

18 Oct. Convention d'Alkmaar entre le duc d'Yorck et le général Brune; évacuation de la Nord-Hollande par les Anglo-Russes.

4 Nov. Bataille de Fossano ou de Genola gagnée par Mélas.

9 et 10 Nov. Translation du Corps législatif de France à St.-Cloud; suppression du Directoire exécutif et de la constitution de l'an III; établissement d'une Commission consulaire exécutive.

13 Déc. Nouvelle constitution française décrétée; Buonaparte nommé *Premier consul*.

14 Déc. Mort du général Washington.

1800.

1 Janv. Installation du nouveau Corps législatif et du tribunat de France.

7 Janv. Dissolution du Directoire helvétique; établissement d'une commission exécutive.
18 Janv. Paix de Montfaucon avec les Vendéens.
24 Janv. Traité d'El-A'rych entre le grand-visir et le général Kléber, sur l'évacuation de l'Egypte, improuvé par le cabinet de Londres.
14 Fév. Conclusion de la paix avec les chouans.
17 Fev. Division du territoire français en préfectures et arrondissements communaux.
19 Fév. Installation du gouvernement consulaire au palais des Tuileries.
20 Fév. La banque de France entre en activité.
13 Mars. Election de *Pie VII*.
20 Mars. Défaite du grand-visir auprès d'El-Hanca, en Egypte, par le général Kléber.
21 Mars. Convention entre la Russie et la Porte touchant les îles vénitiennes; formation de la *République des Sept-Iles*.
18 Avril. Bataille de Voltri du général Mélas.
25 Avril et suiv. Nouveau passage du Rhin par l'armée française du Rhin, commandée par Moreau.
28 Avril. Reprise du Caire sur les Ottomans; l'Egypte reconquise par les Français.
3, 5 et 9 Mai. Batailles d'Engen, de Mœskirch, de Biberach, gagnées par Moreau.
11 Mai. Les Autrichiens s'emparent de Nice.
14 Mai et suiv. Passage du mont Saint-Bernard par l'armée française de réserve.
2 Juin. Entrée du premier consul à Milan; rétablissement de la République cisalpine.

5 Juin. Capitulation de Gênes par Masséna.
9 Juin. Bataille de Montebello gagnée par Berthier.
14 Juin. Bataille de Marengo par le premier consul; mort du général Dessaix.
— Assassinat du général Kléber en Egypte.
16 Juin. Armistice entre les généraux Berthier et Mélas.
19 Juin. Bataille de Hochstett, par Moreau.
20 Juin. Convention de prêt ou de subside signée à Vienne entre l'Autriche et la Grande-Bretagne.
2 Juill. Union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne en un seul et même parlement, sanctionnée.
15 Juill. Armistice conclu à Parsdorf entre les armées française et autrichienne.
28 Juill. Préliminaires de paix signés à Paris entre la France et l'Autriche, non ratifiés par cette dernière puissance.
9 Août. Formation d'un gouvernement provisoire helvétique.
29 Août. Convention de Copenhague entre l'Angleterre et le Danemarck sur le droit de convoi.
5 Sept. L'île de Malte se rend par capitulation aux Anglais.
7 Sept. Une partie du Piémont est réunie à la République cisalpine.
20 Sept. Convention de Hohenlinden; prolongation de l'armistice entre les armées française et autrichienne; congrès indiqué à Lunéville.
29 Sept. Renouvellement de l'armistice entre les armées française et autrichienne en Italie.

30 Sept. Nouveau traité d'amitié et de commerce entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

15 Oct. Les Français prennent possession de la Toscane.

7 Nov. Arrivée des plénipotentiaires à Lunéville.

28 Nov. Rupture de l'armistice ; renouvellement des hostilités.

3 Déc. Bataille de Hohenlinden gagnée par Moreau.

— Bataille de Bamberg par l'armée gallo-batave.

5 Déc. Une armée française, sous les ordres de Macdonald, passe le Splügen.

9 au 14 Déc. L'armée du Rhin force les passages de l'Inn et de la Salza.

16 Déc. Renouvellement de la neutralité armée entre la Russie, la Suède, le Danemarck et la Prusse.

18 Déc. Bataille de Nuremberg par l'armée gallo-batave.

24 Déc. Attentat du 3 Nivôse an IX contre la vie du premier consul.

25 Déc. Nouvel armistice de quarante-cinq jours accordé à Steyer ; l'empereur prend l'engagement de faire une paix séparée avec la France.

25 Déc. et suiv. L'armée française d'Italie, commandée par Brune, force le passage du Mincio.

1801.

1 Janv. Passage de l'Adige par l'armée française.

16 Janv. Armistice arrêté à Trevise entre les généraux Brune et Bellegarde.

26 Janv. Convention de Lunéville, additionnelle à celle de Trévise.

9 Fév. Traité de paix signé à Lunéville entre la France, l'empereur et l'Empire.

10 Fév. Réunion des états de Géorgie du prince George Héracleowitsch à l'empire de Russie.

18 Fév. Armistice conclu entre les généraux Murat et Damas pour le royaume de Naples.

8 Mars. Descente des Anglais en Egypte.

9 Mars. Réunion définitive des quatre nouveaux départements du Rhin à la République française.

13 Mars. Premier senatus-consulte-organique de la Constitution française.

21 Mars. Traité entre la France et l'Espagne touchant la cession du duché de Parme à la République française; la Toscane assurée au prince de Parme avec le titre de roi d'Etrurie.

24 Mars. Mort de l'empereur Paul I. *Alexandre Pawlowitsch*, empereur de Russie.

28 Mars. Les Danois occupent Hambourg.

— Traité de paix signé à Florence entre la France et le roi des Deux-Siciles.

2 Avril. Combat sanglant dans le Sund entre les flottes anglaise et danoise.

3 Avril. Les Prussiens occupent le pays d'Hanovre.

9 Avril. Armistice entre les Anglais et les Danois.

6 Juin. Paix de Badajoz entre l'Espagne et le Portugal.

17 Juin. Traité d'accommodement entre la Russie et l'Angleterre touchant les différends de la neutralité armée.

27 Juin. Capitulation du Grand-Caire par le général français Belliard.

— Insurrection des Serviens contre la Porte.

15 Juill. Concordat entre la France et la cour de Rome, signé à Paris.

2 Août. Le prince de Parme proclamé roi d'Etrurie sous le nom de *Louis I*.

24 Août. Traité de paix et d'amitié entre la France et l'électeur bavaro-palatin.

30 Août. Capitulation d'Alexandrie; évacuation de l'Egypte par les Français.

7 Sept. Ouverture d'une diète helvétique à Berne.

29 Sept. Paix définitive de Madrid entre la France et le Portugal.

1 Oct. Traité de Saint-Ildefonse entre la France et l'Espagne.

— Préliminaires de paix signés à Londres entre la France et l'Angleterre.

4 Oct. Paix de Paris entre l'Espagne et la Russie.

8 Oct. Paix de Paris entre la France et la Russie.

9 Oct. Articles préliminaires de paix conclus à Paris entre la France et la Porte.

11 Oct. Convention de Paris entre la France et la Russie.

18 Oct. Nouvelle constitution de la république batave, modifiant celle du 1er Mai 1798.

24 Oct. Révolte des nègres de Saint-Domingue sous Toussaint-Louverture.

28 Oct. Dissolution de la diète helvétique de Berne par la force ; formation d'un nouveau sénat et d'un nouveau pouvoir exécutif.

25 Déc. Nouvelle constitution de la république de Lucques.

27 Déc. Renouvellement du traité de paix entre la France et la régence d'Alger.

1802.

26 Janv. Buonaparte, premier consul, se fait déférer la présidence de la République *italienne*, précédemment cisalpine; nouvelle organisation de cette république.

3 Fév. Une flotte française arrive à Saint-Domingue.

25 Fév. Traité de paix entre la France et la régence de Tunis.

27 Mars. Paix définitive entre la France, l'Espagne, le République batave et la Grande-Bretagne, signée à Amiens.

8 Avril. Loi relative à l'organisation des cultes en France.

26 Avril. Second sénatus-consulte organique de la constitution française.

1 Mai. Soumission de Toussaint-Louverture.

8 Mai. Sénatus-consulte prolongeant la durée du consulat de Buonaparte.

19 Mai. Loi portant création d'une *Légion-d'Honneur* en France.

20 Mai. Loi rétablissant l'esclavage dans les colonies françaises.

23 Mai. Traité de Paris entre la France et la Prusse, relatif à l'indemnité de la Prusse et du prince d'Orange.



23 Mai. Traité de Paris sur l'indemnité de l'électeur de Bavière.

3 Juin. Concert entre la France et la Russie sur les affaires d'Allemagne.

4 Juin. Abdication de Charles-Emmanuel IV, *Victor-Emmanuel I*, roi de Sardaigne.

6 Juin. Arrestation de Toussaint-Louverture par le général Leclerc; nouvelle insurrection des nègres de Saint-Domingue.

20 Juin. Traité de Paris sur l'indemnité du duc de Wurtemberg.

25 Juin. Traité de paix définitif signé à Paris entre la France et la Porte-Ottomane.

26 Juin. Nouvelle organisation de la République ligurienne.

3 Juill. Ouverture d'un nouveau sénat helvétique.

20 Juill. Les troupes françaises quittent la Suisse.

2 Août. Napoléon Buonaparte proclamé *Premier consul à vie*.

4 Août. Troisième sénatus-consulte organique de la constitution de France; le tribunat est réduit à cinquante membres.

18 Août. La France et la Prusse présentent à la diète de l'Empire un plan d'indemnité.

26 Août. Sénatus-consulte portant réunion de l'île d'Elbe à la France.

30 Août. Le Valais se donne une nouvelle constitution et forme une république particulière.

— Le Frickthal est cédé à la République helvétique et incorporé depuis au canton d'Argovie.

2 Sept. Le sénat helvétique réclame la médiation du premier consul de France.

5 Sept. Convention de Paris entre la France, la Prusse et la Bavière.

11 Sept. Sénatus-consulte qui réunit le Piémont à la France.

9 Oct. Les Français prennent possession des états de Parme.

21 Oct. Les troupes françaises rentrent dans la Suisse.

26 Déc. Convention de Paris entre l'Autriche et la France.

1803.

4 Janv. Sénatus-consulte portant création de sénatoreries en France.

9 Fév. Jean-Baptiste *Tommasi* proclamé grand-maître de l'ordre de Malte.

19 Fév. Acte de médiation du premier consul, touchant la nouvelle constitution de la Suisse et sa division en dix-neuf cantons.

25 Fév. Recès de la députation de l'Empire, réglant les indemnités des princes et états qui ont perdu leurs possessions sur la rive gauche du Rhin.

30 Avril. Cession de la Louisiane, faite par la France aux États-Unis d'Amérique.

16 et 22 Mai. Renouvellement de la guerre entre la France et l'Angleterre.

26 Mai. Les Français entrent dans l'élector. de Hanovre.

27 Mai. *Louis II*, roi d'Etrurie.

3 Juin. Convention de Suhlingen entre les armées française et hanovrienne.

14 Juin. Occupation de Cuxhaven par les Français.
25 Juin. Des troupes françaises occupent de nouveau les Abruzzes.
5 Juill. Convention d'Altenbourg entre les armées française et hanovrienne.
27 Sept. Traité d'alliance défensive entre la France et la Suisse, signé à Fribourg.
6 Oct. Convention de neutralité entre la France et le Portugal.
30 Oct. Traité de Madrid entre la France et l'Espagne.
19 Nov. Convention entre Dessalines et le général Rochambeau pour l'évacuation de Saint-Domingue par les Français.
30 Nov. Le général Rochambeau se rend aux Anglais.

1804.

15 Janv. Adoption d'un nouveau *Code civil* par le Corps législatif de France.
15 Fév. Arrestation du général Moreau.
25 Fév. Établissement des droits-réunis.
13 Mars. Établissement des écoles de droit.
21 Mars. Assassinat juridique du duc d'Enghien.
18 Mai. Sénatus-consulte organique qui déclare *Napoléon* empereur des Français, et lui défère la dignité impériale héréditaire; établissement des colléges électoraux et d'une haute cour impériale.

CHRONIQUE

Depuis le 1 *Octobre* 1842 *jusqu'au* 30 *Septembre* 1843.

Octobre.

1. Proclamation du gouverneur général des Indes, par laquelle il déclare qu'il n'interviendra pas dans les affaires des Afghans, pourvu que ceux-ci soient en état de maintenir la paix avec leurs voisins.

4. Ordre de cabinet du roi de Prusse relatif à la censure : tous les ouvrages de plus de 20 feuilles sont déclarés libres de censure.

6. Mort de Jean-Gérard-Joseph Ernst, professeur de droit à l'Université catholique de Louvain, (*V. l'Annuaire de* 1843, p. 67).

7. Traité d'union, conclu entre les états de Guatemala, Honduras, Nicaragua et San-Salvador.

8. Victoire remportée par le général Lamoricière sur les troupes d'Abd-el-Kader, qui manque de tomber entre les mains des vainqueurs.

10. Le sultan confirme par un firman l'élection d'Alexandre-Kara-Géorgewitsch comme prince de Servie à la place de Michel Obrenowitsch, détrôné par une révolution intérieure.

12. Ouverture des états de Schleswig-Holstein.

13. Retraite de l'armée anglaise de Caboul, après avoir détruit cette ville de fond en comble.

17. Ouverture de la session ordinaire des états-généraux de Hollande par un discours du roi, dans lequel il annonce que l'arrangement définitif avec la Belgique à la suite du traité des 24 articles est conclu. —Une révolution éclate dans le Pérou, mais l'ordre est rétabli et le général Torrico se réfugie sur un navire français.

18. Première séance du comité des états-provinciaux convoqués à Berlin. — Le roi de Bavière préside en personne à l'inauguration du Walhalla.

19. Invasion du commodore Jones des États de l'Amérique du nord dans le territoire mexique sans déclaration de guerre.

20. Mort du comte de Laborde, membre de l'Académie des sciences à Paris.

20. Mort du célébre orientaliste Gesenius, professeur de théologie protestante à Halle.

24. Les députés rhénans faisant partie du comité des états-provinciaux à Berlin présentent au roi une pétition, tendant à obtenir pour les villes de leurs provinces une nouvelle organisation communale. — Destruction de la ville de Jellaballad par l'armée anglaise, qui fait sa retraite de Caboul.

25. Convention commerciale conclue entre la Belgique et l'Espagne, apportant au nouveau tarif espagnol des modifications favorables à la Belgique.

26. L'hospodar de Walachie, le prince Alexandre Ghika, se démet de sa dignité, conformément au

décret de la Porte-Ottomane, rendu sur la demande de la Russie.

27. L'évêque des Canaries est condamné à l'exil pour 2 ans, parce qu'il avait traduit l'ouvrage de Mgr. Astros, archevêque de Tolosa, sur les relations du clergé avec l'état.

28. Commencement des cérémonies de l'inauguration des reliques de saint Augustin, apportées de l'Italie par Mgr. Dupuch, évêque d'Alger, dans une chapelle construite sur les ruines de l'ancienne Hippone. A ces fêtes, qui durent trois jours, assistent les archevêques et évêques de Bordeaux, Châlons, Valence, Digne et Marseille.

31. Lettre de l'empereur de Russie au Sultan, dans laquelle il blâme en termes sévères la conduite tenue par la Porte lors des affaires de Servie, conduite qu'il qualifie de contraire aux traités conclus.

Novembre.

1. Publication du firman turc, concernant la déchéance de l'hospodar Ghika à Bucharest.

2. L'armée anglaise des Indes sort des montagnes et achève sa retraite de Caboul.

4. Le steamer belge la *Brittish-Queen* revient à Anvers de son troisième voyage de New-York, après un long et pénible trajet : il était parti de New-York le 7 Octobre.

5. Traité définitif conclu entre la Belgique et la Hollande en exécution du traité des 24 articles.



6. Le général Vandersmissen, un des condamnés du complot orangiste, parvient à s'évader de la prison des Petits-Carmes à Bruxelles, à l'aide de sa femme.

7. Les députés opposés au gouvernement d'Espartero et au ministère forment une coalition et se décident à porter M. Olozaga à la présidence de la chambre. — Mort du cardinal Rivarola. — Le prince Alexandre Georgewisch, élu prince de Servie, est confirmé dans cette qualité par un firman turc.

8. Ouverture de la session législative ordinaire des chambres belges par le Roi. — Ouverture du synode provincial des évêques d'Irlande à Dublin.

9. La chambre des députés belge choisit M. Raikem pour président, à la place de M. Fallon qui déclare ne pas pouvoir accepter ces fonctions. — Les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie procèdent à la ratification de la convention du 20 Décembre 1841, sans le concours de la France, qui refuse d'adhérer à cette ratification.

10. Clôture de la session du comité des états-provinciaux, convoqués à Berlin : les débats qui y avaient eu lieu et les résultats ne sont que très imparfaitement connus du public.

12. Le roi de Prusse congédie les membres du comité des états-provinciaux assemblés à Berlin par un discours, dans lequel il déclare que son intention en les convoquant avait été de créer un centre, à l'établissement duquel l'organisation de la Prusse s'était d'abord opposée.

13. Une émeute éclate à Barcelone; elle est d'abord comprimée par les troupes.

14. L'abbé Helsen, prêtre apostat, retracte ses erreurs entre les mains du doyen de Louvain et désire que sa déclaration soit publiée. — Inauguration de la section du chemin de fer de Tournai et de Courtrai à Mouscron en présence du Roi des Belges. — Ouverture de la session des Cortès espagnoles. — L'insurrection à Barcelone recommence et devient sérieuse.

15. Mort du baron De Gérando, qui demande et reçoit les sacrements de l'Eglise. — M. Olozaga est nommé président de la seconde chambre des Cortès espagnoles.—Barcelone tombe au pouvoir des insurgés.

17. Les troupes de la garnison de Barcelone quittent la ville et les forts et se retirent dans le fort Monjuich.

18. La junte qui s'est formée à Barcelone décrète la déchéance d'Espartero; les hostilités entre les insurgés et les troupes cessent. — Bataille entre les Mexicains devant Campêche, dans le Yucatan, et les Indiens, venus au secours de cette ville.

19. Le prince de Joinville quitte Lisbonne pour se rendre au Brésil, où la main de la sœur de l'empereur lui a été promise.

20. Ouverture de la session des états de Saxe à Dresde. — Ouverture de la session des états de Bavière par le roi.

21. Départ d'Espartero de Madrid à la tête d'un corps d'armée pour réduire Barcelone.

22. L'assemblée des Cortès espagnoles est prorogée

par décret du régent, pendant l'absence de celui-ci. — Proclamation de la junte de Barcelone pour engager le peuple à persévérer dans la résistance contre le régent.

24. Décret du gouvernement prussien relatif à l'asile à accorder aux transfuges russes après l'expiration de la convention du 29 Mars 1830 entre la Prusse et la Russie.

25. Déclaration d'indépendance de la république de Paraguay sous la direction de deux consuls, prononcée par le congrès de ce pays.

27. Sir Henry Pottinger demande satisfaction du gouvernement chinois pour l'assassinat des hommes de l'équipage et des passagers des deux navires anglais échoués sur les côtes de la Chine en 1841 et 1842.

28. Une nouvelle junte est formée à Barcelone à la place de l'ancienne, destituée par les gardes nationaux parce qu'elle manquait d'énergie.

Décembre.

3. Commencement du bombardement de Barcelone, qui refuse de se rendre aux ordres d'Espartero.

2. Grande éruption de l'Etna.

4. Une trève est accordée aux insurgés de Barcelone ; la ville est déclarée en état de siége.

6. Barcelone est prise après un bombardement de deux jours : le général Van Halen y entre avec ses troupes. — Victoire remportée par les troupes de Buenos-Ayres sur l'armée de la république orientale d'Uruguay sous le commandement du président Rivéra.

7. Soulèvement à Canton, provoqué par les excès auxquels se livrent des matelots anglais.

8. Mission à l'ouverture du congrès des Etats-Unis.

12. La république d'Uruguay ordonne une levée en masse et abolit l'esclavage.

15. Démission donnée par M. Van Volxem ministre de la justice en Belgique. — Ouverture de la session des états de la Hesse électorale par le prince co-régent.

16. L'ambassadeur anglais à Buenos-Ayres exige la cessation des hostilités contre la république de Montévidéo.

17. Enterrement solennel de Bolivar à Caracas.

18. Révolution militaire au Mexique : le congrès est dispersé et le gouvernement convoque une assemblée constituante.

21. Le général Séoane est nommé commandant de Barcelone en remplacement de Van Halen, poursuivi par la haine des habitants de la ville. — Clôture de la session des états de Schleswig-Holstein.

22. Victoire remportée par le général mexicain Ampudia sur l'armée de Texas sur le Rio-Grande.

23. Un conseil d'état privé est créé en France par ordonnance du roi.

26. Mort de Monseigneur Martin de Dunin, archevêque de Posen et Gnesen.

29. Le capitaine-général de la Catalogne Séoane donne des ordres pour percevoir la contribution de 12 millions de réaux imposée aux habitants de Barcelone.

30. Le président du congrès américain Tyler propose de déclarer indépendantes les îles de Sandwich et d'envoyer un commissaire permanent en Chine.

Janvier.

1. Le nouveau vorort de Lucerne invite le canton d'Argovie à surseoir à la vente des biens des couvents, qu'il venait d'ordonner. — Entrée triomphale d'Espartero de retour de Barcelone à Madrid.

2. Ouverture de la session législative des Cortès portugaises par la reine, qui annonce le prochain arrangement avec le Saint-Siége. — Election du prince Bibesco comme hospodar de Walachie; le prince est dans les intérêts de la Russie.

3. Dissolution de la chambre des députés espagnole par décret d'Espartero.

9. Ouverture de la session ordinaire des chambres françaises par le roi en personne.

11. Un traité de commerce est conclu entre l'Angleterre et la Russie.

12. Convention conclue entre les Etats-Unis et l'Amérique, relative aux réclamations élevées par des citoyens des Etats-Unis. — Mort du prince Antoine Pascal, comte de Lecce, frère du roi des Deux-Siciles.

13. Le pacha turc de Bagdad, Nesib, s'empare de la ville persanne de Kerbelah, qui est considérée comme ville sainte. — Mort de la princesse Louise Auguste, fille de feu Chrétien VII, roi de Danemarck, et veuve du duc Frédéric Chrétien de Schleswig-Holstein.

21. Insurrection militaire à Manille, qui est bientôt reprimée.

23. Mort du célèbre romancier allemand le baron de la Motte-Fouqué à Berlin.

25. Le gouvernement de Saxe retire le nouveau projet de procédure criminelle, qui a rencontré une forte opposition dans les états.

27. Monseigneur Pecci, nommé nonce du pape à Bruxelles, en remplacement de Mgr. Fornari, qui se rend en cette qualité à Paris, est sacré archevêque de Damiette *in partibus*. — La chambre des députés de Bavière rejette le projet de loi, adopté par la première chambre, relativement au rétablissement des anciennes charges héréditaires du royaume.

30. Réponse du Sultan à la lettre de l'empereur de Russie, dans laquelle le Sultan justifie la conduite tenue par la Porte dans les affaires de Servie, par les actes du prince détrôné. — Un hérat du Sultan confirme l'élection de Bibesco, comme hospodar de la Walachie.

31. Des troubles éclatent à Oporto en Portugal. — Mort du prince Frédéric-Auguste-Emile de Schleswig-Holstein.

Février.

1. Les états-généraux de Hollande adoptent le traité conclu avec la Belgique en exécution du traité des 24 articles.— Le nouveau vorort de Lucerne en Suisse, annule la vente des biens des couvents faite dans le canton d'Argovie.

2. Ouverture du parlement anglais par des commissaires du gouvernement. — L'émeute à Oporto est reprimée par l'intervention des troupes. — Mort du savant linguiste Adelung, conseiller d'état russe.

3. Les chambres belges adoptent les conventions conclues entre la Belgique et les Pays-Bas en exécution du traité des 24 articles.

4. Nouvel édit de censure publié par le roi de Prusse. — Défaite de l'armée mexicaine sous les murs de Campêche.

5. Vingt-cinquième anniversaire de l'avénement de Bernadotte au trône de Suède et de Norwège.

7. Les arriérés de la contribution de 12 millions de réaux imposée aux habitants de Barcelone, sont remis par le général Séoane.

8. Tremblement de terre à la Guadeloupe, par lequel la ville de Pointe-à-Pîtres est presqu'entièrement détruite : plus de 5000 personnes périssent.

9. Le grand-conseil du canton d'Argovie se refuse d'obéir à la décision du vorort relativement à la vente des biens des couvents.

11. Un conseil d'état est institué à Madrid, par décret du régent.

13. Insurrection radicale à Genève, qui n'a pas d'autres suites, la tranquillité étant bientôt rétablie.

15. Le Sultan adresse un firman au pacha de Bosnie favorable aux chrétiens.

16. Défaite du général Rivera près de Santa-Lucia Chiesa. Aribe, général de l'armée de Buenos-Ayres, marche jusqu'à Montévidéo.

17. Victoire des Anglais sous le commandement du général Napier, sur une armée indienne, près de Hyderabad.

20. La ville de Hyderabad est occupée par les Anglais.

22. Bénédiction solennelle de la chapelle en bois destinée pour la colonie belge de Guatemala par Son Eminence le cardinal archevêque de Malines, dans les jardins de l'hôtel Mérode à Bruxelles.

23. Commutation de la peine des condamnés du complot orangiste à Bruxelles en celle de bannissement perpétuel pour Vandermeeren, et de bannissement de 10 années pour Verpraet et Van Laethem.

24. Mort du cardinal Guistiniani.

26. Vol considérable commis dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle : la valeur des objets volés est de plus de 200,000 fr. — Installation de Bibesco comme hospodar de la Wallachie.

27. Le président Tyler adresse au congrès un message tendant à ce que l'on refuse aux Anglais le droit de visiter les navires américains sur la côte d'Afrique, sous prétexte d'empêcher la traite des Nègres.

Mars.

2. Mort du prince François-Joseph de Chimay.

5. Ouverture de la session des états-provinciaux dans les provinces de Brandenbourg, Prusse, Posen, Poméranie, Silésie, Saxe et Westphalie. — Insurrection à Haïti : Herard se met à la tête des insurgés

et adresse une proclamation au peuple contre le président Boyer.

6. Autorisation donnée par le roi de Suède pour l'établissement d'une communauté catholique à Christiania en Norvège. M. Monz est le premier curé catholique nommé dans cette ville depuis la réforme.

7. La Russie déclare au gouvernement grec qu'il ne reconnaît pas l'état d'impossibilité de payer la dette, garantie par la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la France, et exige que le paiement se fasse.

10. Proclamation des insurgés à Haïti, par laquelle le président Boyer est déclaré déchu de sa dignité.

12. Ordre de cabinet du roi de Prusse dans lequel il blâme sévèrement les états-provinciaux de Posen, qui avaient demandé la conservation de la nationalité polonaise et la retraite de la dernière ordonnance sur la censure.

13. Le général anglais Napier est nommé gouverneur de la nouvelle province de Sind : il résidera à Hyderadab.

14. Départ d'Anvers d'une partie des colons belges sur le navire le *Théodore*. — Le général Boyer se déclare prêt à se démettre de sa charge de président de la république d'Haïti et justifie la conduite qu'il a tenue.

15. Le général Vidal, président de la république de Pérou, donne sa démission. Don Justo Figuerola est nommé président provisoire.

16. Mort de M. Falk, ambassadeur du roi des Pays-Bas à Bruxelles. — Le général Boyer s'embarque sur un navire anglais et quitte Haïti.

17. Apparition d'une grande comète, dont la queue a une dimension gigantesque.

18. Le colonel Ortiz supprime le conseil-d'état du Pérou ; D. Manuel Vivanco est proclamé directeur suprême de la république.

21. Les Espagnols prennent possession de l'île Fernando So, qui appartient au groupe des Iles-Guinées.

24. La loi pour la répression des fraudes électorales est adoptée par les chambres belges. — Victoire du général Napier sur les Beloudches aux environs d'Hyderabad.

25. Ouverture du tunnel, construit sous la Tamise par l'ingénieur français Bruneel.

28. Le secrétaire d'état des affaires étrangères des Etats-Unis, sir Webster, réfute dans une lettre, adressée à l'ambassadeur américain à Londres, les principes émis par les Anglais relativement au droit de visite.

30. Des états sont créés pour l'Islande par ordonnance du roi de Danemark.

Avril.

1. Le général de Buenos-Ayres, Manuel Oribes, attaque la ville de Montévideo, et déclare que les étrangers y domiciliés qui prendraient les armes contre lui, seraient considérés comme ennemis.

3. Ouverture de la session des Cortès d'Espagne, convoquées de nouveau.

5. *Ultimatum* russe dans les affaires de Servie,

présenté à la Porte par le baron de Butenieff, ambassadeur russe à Constantinople.

6. Secousses de tremblement de terre dans le Brabant septentrional.

7. Ecroulement du Beffroi de Valenciennes : plusieurs personnes y perdent la vie.—Le gouvernement provisoire d'Haïti investit le citoyen Herard du pouvoir de dictateur.

9. Le commodore anglais Purvis, devant Montévideo, promet sa protection aux étrangers résidant dans cette ville.

11. Arrivée à Bruxelles de Mgr. Pecci, nouveau nonce en Belgique.

12. Clôture de la session législative des chambres belges. Le ministère offre sa démission au Roi, qui l'accepte à l'exception de celle de M. Nothomb. — Le divan turc, pour satisfaire à la Russie, décide que Kara Georgewitsch abdiquera, qu'il y aura une nouvelle élection en Servie, que Kiamil, pacha de Belgrad, sera destitué et que Wutsitsch et Petronewich, les auteurs de la dernière révolution, quitteront la Servie.

16. Le nouveau ministère belge est constitué; il se compose de M. Nothomb, pour l'intérieur; M. le comte Goblet, pour les affaires étrangères; M. Mercier, pour les finances; M. Dechamps, pour les travaux publics; M. Dupont, pour la guerre; M. d'Anethan, pour la justice.

21. Mort du duc de Sussex, oncle de la reine d'Angleterre.

25. Le prince Kara Georgewitsch donne sa démission de prince de Servie.

27. Firman du Sultan, par lequel l'élection d'un nouveau prince de Servie est ordonnée.

29. Un incendie détruit de fond en comble le théâtre du Hâvre.

Mai.

1. Le ministère espagnol donne sa démission : Espartéro charge Cortina, un des chefs de l'opposition, de la composition d'un nouveau cabinet.

3. Malheur arrivé au chemin de fer belge, entre Rosoux et Gingelom, section de Landen à Waremme : un wagon de bagages prend feu, plusieurs personnes sont blessées et cinq perdent la vie en sautant à terre.— Ouverture du chemin de fer de Paris à Rouen.

5. Ouverture du canal de jonction entre le Mein et le Danube, depuis Nuremberg jusqu'à Bamberg.

7. Mort du lieutenant-général Soult, frère du maréchal Soult.

9. Troubles en Bosnie, qui sont réprimés par un compromis entre le pacha et douze chefs bosniaques.

11. Le baron de Schiervel, gouverneur de la Flandre orientale, est nommé aux mêmes fonctions dans la province de Limbourg : il est remplacé par M. Demaisières, ex-ministre des travaux publics. — Mort de lord Fitzgerald, président du bureau des Indes orientales.

14. Ouverture du synode provincial des évêques de l'Amérique du Nord à Baltimore. — Ouverture de la

diète des provinces rhénanes de Prusse à Düsseldorf.

15. Le secrétaire-d'état de l'intérieur, sir Graham, déclare au synode de l'église presbytérienne qu'elle doit rester soumise aux lois de l'État, qui ne peuvent être changées que par un acte du parlement.

16. Prise de la Smalah d'Abd-el-Kader et de 7000 personnes, par le prince d'Aumale, à la tête de 500 cavaliers.

18. Séparation de plus de 400 ministres de l'Eglise presbytérienne, ayant à leur tête le Dr Weloh, de l'Eglise écossaise établie. — Mort de Charles Bagot, ancien gouverneur anglais du Canada.

19. Espartéro se refuse de céder à la demande du ministère Lopez et de renvoyer quelques-uns de ses généraux : le ministère donne sa démission ; les Cortès déclarent qu'il avait eu toute sa confiance.

20. Arrivée du navire belge *le Théodore* avec une partie des colons dans le port de Santo-Thomas. — Prorogation de la chambre basse des Cortèz, à cause de l'opposition que rencontrent les mesures du régent. — Ouverture de la diète de Hongrie par l'empereur d'Autriche en personne.

23. Une insurrection éclate à Malaga; mais les partisans d'Espartéro parviennent à la comprimer. — Le gouvernement anglais destitue les principaux membres de l'association du Repeal de leurs emplois de juges de paix.

26. Dissolution des Cortès espagnoles par décret d'Espartéro qui convoque de nouvelles Cortès pour le 24 Août. — Mort du célèbre mathématicien Lacroix, à Paris. — Mort de la princesse Milosch.

27. Les états-généraux de Hollande rejettent le projet de loi, relativement à la conversion de la dette publique.

29. Départ du roi de Hanovre pour l'Angleterre; il charge le prince royal du gouvernement pendant son absence.

31. L'Espagne presque tout entière se soulève contre les mesures arbitraires d'Espartéro; le colonel Prim se met à la tête du mouvement dans la Catalogne.

Juin.

1. Décret de l'assemblée constituante de la république de Guatemala, par lequel est accordée à la colonie belge la prolongation nécessaire pour l'exécution de son contrat.

4. Zurbano est expulsé de Barcelone, et ses effets sont jetés à la mer par le peuple.

6. Une junte se forme à Barcelone et prend son siége au village de Sabadell, à trois lieues de la ville.

7. Mort de M. Simons, directeur de la colonie de Santo-Thomas, avant l'arrivée dans ces contrées. Arrivée du navire belge la *Marie-Louise* à Santo-Thomas avec des colons belges. — Ouverture de l'assemblée des états de Mecklembourg.

8. Arrivée du navire belge la *Ville de Bruxelles* dans le port de Santo-Thomas, avec le reste des colons belges.

11. La ville de Valence se prononce pour le mouvement.

12. Une insurrection éclate à Barcelone.

13. Elections pour renouveler la moitié des deux chambres législatives belges. — Manifeste adressé par Espartéro à la nation espagnole pour justifier sa conduite. — La nouvelle constitution est proclamée au Mexique.

14. La garnison de Barcelone se joint aux insurgés. — Mort de Mgr. Tharin, ancien évêque de Strasbourg.

15. Une insurrection éclate à Tarragone.

18. La Corogne se prononce contre Espartéro, et cet exemple est suivi par une grande partie de la Galice.

19. Séville se déclare pour la cause populaire. — Le patriarche de Lisbonne, Sarana, et l'évêque d'Ancône, Cadolini, sont proclamés cardinaux par le Saint-Père.

21. Départ d'Espartéro avec un corps d'armée de Madrid : il se dirige sur Valence.

22. Le camp d'Abd-el-Kader est surpris par le colonel Gery, et l'émir ne s'échappe qu'avec la plus grande peine.

25. Palencia se prononce contre Espartéro : les troupes donnent leur adhésion. — Zurbano continue sa retraite.

26. Traité de commerce entre l'Angleterre et le royaume des Deux-Siciles.

27. Arrivée à Valence des généraux Narvaez et Concha exilés en France avec Marie Christine : le premier est nommé gouverneur-général de Murcie et de Valence par la junte. — Alexandre Georgewitsch est réélu prince de Servie en présence du général russe Lieven et du Pacha de Belgrade.

28. Vittoria se prononce pour le mouvement. — Grand meeting du Repeal à Galway.

29. Valladolid se prononce contre le régent. — Décret de destitution d'Espartéro publié par le gouvernement provisoire à Barcelone et signé par Serrano. — Convention conclue entre la Belgique et la Hollande concernant la navigation des eaux de la Flandre.

30. Pampelune prend part à l'insurrection ; une junte se forme : les troupes de la garnison se joignent au peuple. — Clôture de la session des Cortès portugaises.

Juillet.

1. La ville de Badajoz se prononce pour le mouvement.

2. Ouverture de la section du chemin de fer de Liége à Chaudfontaine par le ministre des travaux publics.

3. Le général Concha prend le commandement des troupes de Malaga et marche sur Séville. — Le général Narvaez sort de Valence pour aller au secours de Terruel attaqué par une division de l'armée d'Espartéro. — Grand meeting du Repeal tenu par les états et métiers de Dublin. — Ouverture de la diète suisse à Lucerne.

4. Ouverture de la session des états-provinciaux en Belgique. — Bilbao se prononce contre Espartéro.

5. La chambre des députés de France adopte le projet de loi du chemin de fer entre Marseille et Avignon. — La junte centrale de la Vieille-Castille s'installe à Valladolid.

7. La diète suisse ajourne la question de la révision du pacte fédéral, qui régit la Suisse depuis 1815. — Ségovie se prononce contre Espartéro.

8. Espartéro abandonne son plan d'attaquer Valence et se replie vers l'Andalousie avec les troupes qui lui sont restées fidèles.

11. Madrid, menacée par la colonne d'Aspiroz, est déclarée en état de siége.

12. Rejet par la chambre des communes d'Angleterre de la motion de M. O'Brien, tendante à ce qu'une enquête soit faite sur les affaires de l'Irlande.

13. Un corps d'armée d'insurgés, sous le commandement du général Aspiroz, arrive jusqu'aux portes de Madrid.

14. Majorque se prononce contre le régent.

16. Le général Narvaez, après avoir anéanti la brigade d'Enna, un des généraux d'Espartéro, se dirige avec ses troupes sur Madrid.

17. Inauguration de la section du chemin de fer de Liége à Verviers, par le roi Léopold en personne.

18. Ordre de cabinet du roi de Prusse, dans lequel il blâme sévèrement ce qui s'est passé au banquet donné aux états-provinciaux de Dusseldorf, après le rejet du projet du nouveau code pénal, et ordonne aux fonctionnaires publics de s'abstenir de toutes manifestations de ce genre.

19. Mort du prince Auguste de Prusse, aïeul du roi actuel de Prusse.

20. Les Asturies se soulèvent en faveur de la cause populaire.

21. Sarragosse, fidèle à la cause d'Espartéro, repousse une attaque des insurgés. — Espartéro et Van Halen commencent à bombarder Séville ; la ville se défend héroïquement pendant trois jours. — Troubles à Lubeck qui se renouvellent le lendemain et qui ont pour cause le mauvais état des finances de la ville.

22. Le corps d'armée de Séoane et de Zurbano, attaqué près de Torréjo par Narvaez, se réunit à celui-ci après un combat d'un quart-d'heure. Séoane est fait prisonnier ; Zurbano s'échappe. — Le prince de Joinville arrive du Brésil à Brest avec son épouse, sœur de l'empereur du Brésil. — Grand meeting du Repeal à Ennis Corthy dans le comté de Wexford : 400,000 personnes y assistent.

23. Narvaez entre victorieusement à Madrid avec son armée.

25. Le ministère Lopez se reconstitue à Madrid. Arguelles, tuteur de la reine, donne sa démission.

26. Espartéro, ne pouvant prendre Séville et menacé par l'arrivée du général Concha, abandonne son armée et s'enfuit dans la direction de Cadix.

27. Défense solennelle de thèses, pour le grade de licencié en droit canon, par M. Loiseaux. Son Eminence le cardinal archevêque de Malines et Son Excellence Mgr. Pecci, nonce apostolique, assistent à cette solennité.

28. Sarragosse reconnaît le nouveau gouvernement provisoire d'Espagne.

30. Espartéro se sauve à bord d'un navire anglais sur la rade de Cadix, au moment où il est atteint

par l'avant-garde de Concha, envoyée à sa poursuite. — Décret de convocation des Cortès espagnoles pour le 15 Octobre. — Ouverture du chemin de fer de Braine-le-Comte à Namur : le Roi et la Reine des Belges y assistent. — Grand meeting du Repeal à Castlebar.

31. Espartéro signe à bord du navire anglais *le Malabar* une protestation contre tous les actes émanés ou à émaner du nouveau gouvernement espagnol. — Le prince de Joinville est nommé contre-amiral par ordonnance du roi.

Août.

1. La junte de Valence reconnaît le ministère Lopez comme gouvernement provisoire d'Espagne. — Le duc de Baylen est nommé tuteur provisoire de la reine.

2. Retour du navire belge la *Louise-Marie* à Ostende de Santo-Thomas, d'où il était parti le 16 Juin.

3. Mort du cardinal Testaferrata, évêque de Sinigaglia. — Départ du roi Léopold pour Wiesbaden.

4. Arrivée de S. M. le Roi des Belges à Wiesbaden.

5. Les évêques belges, réunis en assemblée annuelle à Malines, arrêtent et publient une lettre pastorale sur les mauvais livres.

6. Espartéro arrive à Lisbonne; mais il ne débarque pas, parce que le gouvernement portugais lui refuse les honneurs de régent d'Espagne. — Meeting du Repeal de Ballingfast dans le comté de Wicklow.

7. La junte de Valence se dissout et les autorités ordinaires reprennent leurs fonctions.

8. Le ministère espagnol exprime à la reine le vœu qu'elle soit déclarée majeure par les Cortès.

12. Le cabinet des Tuilleries reconnaît le gouvernement provisoire d'Espagne.

15. Grand meeting du Repeal de Tarachill dans le comté de Meath : plus de 600,000 personnes y assistèrent.

16. Décret du ministère espagnol, par lequel Espartéro est déclaré déchu de ses titres, grades et honneurs.

17. Proclamation adressée par le gouverneur de Barcelone Prim aux habitants de cette ville, pour les engager à se soumettre au gouvernement provisoire établi à Madrid.

18. Grand meeting pour le Repeal à Tara en Irlande. —Le grand théâtre de l'opéra à Berlin est entièrement détruit par un incendie. — Dissolution de la junte centrale de Galice.

19. Arrivée d'Espartéro à Talmouth en Angleterre.

21. Le général Aroz est nommé capitaine-général de la Catalogne pour reprimer l'insurrection, qui continue à agiter cette province.

22. Mort de Mgr. Gunther, évêque suffragant de Trèves et administrateur du diocèse pendant la vacance du siége épiscopal. — O'Connell communique à l'association du Repeal à Dublin son projet de reconstitution du parlement irlandais.

23. Arrivée de S. M. le Roi des Belges à Aschaffenbourg pour rendre visite au roi de Bavière.— La junte insurrectionnelle de Barcelone se dissout. — L'asso-

ciation du rappel à Dublin adopte le projet de nommer des arbitres qui remplaceront les tribunaux ordinaires, pour décider sur toutes les affaires portées devant eux. —Mouvement insurrectionnel à Bologne et dans les environs.

24. Grand meeting du Repeal à Roscommon : plus de 500,000 personnes y assistent. — Arrivée de S. M. la Reine des Belges au château d'Eu. — Clôture de la session du parlement anglais par la reine en personne. — Clôture de l'assemblée des états de Saxe par le roi même.

26. Proclamation du cardinal Spinola, gouverneur de Bologne, qui annonce la composition d'une commission militaire pour juger ceux qui prennent part aux troubles.

28. Départ de la reine d'Angleterre et du prince Albert sur le yacht royal *Victoria et Albert*, pour faire une excursion sur mer.

29. O'Connell répond dans la séance de l'association du Repeal au discours de clôture du parlement par la reine, et déclare persister dans la cause du Repeal.

30. Clôture de la session des chambres législatives de Bavière. — Troubles à Madrid, occasionnés par le régiment *del Principe;* les perturbateurs sont sévèrement punis et la tranquillité est rétablie grâce aux énergiques mesures du général Narvaez.

31. La diète suisse accepte par 12 voix et 2 demies contre 7 l'offre du canton d'Argovie de rétablir quatre couvents de femmes supprimés à condition que les autres couvents restent supprimés. Les cantons catholiques protestent solennellement contre ce vote.

Septembre.

1. La junte suprême de Sarragosse se dissout.

2. La reine d'Angleterre et le prince Albert débarquent à Tréport, où ils sont reçus par le roi des Français : ils se rendent au château d'Eu. — Une nouvelle révolte éclate à Barcelone.

3. Grandes fêtes au château d'Eu à l'occasion du séjour de la reine d'Angleterre. — Un combat s'engage à Barcelone entre les troupes et les insurgés.

4. Arrivée à Anvers du roi de Hanovre, de retour de l'Angleterre. — Bref du Pape à l'occasion de l'élection d'un nouvel évêque de Harlem faite par les jansénistes.

5. Les troupes à Barcelone se retirent dans les forts et dans la citadelle : la ville est au pouvoir des insurgés, qui ont installé une nouvelle junte.

6. S. M. le roi Léopold est de retour de Wiesbaden à Bruxelles. — Arrivée de l'empereur de Russie à Berlin. — Le sultan ratifie l'élection du prince Kara Georgewitsch comme souverain de Servie.

7. Départ de la reine d'Angleterre et du prince Albert de Tréport, pour retourner en Angleterre. — Le fort Monjuich commence à bombarder Barcelone.

8. S. M. la Reine des Belges arrive à Bruxelles de retour du château d'Eu. — Grande réunion de princes à Berlin à l'occasion de l'arrivée de l'empereur de Russie.

10. La junte insurrectionnelle de Barcelone refuse d'entrer en négociation avec Prim.

11. Le général Araoz arrive avec un renfort de troupes à Barcelone et entre dans la citadelle. — Grand meeting pour le Repeal, assemblé à Longhrea.

12. Le brigadier Ametller entre à Barcelone à la tête d'un corps d'armée et se met à la tête des insurgés. — La junte met à prix la tête de Prim.

13. Arrivée de la reine d'Angleterre et du prince Albert à Ostende, où ils sont reçus par LL. MM. le Roi et la Reine des Belges. — Meeting en faveur du Repeal, tenu à Liverpool. — Dans la séance de l'association du Repeal une adresse à tous les Irlandais sur la surface du globe est lue et adoptée.

14. Le gouvernement espagnol publie un manifeste à l'occasion des troubles qui ont éclaté à Barcelone. —Le général Ametller quitte Barcelone à la tête d'une brigade pour insurger le pays.

15. La reine d'Angleterre, le prince Albert et le Roi et la Reine des Belges visitent Bruges et retournent le soir même à Ostende. — Les troubles dans la légation de Bologne continuent. — Une révolution éclate à Athènes : le roi Othon est forcé de renvoyer tous les étrangers du service grec et de donner une nouvelle constitution. Tout s'accomplit dans l'espace de quelques heures.

16. La reine d'Angleterre, le prince Albert et le Roi et la Reine des Belges se rendent à Gand.

17. L'insurrection éclate de nouveau à Sarragosse; une junte est installée; les troupes restent fidèles. — Grand meeting du Repeal, assemblé à Connemara.

18. Arrivée et brillante réception de la reine d'Angleterre à Bruxelles.

19. La reine d'Angleterre se rend à Anvers, où une magnifique reception lui est préparée. — Sarragosse tombe au pouvoir de la junte : la garnison quitte la ville.

20. Départ d'Anvers de la reine d'Angleterre et du prince Albert, pour retourner en Angleterre.

22. La brigade d'Amettler est mise en déroute par Prim.

23. La ville de Reuss, où une tentative d'insurrection a été faite, reste fidèle au gouvernement.

27. S. M. le roi Léopold part pour le camp de Beverloo.

MÉTÉOROLOGIE.

Résumé des observations faites à Louvain, au collége des Prémontrés, par M. le professeur Crahay, pendant les onze premiers mois de 1843 *et le dernier de* 1842 (1).

La température a été observée à l'aide de thermomètres à échelles centigrades (2), placés à l'ombre, à 2 mètres au-dessus du sol, dans un endroit très-découvert, éloigné des bâtiments de tous côtés.

Nous rassemblons dans le tableau (A) les moyennes par mois des températures observées jour par jour, à 9 heures du matin, à midi et à 3 h. après midi.

Afin de connaître la plus haute et la plus basse température qui ont régné dans un intervalle de temps

---

(1) La nécessité de mettre sous presse dans le courant de Décembre nous empêche de donner les observations faites durant ce mois et de compléter ainsi l'année ; pour y suppléer, nous ajoutons celles qui se rapportent au même mois de l'année précédente.

(2) Dans l'échelle centigrade, l'intervalle compris entre le point de glace fondante et celui d'eau bouillante est divisé en 100 parties égales ou degrés ; dans l'échelle dite de Réaumur cet espace est partagé en 80 parties; de là, pour réduire les degrés centigrades en ceux de Réaumur, il n'y a qu'à les multiplier par $\frac{8}{10}$, et réciproquement, en multipliant les degrés de Réaumur par $\frac{10}{8}$, on les traduira en centigrades.

donné, par exemple dans les 24 heures, on se sert de thermomètres qui, à l'aide d'une disposition particulière, indiquent les extrêmes des températures auxquels ils ont été exposés. En admettant maintenant que de la plus basse à la plus haute température la progression ait été régulière, ce qui en effet a lieu ordinairement, la demi-somme de ces extrêmes pourra, sans erreur sensible, être considérée comme la température moyenne du jour, c'est-à-dire la température qui aurait régné uniformément, si la quantité totale de chaleur reçue du soleil pendant le jour, après déduction des pertes essuyées durant la nuit, avait été répartie par portions égales sur tous les instants qui composent les 24 heures.

Si l'on forme la somme des maxima et celle des minima observés jour par jour pendant un mois, et que l'on divise ces sommes par le nombre de jours du *mois*, on obtient le maximum moyen et le minimum moyen du mois ; la demi-somme de ceux-ci représente la température moyenne du mois.

Enfin, ajoutant entr'eux les maxima moyens des 12 mois, et de même les minima moyens, et divisant ces sommes par 12, on aura le maximum moyen et le minimum moyen de l'année ; leur demi-somme est la température moyenne de l'année. C'est celle qui aurait régné uniformément pendant toute l'année, si la quantité totale de chaleur reçue du soleil pendant cette période, après déduction des pertes qui ont lieu durant les nuits, avait été distribuée également sur tous les instants de l'été et de l'hiver, du jour et de la nuit.

Le tableau (B) offre ces résultats pour les 12 mois employés. En outre on y a indiqué la plus haute et la plus basse température qui ont eu lieu dans le courant de chaque mois, ainsi que les jours auxquels elles ont été atteintes respectivement.

D'après ce tableau, et en supposant que la moyenne que fournira le mois de Décembre 1843 ne s'éloigne pas de celle qu'a donnée le même mois de 1842, il s'ensuivrait que la température moyenne de l'annee 1843 serait de † 10°,16. Il est remarquable que cette valeur diffère si peu de celle que nous avons obtenue dans un tableau semblable l'année précédente, où nous sommes arrivés au chiffre de † 10°,02; et cependant ces deux années ont présenté un caractère bien différent : l'été de l'une a été sec et comparativement chaud, celui de l'autre a été humide.

Les tableanx que nous produisons dans l'Annuaire ne renferment pas les véritables moyennes de l'année, à cause que nous sommes obligés d'employer dans leur composition un mois qui appartient à l'année précédente. Or il est arrivé en 1842 que le chiffre † 4°,48 adopté provisoirement comme température du mois de Décembre n'était guère éloigné de celui que ce mois a fourni réellement, et qui était † 4°,34; de sorte que la température moyenne exacte de l'année 1843 a été de † 10°,01, tandis que dans le tableau de l'Annuaire de cette année nous etions conduits à † 10°,02.

La plus grande chaleur de 1843 a été atteinte le 5 Juillet; le thermomètre a été ce jour à † 33°,0;

la plus basse température de l'année, sans préjuger de ce qui peut arriver avant la fin de Décembre, n'a été que de 6°,1 au-dessous de la glace fondante, et c'est dans la nuit du 3 au 4 Mars qu'elle est descendue à ce point. Les mois de Janvier et de Février ont été très-doux ; on n'y a pas vu le thermomètre plus bas que 4 degrés au-dessous du zéro. Ainsi dans le courant de l'année entière les extrêmes variations de la température n'ont pas dépassé 39°,1 ; l'année d'auparavant les deux limites comprenaient un intervalle de 44°,7.

Voici quelques rapprochements, pour faire juger jusqu'à quel degré d'exactitude la température moyenne d'une année peut être déduite d'autres combinaisons que de celle des maxima et des minima moyens pris jour par jour pendant l'année entière, méthode qui est toujours celle qui mérite la préférence, et d'après *laquelle* nous avons obtenu pour 1843, d'après le tableau (B), le chiffre † 10°,16.

Le mois d'Octobre seul donne par un pareil procédé, † 10°,37 ; celui d'Avril seulement 9°,73.

Les seules observations à 9 heures du matin, continuées pendant toute l'année donnent † 10°33. Le mois d'Avril pris isolement, fournit, par les observations à la même heure, † 10°,49, celui d'Octobre † 10°,22.

On voit d'après cela que la moyenne annuelle est donnée avec un degré d'approximation assez grand par les observations de 9 heures du matin prises sur l'année entière; que le mois d'Octobre est celui où la chaleur régnante approche le plus de la tempé-

rature moyenne de l'année ; presque tous les ans cela se vérifie; le mois d'Avril s'éloigne ordinairement un peu plus de cette moyenne.

La demi-somme de la plus grande et de la plus basse température de l'année donne $\frac{1}{2}$ (33°,0—6,1) ou 13°,5, valeur beaucoup trop grande, à cause que la baisse du thermomètre en hiver a été très-faible.

Dans le tableau (C) nous avons présenté, mois par mois, la hauteur de l'eau tombée du ciel, c'est-à-dire le nombre de centimètres auquel le liquide tombé s'élèverait sur la surface horizontale du sol à Louvain, si rien ne s'en perdait par évaporation, par écoulement ou par infiltration dans le terrain. Ensuite, le même tableau porte le nombre de jours où il a plu, neigé, grêlé, où il y a eu brouillard, où il a tonné, où la température est descendue au-dessous de la glace fondante, où le ciel est resté entièrement couvert pendant toute la journée, et finalement, où, pendant ce temps, on n'y a vu aucun nuage.

On remarque, en comparant ce tableau avec celui de l'année précédente, que le nombre de jours de pluie, de neige, de grêle a été notablement plus grand en 1843 qu'en 1842, la différence est de 42 ou $\frac{1}{5}$e environ. Pareillement la quantité d'eau tombée pendant l'année qui vient de finir a été de 9cm, 26, ou $\frac{1}{8}$e à-peu-près plus grande que pendant l'année antérieure.

Le tableau (D) contient, mois par mois, les hauteurs moyennes du baromètre, observées à 9 heures

du matin, à midi et à 3 heures de l'après-midi. Elles sont exprimées en millimètres, corrigées des effets de la capillarité et réduites à zéro de température. Ces trois époques du jour ont cela de particulier, que, dans ses oscillations régulières diurnes, la pression atmosphérique est la plus forte à la première, la moindre à la dernière, et qu'elle atteint sa moyenne valeur à midi. Le même tableau renferme en outre la plus grande et la plus petite pression que l'instrument a indiquées à chaque mois, et les époques de ces limites.

La baisse survenue pendant la nuit du 14 au 15 Janvier, et qui amena la colonne mercurielle à 724,11 est peu commune. Cependant des dépressions plus fortes encore ont été observées à d'autres époques : c'est ainsi qu'au 2 Mars 1820 on vit le baromètre, à Maestricht, à 722,36, et le 25 Décembre 1821, à 9 heures du matin, il fut observé dans la même ville à 714,63 qui est peut-être le point le plus bas où le baromètre ait jamais été vu dans notre pays. Il est remarquable que cette même année 1821 ait fourni l'exemple d'une ascension de baromètre également fort extraordinaire ; le 6 Février, à 10 heures du matin, il fut à 783,18 ; point qu'il n'a plus atteint depuis.

TAB. (A)

MOIS.	Température moyenne par mois		
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.
Janvier	+ 2°,84	+ 4°,51	+ 4°,18
Février	· 1,65	3,39	3,69
Mars	5,55	9,56	10,25
Avril	10,49	12,99	12,90
Mai	13,75	16,15	17,29
Juin	15,88	18,88	18,63
Juillet	18,44	20,06	20,58
Août	18,84	21,56	22,93
Septembre	16,23	19,38	19,99
Octobre	10,22	12,82	12,22
Novembre	6,48	8,31	8,25
Décembre (1842)	3,56	6,26	6,13
Moyennes des 12 mois.	+ 10°,33	+ 12°,82	+ 13°,09

TAB. (B)

MOIS.	Moyennes par mois — des maxima diurnes.	Moyennes par mois — des minima diurnes.	Demi-sommes ou températures moyennes par mois.	Maxima absolus des températures par mois	Minima absolus des températures par mois	Différences.	Dates des — Maxima absolus	Dates des — Minima absolus :
Janvier	+ 5°,83	+ 0°,85	+ 3°,34	+ 11°,6	— 3°,4	15 , 0	le 28	du 3 au 4
Février	4 ,48	0 ,20	2 ,34	10 ,7	— 3 ,8	14 , 5	21	13—14
Mars	10 ,90	1 ,50	6 ,20	19 ,6	— 6 ,1	25 , 7	31	3—4
Avril	14 ,33	5 ,13	9 ,73	23 ,4	— 0 ,7	24 , 1	20	9—10
Mai	18 ,47	7 ,38	12 ,93	24 ,7	+ 2 ,0	22 , 7	3	11—12
Juin	19 ,96	9 ,81	14 ,89	29 ,1	+ 6 ,5	22 , 6	18	28—29
Juillet	22 ,14	11 ,83	16 ,99	33 ,0	+ 5 ,6	27 , 4	5	25—26
Août	23 ,46	13 ,35	18 ,41	29 ,2	+ 10 ,2	19 , 0	18	11—12
Septembre	20 ,73	10 ,74	15 ,74	25 ,3	+ 3 ,5	21 , 8	18	28—29
Octobre	13 ,89	6 ,84	10, 37	20 ,7	— 0 ,9	21 , 6	6	16—17
Novembre	9 ,17	4 ,15	6 ,66	16 ,9	— 2 ,2	19 , 1	5	16—17
Décembre(1842),	7 ,06	1 ,62	4,34	11 ,6	— 3 ,8	15 , 4	2	9—10
Moyennes des 12 mois.	+ 14 ,20	+ 6 ,12	+ 10,16	+ 21,3	+ 0,6	20,7		

TAB. (C)

MOIS.	Hauteur de l'eau tombée, exprimée en centimètres.	NOMBRE DE JOURS DE							
		Pluie.	Grêle.	Neige.	Brouil-lard.	Gelée.	Ton-nerre	Ciel couv.	Ciel sans nuages.
	Cm.								
Janvier	10,17	18	1	12	7	12	0	5	2
Février	9,07	12	1	11	7	14	0	12	0
Mars	1,73	8	0	4	4	13	0	2	1
Avril	5,83	19	4	5	6	5	2	1	0
Mai	5,60	18	0	0	1	0	0	0	2
Juin	6,39	20	1	0	2	0	4	0	0
Juillet	4,95	21	0	0	3	0	4	0	0
Août	4,96	13	0	0	7	0	3	0	0
Septembre	4,01	8	2	0	8	0	1	1	5
Octobre	15,18	23	3	0	0	2	2	1	0
Novembre	9,44	18	0	2	3	8	0	6	0
Décembre (1842)	2,18	11	0	0	11	10	0	9	2
TOTAUX des 12 mois.	79,51	189	12	34	59	64	16	37	12

MOIS.	Hauteurs moyennes du Baromètre			Maxima absolus par mois.	Minima absolus par mois.	Différences.	Dates des	
	A 9 heures du matin.	A midi.	A 3 heures du soir.				Maxima.	Minima.
	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.			
Janvier	754,75	754,20	753,89	774,12	724,11	50,01	le 19, à 9 h. m.	nuit du 14 au 15
Février	749,37	749,20	748,56	760,32	729,63	30,69	1, à midi.	le 7, à 9 h. s.
Mars	757,65	757,47	756,85	766,66	747,54	19,12	5, à midi.	14, à 9 h. m.
Avril	755,55	755,32	755,10	763,46	746,36	17,10	15, à midi.	4, à 3 h. s.
Mai	754,81	754,69	754,30	765,05	746,00	19,05	12, à 9 h. m.	16, à 3 h. s.
Juin	755,10	755,12	754,93	762,58	746,62	15,96	21, à 8 h. m.	2, à 9 h. m.
Juillet	757,97	757,90	757,66	766,55	743,85	22,70	16, à 9 h. s.	23, à midi.
Août	758,53	758,32	758,29	766,26	744,58	21,68	8, à 9 h. m.	24, à 9 h. m.
Septembre	762,70	762,37	761,91	771,24	749,31	21,93	23, à 9 h. m.	28, à 9 h. m.
Octobre	753,59	753,47	753,41	768,45	737,95	30,50	19, à 9 h. s.	12, à 9 h. m.
Novembre	757,01	756,77	756,64	767,15	745,57	21,58	30, à 9 h. m.	8, à 3 h. s.
Décembre (1842)	764,41	763,97	763,66	772,01	747,78	24,23	4, à 10 h. m.	27, à midi.
MOYENNES	756,79	756,57	756,27	766,99	742,44	24,55		

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. Em. Monseigneur Engelbert Sterckx, né à Ophem le 2 Novembre 1792, sacré à Malines le 8 Avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 Septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Evêque de Liége, S. G. Mgr. Corneille-Richard-Antoine Van Bommel, né à Leyde le 5 Avril 1790, sacré à Liége le 15 Novembre 1829.

Evêque de Bruges, S. G. Mgr. François-René Boussen, né à Furnes le 2 Décembre 1774, sacré à Bruges le 27 Janvier 1833.

Evêque de Tournay, S. G. Mgr. Gaspar Labis, né à Warcoing le 2 Juin 1792, sacré à Tournay le 10 Mai 1835.

Evêque de Namur, S. G. Mgr. Nicolas-Joseph Dehesselle, né à Charneux le 4 Juillet 1789, sacré à Namur le 13 Mars 1836.

Evêque de Gand, S. G. Mgr. Louis-Joseph Delebecque, né à Warneton-Sud en 1798, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Gand le 4 Novembre 1838.

CIRCULAIRE DE NOSSEIGNEURS LES CARDINAL ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE BELGIQUE AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE LEURS DIOCÈSES.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous venons avec confiance vous entretenir d'un objet qui vous est aussi cher qu'à Nous, parce qu'il intéresse au plus haut degré cette foi catholique dont le dépôt nous est confié, et que vous regardez avec raison comme la plus belle part de l'héritage de vos pères ; nous voulons parler de l'Université catholique établie en la ville de Louvain.

Grâces en soient rendues à la divine Providence! Depuis que les fondements en ont été jetés, jusqu'à ce jour, cette Université a été dans un état de prospérité toujours croissante, comme le prouvent à l'évidence les inscriptions de chaque année académique, et les admissions par le jury d'examen. Nous aimons à mettre sous vos yeux les tableaux de ces inscriptions et de ces admissions (1), et nous ajouterons

(1) Le Tableau général des Inscriptions depuis 1834, et la Statistique des Etudiants admis aux grades académiques par les Jurys d'examen étaient annexés à la Circulaire tels qu'ils se trouvent dans l'Annuaire de 1843, p. 63 et 65.



que, sauf quelques rares et inévitables exceptions, nous n'avons eu qu'à nous louer du bon esprit des élèves, de leur zèle pour les études et la discipline, ainsi que de leurs succès.

Nous aimons à rendre hommage au zèle et au dévouement du corps professoral et de son digne chef; c'est, après Dieu, à leurs efforts constants, comme aussi à leurs hautes capacités et à leur parfaite union, que nous devons la réussite d'une si grande entreprise, qui même dans les pays étrangers jouit déjà d'une très-haute considération.

Vous le savez, N. T. C. F., cette œuvre sainte fait la joie du Père commun des fidèles; elle est l'espoir de toutes les familles chrétiennes de la Belgique. Cette œuvre est la vôtre, car elle est le produit de vos offrandes, de vos largesses, et ne subsiste que par elles.

Nous avions conçu le dessein, il est vrai, de parvenir après un certain laps de temps à supprimer les quêtes annuelles; mais la demande que nous avions faite à cette fin à la législature, ayant été retirée et entièrement abandonnée (1), notre établis-

---

(1) La lettre, par laquelle ce retrait a été fait, est ainsi conçue :

A Messieurs les Président et Membres de la Chambre des Représentants.

« Messieurs,

» Faisant usage du droit que l'art. 21 de la Constitution nous
» donne, nous avons eu l'honneur de vous adresser, ainsi qu'en

sement restera privé de la faculté d'acquérir et de posséder en nom propre des biens et rentes qui l'auraient mis en état, comme anciennement, de se suffire à lui-même. Ainsi nous nous trouvons dans la nécessité de continuer à recourir aux collectes et aux souscriptions annuelles.

» Roi et au sénat, au mois de Janvier de l'année dernière, une
» pétition afin d'obtenir que la qualité de personne civile fût attri-
» buée par une loi à l'Université catholique de Louvain. Deux hono-
» rables membres de la Chambre, MM. Dubus (aîné) et Brabant,
» mus par l'intérêt qu'ils portent à cet établissement, ont eu la
» bonté de proposer un projet de loi tendant à nous accorder notre
» demande. La Chambre a décidé que leur proposition serait prise
» en considération. Envoyée à l'examen des sections, elle y fut adoptée
» par 36 voix sur 44. La section centrale l'adopta à l'unanimité, avec
» quelques modifications accidentelles, *après avoir*, comme elle le
» dit dans son rapport, *consacré plusieurs séances à débattre les*
» *principales questions de constitutionnalité et d'économie sociale qui*
» *s'y rattachent*, *et après avoir exposé et analysé tous les systè-*
» *mes*, *et abordé avec franchise toutes les objections sérieuses*.

» Un accueil si favorable nous faisait espérer avec une ferme con-
» fiance que la loi proposée serait adoptée par les trois branches
» de la législature. Cependant notre pétition et la proposition de loi
» qui en a été la suite devinrent l'objet d'interprétations et d'at-
» taques aussi inattendues que peu fondées. On prétendit que nous
» voulions obtenir un privilége exclusif et faire revivre d'anciens
» droits qui sont incompatibles avec nos lois; on chercha même
» à faire croire que nous voulions entraver la marche du gouverne-
» ment... Ces desseins et d'autres plus absurdes encore, qu'on nous
» a prêtés, étaient loin de notre pensée: car nous n'eûmes d'autre
» but que d'obtenir pour l'Université catholique une prérogative dont
» jouissent déjà les Universités de l'État, les séminaires, tous les
» conseils des hospices, tous les bureaux de bienfaisance, toutes
» les communes, toutes les églises et un grand nombre d'autres

Les collectes, qui se font dans les églises aux jours désignés pour chaque diocèse, ont été établies afin de faciliter aux fidèles moins aisés le moyen de contribuer au succès de l'Université, ne fût-ce que par l'offrande de l'obole de l'Evangile. Le dirons-nous ici, N. T. C. F.? oui ; nous ne tairons pas ce qui fait

---

» établissements d'utilité publique. Il nous semblait que les garanties » d'ordre qu'offre l'Université de Louvain, les services qu'elle rend » aux sciences, et les avantages qu'elle procure au pays, l'en ren- » daient digne sous tous les rapports. Des jurisconsultes et des pu- » blicistes très-distingués nous avaient d'ailleurs assuré que notre » demande ne renfermait rien qui fût contraire aux lois ou à la Con- » stitution.

» Quoique nous restions convaincus de la justice de notre demande, » nous nous sommes néanmoins décidés à la retirer, afin d'empêcher » qu'on ne continue à s'en servir pour alarmer les esprits, exciter » la défiance, et troubler l'union qui est si nécessaire au bien-être » de la religion et de la patrie. C'est pourquoi nous vous prions, » Messieurs, de regarder comme non-avenue la pétition que nous » avons eu l'honneur de vous adresser ; nous nous faisons en même » temps un devoir de témoigner à la Chambre notre sincère et vive » reconnaissance pour le bon accueil qu'elle a bien voulu lui faire.

» Nous sommes avec respect, Messieurs,

» Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

» Engelbert, cardinal archevêque de Malines.
» Corneille, évêque de Liége.
» François, évêque de Bruges.
» G.-J., évêque de Tournay.
» Nicolas-Joseph, évêque de Namur.
» Louis-Joseph, évêque de Gand. »

En Février 1842.

la gloire du peuple catholique belge, c'est à lui particulièrement, c'est à ses dons, de minime valeur aux yeux du monde, mais que la foi rend précieux aux yeux de Dieu, que nous devons en majeure partie l'existence de l'Université catholique.

Les souscriptions sont spécialement ouvertes pour les personnes fortunées. Elles sont et demeurent volontaires ; elles n'obligent les souscripteurs que pour autant qu'il leur plaît de les maintenir. On a cherché à les discréditer, en faisant accroire qu'une fois prises elles obligeaient pour la vie, et que la charge en passait même aux héritiers, comme celle des cens : c'est une erreur grossière, que nous chargeons MM. les curés de dissiper. Nous les prions en même temps d'encourager les souscriptions annuelles, et à cet effet nous mettons à leur disposition comme un faible gage de notre reconnaissance, un exemplaire de l'Annuaire de l'Université pour chaque souscripteur à 25 francs.

Nous espérons que le zèle de notre respectable Clergé et des fidèles va prendre un nouvel accroissement ; car nous ne leur cacherons pas que, si les quêtes et les souscriptions annuelles ont suffi jusqu'ici pour subvenir aux besoins essentiels de l'Université catholique, elles ne nous ont cependant pas permis d'employer, année moyenne, même les deux tiers de la somme dépensée à faire fleurir d'autres Universités du pays. C'est à une administration sage, économique et purement gratuite, que nous sommes redevables d'avoir obtenu des résultats assez marquants avec des ressources notablement inférieures.

Cet état de choses nous a empêchés de donner à l'Université catholique tous les développements dont elle est susceptible , et d'accorder aux élèves, qui ont besoin d'encouragements ou qui les ont mérités, les avantages que leur présentent d'autres Universités ; d'où il résulte que quelques-uns de ceux qui ont fait avec distinction une partie de leurs études à Louvain, vont quelquefois par ce motif les achever ailleurs.

Nous osons nous flatter de l'espoir, N. T. C. F., qu'en vous faisant ainsi connaître la véritable position financière de l'Université catholique, vous vous sentirez animés à augmenter en nos mains les moyens de succès, et surtout à nous aider à soutenir le zèle et la bonne volonté des élèves que les parents chrétiens et profondément attachés à la foi ont confiés à notre sollicitude.

Que les familles distinguées par leur rang, leurs richesses et leur dévouement à la religion, mais qui par divers motifs n'ont point encore contribué ou n'ont contribué que faiblement à une si belle œuvre, imitent désormais l'exemple de quelques autres familles, dont la générosité et la persévérance à nous seconder excitent sans cesse notre admiration et notre reconnaissance! Que MM. les curés n'oublient pas, les dimanches avant les quêtes, d'expliquer aux fidèles la part qu'ils peuvent prendre par leurs prières et leurs aumônes à ce bien immense que l'Université catholique est appelée à faire, et que par la miséricorde divine elle fait dejà dans notre Belgique catholique! Que MM. les vicaires les secondent efficace-

ment, et que surtout l'exemple des uns et des autres détermine leurs ouailles à redoubler de zèle et d'ardeur, afin qu'une entreprise qui a été commencée sous de si heureux auspices, soit menée à bonne fin, et serve partout de preuve nouvelle, que notre sainte Religion est l'amie des sciences et le foyer des vraies lumières!

Notre présente circulaire sera lue en chaire le premier dimanche après sa réception.

Donné à Malines le 27 Janvier 1843.

ENGELBERT, Card. Arch. de Malines.
CORNEILLE, Evêque de Liége.
FRANÇOIS, Evêque de Bruges.
G.-J., Evêque de Tournay.
NICOLAS JOSEPH, Evêque de Namur.
LOUIS JOSEPH, Evêque de Gand.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie! qu'il n'a jamais été dit, que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie! avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge! n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis, aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges, et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! —Ave, Maria.

(1) Nosseigneurs les Cardinal Archevêque et Evêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.



PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P.-F.-X. De Ram, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie catholique de Rome, des académies des sciences et belles-lettres de Bruxelles et de Munich, de la commission royale d'histoire. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

N.-J. De Cock, chanoine hon. de la métropole de Malines, docteur en théologie, décoré de la croix de fer, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place de l'Université.

SECRÉTAIRE.

F.-N.-J.-G. Baguet, docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place-du-Peuple, n° 14.

CONSEIL RECTORAL.

N.-J. De Cock, vice-recteur.
J.-T. Beelen, doyen de la faculté de théologie.
C. Delcour, doyen de la faculté de droit.

V.-J. François, doyen de la faculté de médecine.

G.-A. Arendt, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

H.-J. Kumps, doyen de la faculté des sciences.

F.-N.-J.-G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J.-T. Beelen.

Secrétaire, M. Verhoeven.

P.-F.-X. De Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.

H.-G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue des Récollets, n° 17.

J.-T. Beelen, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture-sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J.-F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand; la théologie morale. Collége du St.-Esprit.

M. Verhoeven, prof. ord., docteur ès droits, protonotaire apostolique; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J.-B. Malou, prof. ord., docteur en théologie, chan. hon. de la cathédrale de Bruges, bibliothécaire de l'Université, membre de la société d'Emulation de Bruges; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

A. Tits, prof. extraord, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, C. Delcour.
Secrétaire, L.-J.-N.-M. Rutgeerts.

L.-B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, n° 186 A.

J.-J.-A. Quirini, prof. ord., membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Petite rue des Corbeaux, n° 12.

L.-J.-H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, n° 1.

T.-J.-C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

C. Delcour, prof. ord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Place-du-Peuple, n° 12.

G. Demonceau, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; le droit civil moderne approfondi. Rue des Récollets, n° 11.

A. Thimus, prof. extraord.; le droit criminel. Rue du Canal, n° 45.

C.-T.-A. Torné, prof. extraord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Rue de la Belle-Vue, n° 1.

L.-J.-N.-M. Rutgeerts, prof. extraord.; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue de Bruxelles, n° 32.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, V.-J. François.
Secrétaire, P.-J. Haan.

P.-J.-S. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, du conseil communal et de la commission des hospices; la clinique interne. Place-du-Peuple, n° 22.

A.-L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. A Vlierbeék-lez-Louvain.

J.-M. Baud, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et du Lion belgique, membre de l'académie royale de médecine et du conseil communal; la pathologie chirurgicale. Rue de Savoie, n° 5.

V.-J. François, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 64.

M. Michaux, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine ; la clinique externe et la médecine opératoire. Rue de Namur, n° 162.

L.-J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine ; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 15.

T. Schwann, prof. ord., membre de la société des naturalistes de Berlin, correspondant de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles et de l'académie royale de médecine ; l'anatomie générale, descriptive, pathologique, l'organogénésie et les monstruosités. Rue des Dominicains, n° 6.

F. Hairion, prof. extraord., médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine, etc. ; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et d'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue de Tirlemont, n° 33.

J.-B. Vrancken, prof. extraord., correspondant de l'académie royale de médecine ; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place-du-Manége, n° 22.

P.-J. Haan, prof. extraord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne ; l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 64.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, G.-A. Arendt.

Secrétaire, J.-B. David.

G.-C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du St.-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége ; l'introduction encyclopédique à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie psychologique.

C. De Coux, prof. ord.; l'économie politique, la statistique et la géographie physique et ethnographique. Rue des Récollets, n° 85.

F.-N.-J.-G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université ; la littérature grecque et latine.

N.-J. De Cock, prof. ord., vice-recteur de l'Université ; la philosophie morale.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie ; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres ; l'histoire générale. Montagne-St.-Antoine, n° 4.

G.-A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres ; les antiquités romaines et l'histoire politique moderne. Place-du-Manége.

J.-B. David, prof. ord., président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de la société d'Emulation de Bruges, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande.

L.-J. Hallard, prof. extraord.; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue des Orphelins, n° 18.

F.-J.-B.-J. Nève, prof. agrégé, docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris; l'histoire de la philosophie et de la littérature anciennes et les langues orientales. Rue des Dominicaines, n° 14.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, H.-J. Kumps.

Secrétaire, H.-B. Waterkeyn.

J.-G. Crahay, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, de la société météorologique de Londres; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, n° 89.

H.-J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, n° 193.

M. Martens, prof. ord., docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue de Namur, n° 87.

G.-M. Pagani, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre des académies de Bruxelles et de Turin; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique, etc. Place-du-Peuple, n° 24.

P.-J. Van Beneden, prof. ord., docteur en médecine, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; la zoologie et l'anatomie comparée. Rue de Tirlemont, n° 119.

H.-B. Waterkeyn, prof. extraord., membre de la société géologique de France; la minéralogie et la géologie. Collége de Marie-Thérèse.

RÉPÉTITEURS AGRÉGÉS A L'UNIVERSITÉ.

F.-J. Malcorps, docteur en médecine et en chirurgie. Rue des Écreniers, n° 26.

J.-B.-L. Vandenplas, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Près de l'église de N.-D. aux Dominicains.

E.-M. Van Kempen, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Rue des Bateaux, n° 40.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C.-J. Staes, Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Vandenzande. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

T.-J. Bouvier. Rue des Récollets, n° 9.
M.-D. De Raymaeker. Vieux-Marché, n° 24.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, G.-C. Ubaghs, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régent, E. Heymans, licencié en théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, J.-B. David, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

---

(1) Le Collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le Collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le Collége fournit les assiettes et la vaisselle

Sous-régents, J. Verdeyen, bachelier en théologie, et J. De Smet.

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E.-J. Delfortrie.
Sous-régent, H. Noël.

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE (1).

(*Rue de Namur.*)

Président, G.-J. Pitsaer.
Sous-régents, J.-B. Vanstalle, et L. Luytgaerens.
Rhétorique, A.-J. Naméche, licencié en théologie.
Seconde, C.-N. Vandiest, docteur en philosophie et lettres et en droit.
Troisième, P.-G. Maes, cand. en phil. et lettres.
Quatrième, J.-D. Kaudt.

---

pour le déjeuner. Le prix de la pension pour l'année académique est de 500 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il ne sera fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie seront à la charge des parents.

(1) V. ci-dessous l'extrait des dispositions réglementaires arrêtées le 25 Juillet 1838.

Cinquième, A. De Neéf, cand. en phil. et lettres.

Sixième, M. Pitsaer.

Classe préparatoire, E.-A. Glibert.

Mathématiques, A.-L. Loomans, candidat en sciences, et E. Dart, candidat en philosophie et lettres.

Dessin linéaire, Geerts, prof. de sculpture à l'académie des beaux-arts.

Cours spécial de langue française, A.-J. Namêche, prof. de rhétorique.

Langue flamande. C.-N. Vandiest.

Langue anglaise, P. Purcell.

Langue allemande, Frincken.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, J.-B. Malou, prof. à la fac. de théol.

Sous-bibliothécaires, J.-J. Van Loo, bachelier en théologie, et B.-J. de Beenhouwer, bachelier en droit canon. Collége du St.-Esprit.

Aide-bibliothécaire, C.-J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

Concierge, J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir ci-dessous le règ. pour le service de la bibliothèque, du 18 Avril 1836.



CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE.

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, n° 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE.

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, J.-G. Crahay, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J.-B. Wets. Rue de Tirlemont, n° 47.
Concierge, J. Berlanger.

JARDIN BOTANIQUE (1).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Jardinier en chef, M. Donkelaer, Voer, n° 10.

---

(1) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'Avril à Octobre, de six heures du matin jusqu'à midi, et de deux jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de Novembre à Mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les Dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par la Régence le 29 juin 1838.

CABINET DE MINÉRALOGIE.

(*Collége des Prémontrés*, *rue de Namur.*)

Directeur, H.-B. Waterkeyn, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, J.-B. Wets. Rue de Tirlemont, n° 47.

Concierge, J. Berlanger.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

(*Collége du Roi*, *rue de Namur.*)

Directeur, P.-J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, P.-L. Lamal, docteur en médecine. Collége de Marie-Thérèse.

Concierge, J.-H. Augustinus.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE.

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, T. Schwann, prof. à la faculté de médecine.

Préparateur, E.-M. Van Kempen, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Rue des Bateaux, n° 40.

Concierge, N. Smeyers.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P.-J.-S. Craninx et M. Michaux.
Élèves internes, E. De Bruyn, docteur en médecine, et H. Vanderlinden, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L.-J. Hubert.
Directrice, Mme M.-J. Vanderhulst.
Élève interne, G. De Basserode, candidat en médecine.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, G. C. Ubaghs, professeur.
Vice-président, Em. Nève, étudiant en droit.
Secrétaire, L. Wocquier, étudiant en droit.
Membres : C. De Coux, professeur; H. B. Waterkeyn, professeur; C. A. Périn, Ch. Sainctelette, étudiants en droit.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, id.
J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. David, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. De Cock, vice-recteur de l'Université.
C. De Coux, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
V. J. François, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. J. Hallard, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.

---

(1) V. les statuts arrêtés le 10 Mars et définitivement fixés le 8 Décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 29 Octobre 1843.

J. B. Malou, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. B. J. Nève, prof. agrégé à la fac. de phil. et lett.
A. Tits, prof. extr. à la fac. de théologie.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
H. B. Waterkeyn, prof. extr. à la fac. des sciences.
M. Deloose, étud. en théologie.
D. Demoore, étud. en philosophie.
F. Denis, étud. en droit.
F. Lefebvre, étud. en médecine.
G. Mottet, étud. en droit.
Em. Nève, étud. en droit.
C. A. Périn, étud. en droit.
B. Quinet, étud. en droit.
Ch. Sainctelette, étud. en droit.
B. Smedding, étud. en théologie.
G. Van Overstraeten, étud. en philosophie.
L. Wocquier, doct. en phil. et lettres, étud. en droit.

Membres assistants.

J. Bellemans, étud. en philosophie.
B. M. Blumberg, étud. en théologie.
N. Braff, id.
J. Caroly, étud. en droit.
L. Constant, id.
Th. Cousot, étud. en sciences.
J. Cravaux, id.
Th. Crouckants, étud. en philosophie.
A. De Becker, id.
J. Dechamps, étud. en droit.

N. Deneckere, étud. en philosophie.
H. Deschieters, id.
J. Desmet, id.
L. Devos, id.
N. Docq, étud. en théologie.
X. Famenne, étud. en philosophie.
E. Fetweis, étud. en sciences.
E. Ghémar, étud. en philosophie.
N. Grumer, étud. en théologie.
N. Labis, id.
N. Lacave, id.
H. Lemaître, étud. en droit.
L. Lenaerts, id.
C. Leplae, doct. en phil. étud. en droit.
Th. Smekens, étud. en philosophie.
J. Van Diest, étud. en sciences.
X. Van Elewyck, étud. en philosophie.

Membres honoraires.

P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la société.
Th. Asselberghs, doct. en phil. prof. au collége de Malines, ancien membre actif.
Ballanche, de l'académie française, à Paris.
Le marquis de Beauffort, à Bruxelles.
Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Ch. Breton, doct. en phil. et lettres, ancien membre actif, à Nancy.

J. B. De Brouwer, ancien étudiant, à Ostende.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

Edm. De Cazalès, anc. prof. de la fac. de phil. et lettres, à Rome.

Le vicomte de Chateaubriand, de l'académie française, à Paris.

F. Chon, prof. d'histoire au collége royal de Lille.

Ant. Clesse, membre de la société des sciences et des arts de Mons, et de la société d'Emulation de Tournay.

A. Dechamps, ministre des travaux publics, membre de la chambre des représentants.

A. De Clèves, bachel. en théol. prof. au séminaire de Bonne-Espérance.

P. De Decker, membre de la chambre des représentants, à Gand.

Le baron De Gerlache, premier président à la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

L. Delgeur, doct. en phil., prof. à l'Institut St.-Louis, à Malines, ancien membre actif.

M. Deprez, doct. en phil. ancien membre actif, à Mons.

A. Dhanis, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.

J. Dieden, doct. en phil. ancien membre actif, avocat à Bruxelles.

Paul Dierexens, avocat, secrétaire de la chambre de commerce, à Anvers.

L'abbé Fillion, prof. d'Ecriture-sainte, au séminaire de Mons.

E. Gérard, doct. en phil., prof. au collége de Tirlemont, ancien membre actif.

A. J. Henrotay, prof. au petit séminaire de St.-Trond, ancien membre actif.

L'abbé Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Le docteur Le Glays, archiviste général du départ. du Nord, correspondant de l'institut de France, à Lille.

N. Lonay, prof. au petit séminaire de St.-Trond.

Ch. Loomans, doct. en phil. et en droit, ancien membre actif, à Paris.

Le comte L. De Mérode, ancien membre actif, à Bruxelles.

A. J. Namêche, licencié en théologie, prof. de rhétorique au collége de la Haute-Colline, à Louvain.

L. Nyssen, prof. au petit séminaire de St.-Trond.

Ch. Périn, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.

L'abbé Rohrbacher, doct. en théologie, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.

A. Schmidt, ancien membre actif, à Versailles.

E. Thonissen, avocat à Hasselt.

A. Troisfontaines, doct. en phil. et lettres, ancien étudiant, à Bruxelles.

F. Wechter, ancien membre actif, à Rome.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1842-1843, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1843, PAR M. EM. NÈVE.

Messieurs. — L'usage a consacré cette première séance à reporter notre attention sur l'état de notre société pendant l'année qui vient de finir. Ainsi avant de fournir une nouvelle carrière, nous nous rattachons au passé, nous nous rappelons les noms et les travaux de ceux qui ne sont plus avec nous, et nos liens se resserrent au moment où ils sembleraient devoir se relâcher.

Les mémoires dont nous avons à vous rendre compte sont empruntés à diverses spécialités. La philosophie et son histoire, la science sociale, la critique historique et littéraire, les littératures étrangères et les littératures modernes, les études artistiques, ont été tour à tour la matière de ces travaux, et chacun de nous n'y a jamais négligé l'occasion de prendre la

(1) La commission était composée de MM. *A. Tits*, président; *Em. Nève*, vice-président ; *L. Wocquier*, secrétaire ; *C. De Coux*, *H. B. Waterkeyn*, *M. Deprez*, *C. Périn*.

défense des saines doctrines. Avant de vous présenter l'analyse de ces mémoires, nous devons vous parler des nombreuses compositions poétiques qui ont puissamment contribué à la variété de nos assemblées. Deux séances (5 Mars et 22 Avril) ont été entièrement employées à la lecture de diverses pièces de poésie, outre celles qui ont été lues avec d'autres travaux dans les séances du 13 Novembre, du 8 Janvier, du 6 et du 23 Juillet. Les sentiments d'une piété élevée ou de l'amour de nos frères, les douces émotions de la famille, les joies et les douleurs de l'amour maternel, la mélancolie qui s'inquiète et la tristesse qui espère, l'illusion aux prises avec la réalité, les souvenirs de la vie primitive des peuples, les gloires de notre histoire nationale, tels sont les sujets que vous avez vu revêtir de tous les charmes de la poésie dans les pièces dont nous allons citer les titres et les auteurs. *Près d'un berceau*, *Consolation*, *le Centenaire*, *la Fleur des ruines*, *la Pensée des montagnes*, *Rêveries d'automne*, *à une Paquerette*, *Chansonnette à bercer*, *à mon Ange*, *les Pirates de l'île de Rugen*, par M. L. Wocquier; *la Bataille de Woeringen*, *chant des Druides*, et *Féerie*, par M. G. Mottet; *Consolation à une mère*, *Vers adressés au Roi*, *sur l'album d'une jeune fille*, *Voix de la Religion*, par M. Benoît Quinet; *Calme en Dieu*, *Elégie à l'hirondelle*, *Prière*, par M. J. Van Overstraeten; *les deux Couronnes*, *Je ne suis pas savant*, par M. Antoine Clesse, membre honoraire de la société.

Le premier mémoire qui vous a été lu (séance

du 13 Novembre) était envoyé par un autre membre honoraire, M. Chon, qui a fait hommage à la société des deux premiers chapitres de son travail critique *sur l'Histoire des Français, par Sismonde de Sismondi.* Après avoir dans une courte préface caractérisé les études historiques à notre époque et le rôle qui appartient à tout historien vraiment impartial, il rend compte des motifs qui l'ont déterminé à choisir ce grand ouvrage dont l'auteur inspire tant de *vénération* à son école. M. Chon prend à partie toutes les assertions hasardées de l'historien genévois et les combat par des textes plus encore que par des raisonnements. Cette critique consciencieuse se divise en trois parties distinctes: l'histoire ecclésiastique, les événements politiques proprement dits, puis les faits législatifs, littéraires... Le fragment qui vous a été lu appartient à la première division. M. Chon y montre de prime abord que Sismondi, en omettant tout récit complet sur la propagation du christianisme et sur la constitution de l'Église dans les Gaules, a refusé à son lecteur et s'est refusé à lui-même la clef de tous les événements qu'il raconte. S'il vient à parler de l'Eglise, au lieu de ces pages savantes, si riches en réflexions, qui se rencontrent quelquefois, « il n'y a plus ni la moindre érudition, ni la moindre recherche, ce sont des pages vides de faits et pleines de fiel. Est-il donc vrai, se demande-t-on à cette vue, que les prétentions rétrécissent à tel point un esprit distingué? y a-t-il donc un intérêt philosophique à trahir volontairement la vérité. » Nous ne pouvons

suivre M. Chon dans la discussion des faits et des textes apportés par Sismondi, mais nous espérons obtenir bientôt quelque autre partie de son travail, qu'il continue avec tout le zèle inspiré par une bonne cause.

M. Toussaint vous a lu dans la séance du 20 Novembre un travail *Sur l'emploi du Jugement catégorique, hypothétique et disjonctif.* Voici, d'après l'auteur, l'exposé de ce problème logique. Une idée peut être envisagée sous une double face : dans sa compréhension ou dans son extension, dans l'unité ou dans le multiple. Si je compare deux idées sous l'une ou l'autre de ces faces, et si je saisis de suite leur rapport d'inclusion ou d'exclusion, de convenance ou de disconvenance, je fais usage du jugement catégorique. Si, envisageant deux idées quant à leur compréhension, je ne trouve qu'une inclusion partielle, j'ai recours au jugement hypothétique. Si je les envisage au point de vue de leur extension, deux cas peuvent se présenter, quand je ne saisis pas leur exclusion ou leur inclusion. D'une part, je m'aperçois uniquement que l'idée à laquelle je compare une seconde idée est *genre* relativement à celle-ci *espèce*, et alors je me sers du jugement disjonctif; d'autre part, j'observe que l'idée que je compare à une seconde idée est renfermée dans une classe des êtres compris dans celle-ci, et alors je fais usage du jugement hypothétique.

Dans la séance du 8 Janvier M. F. Lefèvre vous a lu un travail ayant pour titre : *De l'influence de*

l'étude des mathématiques considérées comme moyen de développement des facultés intellectuelles et morales. L'auteur prouve d'abord que cette étude est pour l'intelligence une sorte de gymnastique attrayante, facile et graduée, d'autant plus utile qu'elle nous fait acquérir rapidement cette ténacité d'attention, première condition de succès pour tout travail sérieux et cependant très-rare chez la plupart des hommes. L'intelligence ne voit plus la vérité par intuition, elle n'arrive à sa connaissance que par une série d'opérations difficiles et pénibles ; les mathématiques les facilitent singulièrement, depuis l'élaboration des notions, des jugements et des raisonnements jusqu'à l'art de la démonstration ; elles habituent en outre à n'admettre que des idées précises et à les classer avec methode. En second lieu, les mathématiques élèvent et fortifient les facultés morales, procurent à l'âme des jouissances profondes et pures, et leurs sévères beautés sont une sauve-garde contre les écarts de l'imagination. L'auteur termine son travail par quelques réflexions qui tendent à montrer que si les sciences exactes peuvent être utiles à l'exercice des facultés intellectuelles et morales, elles sont cependant à elles seules complétement insuffisantes pour développer les facultés de l'homme dans toute leur harmonie.

M. De Loose vous a donné lecture (séance du 5 Février) d'un mémoire intitulé : *Considérations philosophiques sur le Beau dans la nature et dans les arts.* Après avoir signalé l'opportunité des recher-

ches métaphysiques sur le Beau, l'auteur s'attache à prouver d'abord que l'existence, la nature et la fin du Beau seraient incompréhensibles sans la création substantielle. Puis passant en revue les théories esthétiques modernes qui sont pour la plupart exclusives ou incomplètes, il croit pouvoir établir : que le Beau est distinct du vrai et du bien métaphysiques, qu'il ne consiste pas seulement dans l'unité, que la perception esthétique s'opère par l'action simultanée de l'imagination, de l'intelligence et du sentiment ou du cœur, enfin que le Beau réalisé doit réunir comme conditions indispensables, la vérité, la bonté et l'unité.

Dans la deuxième partie de son travail, l'auteur considère l'origine, la nature et la fin de la réalisation du Beau par les arts et par la littérature. Pour lui, l'art dérive à la fois de l'imperfection actuelle des choses créées et de la nature de l'homme qui tend incessamment vers le parfait, et il peut être défini en général : *l'imitation de la création divine.* En partant de ces idées, l'auteur rejette comme contraires à l'essence de l'art et à l'unité de nos facultés intellectuelles et morales, le système *de l'art pour l'art*, et celui qui est uniquement basé sur l'imitation *de ce qui est.*

M. Emile Nève vous a lu un travail ayant pour titre : *Essai sur la Littérature des Croisades* (séance du 19 Mars). Il entend par croisade la lutte de la société chrétienne contre la société musulmane, lutte qui se perpétue par la force des armes et l'énergie

des croyances depuis Poitiers jusqu'à Lépante, où finit l'action du mahométisme sur l'Europe. De là deux grandes divisions : la croisade continentale en Espagne, en France, et les croisades proprement dites. L'auteur n'a pas tant pour objet d'en faire l'histoire ou d'indiquer leur influence sur la littérature, que de rechercher dans les monuments poétiques en langue romane ou provençale les jugements populaires sur cet âge héroïque des nations modernes. Il s'attache à faire ressortir l'idée sous laquelle les occidentaux se représentèrent la civilisation de leurs ennemis, et à quels titres ils firent intervenir les croyances chrétiennes dans ces grandes expéditions. Il analyse dans ce but un grand nombre de textes de la littérature contemporaine ; puis il continue à suivre le souvenir des croisades à travers les différents âges de la littérature européenne, et il établit par des citations nombreuses qu'on rencontre dans cette recherche, ce qui a lieu seulement pour les grandes époques littéraires, pour les grands mouvements sociaux, trois phases poétiques, tantôt simultanées tantôt successives : l'épopée, le roman, la satire. Ces phases correspondent aux variations de la pensée humaine dans son expression la plus naïve et la plus franche, et mesurent le sentiment chrétien des générations sur le véritable caractère de la lutte entre les deux sociétés. L'auteur termine par quelques considérations sur la validité des témoignages qu'il invoque et montre que les récits épiques et les mystères ont très-souvent reproduit la véritable physionomie de la *Franciade orientale.*

Dans la séance du 21 Mai, M. le professeur Ubaghs a lu la première partie d'un mémoire sur *le problème métaphysique des universaux*. Cette première partie toute historique est consacrée à déterminer d'après leurs propres écrits les opinions des scolastiques sur la question qui les a si longtemps divisés en réalistes et en nominatistes et qui peut être posée à peu près en ces termes: Tous les savants divisent les êtres connus en certaines classes ou catégories appelées *genres* et *espèces*, et rapportent à la même classe les êtres qui ont quelque chose de commun entre eux. Dès lors, s'est-on demandé, ce qui est commun aux divers êtres d'une même catégorie, est-il seulement analogue, semblable, pareil, égal; ou bien ce qui est commun, *l'universel*, est-il quelque chose de réel, de substantiel, d'identique dans tous ces êtres, est-il seul véritablement existant? En un mot : n'y a-t-il que des individus, l'universel a-t-il seul une véritable existence, ou les universaux et les individus existent-ils en même temps?.. L'auteur passe en revue les discussions soulevées par ce problème et s'attache aux principaux représentants de chaque opinion. Roscelin, le chef des nominalistes, n'admet comme criterium de vérité que le témoignage des sens; il ne reconnaît d'autre existence que celle des individus, et tire aussitôt de son système des conséquences forcées et contraires à plusieurs dogmes du christianisme. S. Anselme et Guillaume de Champeaux, les chefs du réalisme, s'appuyant sur la raison pure comme sur le seul criterium à consulter dans cette question, adoptent une opinion

diamétralement opposée. Sans nier l'existence des individus, ils admettent l'existence réelle des universaux, en soutenant qu'outre les individus il existe certaines espèces ou substances communes, auxquelles participent tous les individus d'une même classe.

Ils reconnaissent donc dans tous les êtres connus un élément individuel et un élément commun ou universel, ayant l'un et l'autre une existence réelle et objective. D'autre part Abailard, le chef du conceptualisme, n'employant jamais que des procédés purement logiques, distingue dans tous les êtres corporels (car il ne veut se prononcer que sur ceux-là) ce qu'il y a de singulier ou d'individuel et ce qu'il y a de commun ou d'universel; mais en établissant sa théorie, il mêle à ses raisonnements tant de subtilités dialectiques, que tout en semblant se rapprocher des réalistes, il n'accorde jamais cependant d'une manière expresse l'existence réelle aux universaux. En analysant et en comparant ces systèmes, l'auteur établit, que ni le réalisme, ni la théorie d'Abailard n'ont rien de commun avec le panthéisme qui apparaît au moyen-âge chez Amaury de Chartres, chez David de Dinant et chez quelques commentateurs arabes d'Aristote, imbus des idées néoplatoniciennes.

Il termine ensuite l'histoire du réalisme et du nominalisme et de leurs transformations, et il trace le plan de la seconde partie de son travail qui sera prochainement communiquée à la société. M. Ubaghs y examine : pour quelles raisons aucune des solutions données par les scolastiques au célèbre problème

n'a pu atteindre le degré de certitude dont il est susceptible, quelle méthode il conviendrait de suivre pour arriver à une solution certaine et à quel résultat on est parvenu en suivant cette méthode.

Un second travail *Sur l'Etat de l'art religieux en France* vous a été présenté dans la même séance par M. Emile Nève. Après un court aperçu des efforts réalisés avec tant d'enthousiasme depuis plus de vingt ans pour établir les principes et faire connaître les monuments de l'art chrétien, l'auteur recherche dans ce fragment de son travail, si les œuvres des artistes qui remplissent les grandes collections, les églises de Paris et l'exposition de 1843 peuvent faire considérer la France comme étant en possession d'une école vraiment chrétienne de peinture et de statuaire. Malgré le mérite incontestable d'un grand nombre de ces productions, la plupart des artistes ont peu profité de tout ce qui a été écrit sur l'art du moyen-âge; ils ont copié ses défauts ou imité ses formes sans se pénétrer des véritables traditions et souvent sans comprendre leurs sujets. Cependant il est de glorieuses exceptions et tout fait croire que le moment est proche où un succès universel répondra à des espérances si légitimement conçues. La statuaire française a fait de rapides progrès, la peinture à fresque s'est élevée à une perfection inconnue dans ces contrées et compte déjà des chefs-d'œuvre dignes du génie chrétien.

M. Charles Sainctelette nous a donné un mémoire intitulé : *Quelques mots sur les manies littéraires*

de notre époque (séance du 11 Juin), mémoire dans lequel il a ébauché l'esquisse des défauts les plus saillants de l'école romantique en France. Pour lui ces défauts consistent à l'origine dans l'imitation mal comprise des littératures étrangères et dans cet engouement subi et irréfléchi pour tout ce qui est original et bizarre, imitation et engouement qui ont souvent rendu ridicules ou incompréhensibles les principaux chefs de l'école romantique et qui tendent à dénaturer le véritable génie de la langue et de la littérature française. Si ces tendances peuvent être déjà considérées comme de véritables manies, comment qualifier autrement les prétentions de ces poëtes incompris qui racontent des douleurs imaginaires, qui maudissent chaque jour la société et qui décorent leurs élucubrations larmoyantes du titre de poésie de désespoir. Cependant ils profitent des avantages de cette société dont ils se disent les victimes et ils ne cessent de travailler à en obtenir tout ce qui peut flatter leur ambition ou leur vanité.

L'auteur considère encore comme une véritable manie cette passion pour les allures désordonnées de la phrase poétique et cette recherche de barbarismes, de locutions vicieuses, de métaphores absurdes qui déparent aujourd'hui la langue française. Il finit en énumérant les motifs qui lui font espérer de voir succéder un jour à l'école romantique une poésie vraiment française par le style comme par les sentiments.

M. Benoît Quinet vous a lu dans la séance du 25 Juin

un travail intitulé : *Études sur Lucrèce et sur les Burgraves*. L'auteur a analysé au point de vue moral ces deux pièces qui ont fait époque dans la littérature moderne. Il a pris à part les caractères des principaux personnages pour en approfondir la nature et l'esprit et pour les juger plus encore d'après les principes de la raison que d'après les règles immuables de l'art. Il a montré d'une part ce que les uns ont de vrai et de grand, ce sont surtout ceux créés par M. Ponsard, et d'autre part, ce qu'il y a d'invraisemblable, de faux, ce qui répugne à la dignité humaine dans l'œuvre fantastique de Victor Hugo. Il a fait ressortir ensuite comment la vérité historique avait été respectée par les deux poëtes, et quelles conséquences sociales ils avaient voulu en tirer. En somme, les deux pièces ont leurs défauts, mais la Lucrèce de M. Ponsard peut être considérée comme un retour vers les bonnes traditions et c'est dans ce sens qu'on doit s'expliquer la faveur extraordinaire avec laquelle elle a été reçue.

Dans la séance du 9 Juillet M. Smidding nous a communiqué un fragment de ses *Etudes sur l'Edda scandinave*. L'auteur se propose de traduire dans l'ordre primitif du texte un des plus anciens chants contenus dans l'Edda, la Voluspa. Il fait précéder cette traduction de considérations philologiques et historiques sur le nom de l'Edda, sur la langue dans laquelle ce livre a été écrit, sur son âge et sur ceux qui en sont regardés comme les auteurs ou les compilateurs; il termine cette première partie de son tra-

vail en recherchant à quelles sources sont puisées les traditions contenues dans l'Edda et il prouve qu'on ne saurait admettre l'opinion des mythologistes de l'école de Hegel qui veulent les faire regarder comme appartenant exclusivement à la Scandinavie, et en quelque sorte comme *Autochtones*.

Dans la même séance, M. Charles Crespel vous a lu un travail intitulé : *Des oracles et des chants magiques dans la littérature de Rome païenne*. Après avoir constaté les causes qui ont arrêté chez la race guerrière des Romains dès la fondation de leur ville le développement de la poésie sacrée que nous voyons à l'origine de tous les peuples sous des formes plus ou moins brillantes, l'auteur a caractérisé d'après leurs débris peu nombreux les chants religieux de l'époque la plus ancienne de Rome. Puis il a fait choix, pour en faire l'objet d'un examen spécial, de ceux de ces chants qui étaient en dehors du culte officiel ; ce sont les chants prophétiques et magiques qui ont exercé une si grande influence sur l'esprit d'un peuple superstitieux. Il définit d'abord quelle fut la forme et quel fut l'usage des chants magiques pris comme paroles d'incantation ; il recherche ensuite quelle fut à Rome la portée des oracles publics et privés, mais il s'attache surtout à signaler le caractère propre des oracles privés tels que ceux des Frères Marcii rapportés textuellement dans Tite-Live, oracles rendus et propagés par des particuliers sans le contrôle du sacerdoce patricien et malgré les défenses des magistrats. En racontant l'histoire de la

résistance que fit le sénat à l'introduction des cultes nouveaux et des superstitions étrangères, il prend occasion d'apprécier la haute idée que les Romains se faisaient de la religion qui était plus liée chez eux que chez les Grecs à la constitution même de l'état et dont le nom de création nouvelle désignait une conception nouvelle aussi. Il finit en montrant le salut de l'empire attaché par la sagesse patricienne à la conservation des croyances nationales aussi bien que des anciennes mœurs.

M. Demoor vous a présenté un travail ayant pour objet l'examen des *Idées d'Hérodote sur la Divinité et sur son action dans le monde* (séance du 16 Juillet). Sans chercher l'exposition complète d'un système religieux dans le livre de l'écrivain grec, qui, par son esprit comme par sa forme, appartient plutôt à l'épopée qu'à l'histoire, il a voulu définir, comment Hérodote concevait la Divinité et quel rôle il lui assignait dans le gouvernement des choses humaines; il l'a montré animé constamment d'un saint respect pour le pouvoir du Dieu suprême et pour l'action subordonnée des Dieux inférieurs, étendant même ce respect aux divinités des autres nations dont il avait visité les sanctuaires. Il a prouvé ensuite que si Hérodote fait intervenir la fatalité, il ne l'a point présentée comme une puissance aveugle, supérieure et hostile à celle des Dieux, mais le plus souvent au contraire comme une manifestation de leur justice; il a pu ainsi opposer cette fatalité *religieuse* à l'impuissante abstraction créée plus tard sous ce nom par la phi-

3..

losophie ancienne. La *jalousie* divine, une des erreurs auxquelles Hérodote a plus d'une fois sacrifié, a trouvé son explication dans l'esprit même du polythéisme; il faut reconnaître que le père de l'histoire dont la pensée est partout ailleurs éminemment religieuse a cédé sur ce point aux préjugés anciens de sa nation et que n'entrevoyant point dans la vengeance des Dieux une juste punition de l'orgueil humain, il leur a prêté le sentiment de la crainte et de l'envie.

Notre dernière séance (23 Juillet) a été remplie par la lecture qu'a faite M. le professeur Nève de la *Vie d'un Poëte persan*, celle de Moslihеddin Saadi de Chirâz, dont le nom est plus populaire en Europe que celui d'aucun poëte oriental. En recueillant les traits distinctifs de la vie de Saadi dans ses biographes et surtout dans ses œuvres, il s'est proposé d'étudier en lui non-seulement le poëte fécond, le moraliste ingénieux, mais encore le sincère musulman soumis volontairement à la règle des Sofis et des Derviches; il l'a pris pour exemple de l'influence prépondérante que l'islamisme avait conservée au XIIIe siècle de l'ère chrétienne sur les idées et les mœurs de toutes les nations de l'Asie, influence devant les prestiges de laquelle les armes des croisés et le prosélytisme de l'Europe catholique sont alors restés impuissants; ensuite, il a cherché, en appréciant la pensée qui domine dans les poésies mystiques de Saadi, à montrer quel était à son époque le véritable esprit de la contemplation des Sofis et dans quel rapport les règles de leur institut étaient à ses yeux avec les prescriptions positives de la religion musulmane.

Outre les compositions poétiques et les mémoires que nous venons de passer en revue, nous avons encore entendu soutenir plusieurs thèses; les propositions qui les composaient ayant été imprimées, nous nous bornerons à vous rappeler par leurs titres les thèses de M. L. Wocquier sur le *Romantisme* (séances du 4 et du 18 Décembre), celles de M. L. De Bullemont sur la *Répartition de la Richesse* (séance du 22 Janvier); celles de M. De Loose sur l'*Esthétique* (séance du 19 Février).

Ce rapide aperçu suffit pour vous montrer que nos dix-huit séances de l'année dernière ont été bien remplies. A l'extérieur, Messieurs, nous avons continué nos rapports avec les sociétés qui se sont proposé le même but que nous. L'Institut catholique de Lyon et l'Institut catholique de Paris ont échangé leurs publications avec les nôtres, et nos relations nous ont prouvé que notre œuvre nous avait fait des amis. Nous avons encore recueilli les heureux fruits produits par elle dans les sympathies d'un certain nombre d'hommes remarquables par l'alliance de la foi et de la science. Devenus pour la plupart membres honoraires de notre société, ils nous ont assuré leur appui, et c'est avec le plus vif empressement que nous recevrons toujours leurs communications. D'un autre côté, les membres qui ont terminé leurs études continuent à faire partie de notre association; nous avons reçu d'un grand nombre d'entre eux la promesse de coopérer à nos travaux dans un bref délai, et nous avons confiance que ce concours donnera un nouvel intérêt à nos réunions.

Ainsi notre association s'étend de plus en plus au dehors, dans notre patrie et à l'étranger. Pour la première fois cette année; la mort est venue frapper dans nos rangs; elle a atteint un de nos membres honoraires, un membre de cette famille qui pour vivre loin de nous ne nous est pas moins chère. La commission a cru qu'il était de son devoir de vous présenter une courte notice sur la vie de celui que nous avons perdu.

Monsieur Léon Hayois, reçu membre honoraire de la société le 21 Mai dernier, naquit à Bauffe, près d'Ath, le 1er Juin 1822. C'était une de ces intelligences précoces dans lesquelles le désir de savoir grandit de toutes les forces que lui donne l'amour du bien. Ses études rapides furent couronnées de succès et ses premiers essais poétiques révélèrent un talent distingué. Plein d'enthousiasme pour ses études de prédilection, il parcourut avec un zèle infatigable toutes les littératures modernes et surtout celles du midi de l'Europe, dont il avait acquis une connaissance approfondie. Porté dès l'enfance par une piété sincère et une vive charité vers l'état ecclésiastique, il quitta le petit séminaire de Bonne-Espérance pour aller passer quelques années au séminaire de Tournay; il en partit bientôt pour revenir comme professeur de poésie dans l'établissement qu'il chérissait et où il s'était fait de bonne heure un nom dans les lettres. Parvenu alors à la position qu'il avait toujours souhaitée, on le vit surmonter la faiblesse d'une santé déjà chancelante pour se livrer à l'enseignement avec

ce pur amour de la science et cette tendre affection qui lui attachaient si fortement ses élèves. C'est au milieu de ses utiles travaux qu'il a été enlevé par une mort prématurée, le 6 Juillet 1843. Il ne nous a pas été donné d'apprécier personnellement les rares qualités de son cœur et de son esprit; le témoignage de ceux d'entre nous qui l'ont connu parlera assez haut, mais nous savons au moins quel sincère attachement il portait à notre association et combien était vif son désir de venir quelque jour parmi nous. Il nous a entretenus de ses projets d'étude et de ses compositions, il nous en réservait une large part, et nous espérons être assez heureux pour vous communiquer bientôt un mémoire *Sur les Poëtes chrétiens des premiers siècles de l'Eglise* et peut-être un autre sur l'*Histoire de la Littérature espagnole.* Pour nous tous, nous nous ferons une douce consolation de chérir toujours le souvenir de celui qui songeait encore à notre société peu d'instants avant de quitter ce monde, et dont la dernière composition nous était destinée (1).

Nous venons de vous faire le récit de nos espérances et de nos regrets dans nos relations extérieures. A l'intérieur notre société a vu se réaliser quelques améliorations. Le cabinet de lecture a été assidûment fréquenté, et l'on a profité des ressources qui s'y trouvent réunies et qui forment une des bases les plus

(1) Outre quelques pièces de vers insérées dans divers recueils, M. Léon Hayois a publié un poëme *Sur l'Art épistolaire* et *les Récréations poétiques de la jeunesse.*



solides de notre institution. A l'époque où nous vivons il importe plus que jamais de se tenir sans cesse au courant des questions qui s'agitent dans le domaine de la science. Près de vingt recueils dans tous les genres nous permettent de suivre utilement et sans effort le mouvement des idées. Les diverses critiques sur les productions du jour facilitent le travail de celui qui veut se rendre compte d'un ouvrage déjà examiné par d'autres ; ces critiques ou ces discussions ont d'autant plus de valeur en ce moment qu'elles s'exercent avec une prodigieuse fécondité sur tous les sujets, tantôt au profit des préjugés antichrétiens, tantôt en faveur de la vérité, et, à ce point de vue, elles correspondent parfaitement au caractère distinctif de notre institution. C'est une étude attrayante et fort instructive que celle d'observer les fluctuations des écrivains célèbres entre des théories opposées, ou leur retour vers les premiers principes ; ce doit être une véritable satisfaction que de puiser dans leurs écrits apologétiques des forces nouvelles pour se confirmer dans ses propres pensées, ou pour établir l'opinion la mieux fondée en philosophie, en histoire, en littérature. N'est-ce pas là le vrai moyen de vivre au milieu des intelligences d'élite qui apparaissent dans tous les pays et d'agrandir la sphère d'activité intellectuelle où l'on est placé. Nous ne saurions trop insister, Messieurs, sur ces considérations ; dans cet ordre d'idées et par ces moyens il y a matière à des travaux nombreux, courts et faciles, dont l'utilité incontestable ne peut être mé-

connue par aucun des membres de la société. Des comptes-rendus, soit d'une question traitée dans les revues soit d'un ouvrage de science ou de littérature, loin d'empiéter sur le temps destiné aux études préparatoires à un examen, leur viendraient efficacement en aide, ils serviraient à faire profiter des découvertes, ils feraient saisir de nouveaux aperçus, et fourniraient en outre l'occasion de s'habituer à traiter avec méthode un point quelconque de la science qu'on doit approfondir. En s'appuyant de tous les secours offerts par notre cabinet de lecture, la composition des mémoires se ferait sans peine; il serait plus aisé de remplir, et même de remplir souvent l'obligation de l'article 13; nous aurions plus de mémoires, et ils seraient dus à un plus grand nombre d'auteurs.

Un autre motif vient s'ajouter encore à ceux que nous invoquions pour vous engager à étendre le cercle de nos travaux. M. le Recteur vient de nous donner une nouvelle preuve de tout l'intérêt qu'il porte à notre société en lui accordant cinq médailles qui seront décernées aux auteurs des meilleurs mémoires lus dans le courant de l'année d'après les conditions du programme que nous vous avons présenté. Ces récompenses seront pour tous moins une distinction honorifique qu'un encouragement au travail, en même temps qu'on y attachera un nouveau prix, puisqu'on les devra à notre président d'honneur.

Nous terminons, Messieurs, en vous rappelant à combien de titres nous devons nous attacher à notre œuvre. Elle a en sa faveur le temps qui en a montré

les résultats avantageux, et l'exemple des pays voisins, où la régénération religieuse a suivi la même voie. Elle a encore en sa faveur de beaux témoignages de sympathie qui nous sont une puissante exhortation à continuer et à mieux faire encore. Il est peu de sociétés qui puissent se glorifier de compter dans leur sein des membres, tels que MM. Chateaubriand et Ballanche ; c'est à nous de prouver que nous sommes dignes de cette haute bienveillance, et qu'il est dans notre Belgique des jeunes hommes pleins de cœur et de dévouement, qui dans les luttes de la science mettront toute leur ambition à connaître la vérité, tout leur bonheur à la défendre.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK: MET TYD EN VLYT).

Eerevoorzitter.

P. F. X. De Ram, Rector Magnificus.

Werkende leden.

J. B. David, prof., *Bestend. Voorzitter.*
L. J. Van der Molen, student.
E. Dart, prof.
J. C. Hoefnagels, student, *Penningmeester.*
L. Hoefnagels, student.
N. A. Janssen, priester.
E. Luytgaerens, student.
J. Nolet de Brauwere van Steeland, litt. doct.
E. Van den Bosch, priester.
C. N. Van Diest, prof.
E. Van Even, archivist der Kers.-kamer.
Baron K. van Nispen van Zevenaar, stud. *Secretaris.*
C. Van Straelen, student.
Em. Van Straelen, student. *Ondervoorz.*
C. Verdeyen, phil. lit. et jur. d., cant. schoolopziener.
P. Verduijn, student.

Werkende buitenleden.

K. J. Bogaerts, ss. can. lic., prov. schoolopziener van Limburg, te St.-Truijen.
Bols, vader, onderwyzer te Werchter.
Buedts, onderwyzer, te Wakkerzeel.
L. Delgeur, prof., te Mechelen.
P. Heiderscheidt, prof., te Mechelen.
Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.
Gerridts, onderwyzer, te Tervuren.
Raeymakers, onderwyzer, te Keerbergen.
Stevens, onderwyzer, te Herent.
Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.
Van Leemputte, onderwyzer, te Wesemael.

Eereleden.

R. Aerts, student.
F. Bethune, id.
J. Bethune, id.
C. Caers, onderpastoor in St.-Jacobs.
Craessaerts, deken en plebaen.
K. Geerts, prof. aen de akademie van fraeije kunsten.
J. Moeller, hoogleeraer.
G. Pitsaer, president van het collegie ten Hoogen-Heuvele.
J. Vanlinthout, drukker der hoogeschool.
M. Verhoeven, hoogleeraer.
J. B. Waterkeyn, hoogleeraer.

Buitenleden.

J. Blieck, notaris, te Iseghem.
Ph. Blommaert, jur. doct. te Gent.
L. Bollinckx, oud werkend lid, med. doct. te Melsele.
H. J. Bormans, prof. aen de hoogeschool, te Luik.
F. Borrewater, oud werkend lid, med. doct. te Merxem.
C. Broere, prof. aen het seminarium, te Hageveld.
C. Clercx, oud werkend lid, provinciele-raed van Limburg, advoc. te Hasselt.
H. Colins, regter ter instruct., provinciele-raed, te Antwerpen.
Mevrouw Courtmans, letterk. te Gent.
P. Dedecker, volksrepresentant, te Brussel.
J. B, Degrove, direct. van het collegie, te Beeringen.
J. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.
Devocht, prof. in 't klein sem., te Mechelen.
J. De Jonghe, voorz. van het nederd. letterk. genoots., te Brussel.
P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te Wijk bij Duurstede.
J. B. Hoofs, oud werkend lid, onderpastoor te Bossuit-Gotechain.
C. Imbrechts, oud werkend lid, te Mechelen.
J. Janné, prof. te St.-Truijen.
Ex. A. Kempeneers, ss. can. doct., oud werkend lid, prof. te Luik.
J. B. Lauwers, s. theol. bac., oud werkend lid, te Mechelen.

K. Ledegank, provinc. raed van Vlaenderen prov. schoolopziener, te Gent.

J. Mathysen, kunstschilder, te Antwerpen.

A. Mertens, oud werkend lid, student te Mechelen.

H. Mertens, bibliothecaris der stad, prof. by het Atheneum, te Antwerpen.

J. Messiaen, jur. doct., oud werk. lid, prof. te Brugge.

H. Peters, prof. te 's Hertogenrade.

H. J. Peeters, direct. van het collegie, te Aerschot.

J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.

P. J. Renders, ss. can. bac., oud werk. lid, te Brussel.

P. Rens, voorz. der maetsch. van vlaemsche letteroefening, te Gent.

F. Schollaert, phil. lit. et jur. doct., oud werkend lid, te Brussel.

G. Schuermans, oud werkend lid, student, te Mechelen.

Smolderen, lid. der bestendige deput. van den prov. raed, te Antwerpen.

C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.

F. A. Snellaert, med. doct., te Gent.

F. R. Snieders, oud werkend lid, med. doct. te Turnhout.

F. A. Spijers, prof. aen het atheneum, te Gent.

K. J. Stallaert, oud werkend lid, te Brussel.

M. Theunis, oud werkend lid, prof. te 's Hertogenrade.

Mevr. Van Ackere, geb. Maria Doolaeghe, letterkundige, te Dixmuiden.

J. Van Beers, prof. te Mechelen.

K. Van Caloen, oud werkend lid, te Brugge.

L. Van Caloen, oud werkend lid, te Brugge.
Pr. Van Duyse. archivist der stad, te Gent.
E. F. Van Huele, oud werkend lid, te Brugge.
P. J. Van Meerbeeck, oud werkend lid, med. doct. te Antwerpen.
W. Van Ostaeyen, jur. doct., oud werkend lid, te Antwerpen.
J. Van Pelt, med. doct., oud werkend lid, te Esschen.
Verdussen, gewezen representant, voorz. van den prov. raed, te Antwerpen.
Verspreeuwen, prof. aen het atheneum, te Antwerpen.
P. Visschers, pastoor in St.-Andries, te Antwerpen.
J. J. F. Wap, letterkundige, te 's Hertogenbosch.
J. F. Willems, lid. der kon. akad. en van het kon. nederl. instituet, te Gent.

VERSLAG OVER DEN TOESTAND DES GENOOTSCHAPS GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAER 1842-1843, GEDAEN IN ZITTING VAN 22 OCTOBER 1843.

MYNE HEEREN,

Met deze plegtige vergadering, voltrekken wy heden wederom eenen jaerloop, en wel den zevensten van ons Leuvensch TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP. Gy ziet het, Myne Heeren, wy zyn niet van gisteren; ons Genootschap begint jaren te tellen; maer, voor zyne opregte vaderlandsliefde en yver voor de moedertael, blyft het altyd jeugdig en jong.

Den 23sten October 1842, vierden wy hier ter Halle ons verjaerfeest en dreunde dit welfsel van onze vreugdezangen. De eerweerde heer voorzitter gaf een beredeneerd Verslag van de werkzaemheden des afgeloopen jaers; de vergadering bekroonde met goud het verdienstelyk dichtstuk *Reinier en Albrade* van een harer buitenleden, den weledelen heer Prudentius Van Duyse. Dit verslag, te samen met het bekroonde dichtstuk, en met het verhael der omstandigheden van ons jaerfeest, werd in eenen bundel vervat en door den druk algemeen gemaekt.

Zie daer, M. H. hoe het Leuvensch Tael- en Letter-

lievend Genootschap zyn zesden jaergang gesloten heeft. Sedert dan heeft het zyn brood in geene ledigheid gegeten; maer zyne werkzaemheden voortgezet met den zelfden yver die, van het begin af, al zyne leden steeds heeft gekenmerkt. Niet dat het al die leden in zynen schoot heeft kunnen behouden; neen, gelyk wy dit reeds voorleden jaer hebben trachten te doen verstaen, het ligt in den aerd van ons Genootschap dat het jaerlyks eenige en soms ja talryke veranderingen onderga, namelyk door het vertrek der *cives academici* die, hunnen stryd gestreden, en hun doctorael diploma, het loon van taeijen arbeid en van veel zweets door de bevoegde regters hunner bekwaemheden ontvangen hebbende, zich in de wyde wereld gaen neêrslagen, om er de vruchten te plukken van het zaed dat zy by de Leuvensche Hoogeschool gezaeid hebben. Zulke leden, en andere welke om meer toevallige redenen de akademie verlaten, verliest het Genootschap alle jaren. Ik zeg, verliest, doch zulks is eigentlyk het woord niet. Zy verwyderen zich, ja; zy scheiden uit onzen kring, maer zy zeggen ons geen vaertwel. De broederlyke- en vaderlandsliefde welke zy onder ons in den schoot des Genootschaps gekoesterd hebben, blyft hun by, en houdt hen met hert en ziel gehecht aen hunne medeleden, met welke zy steeds vriendelyke betrekkingen onderhouden. Het is derhalve waer van te zeggen, dat het Genootschap verre van jaerlyks uit een te gaen, zich eerder alle jaren uitbreidt, en door zyne aftredende leden zelf, zynen heilzamen invloed voortzet en vermeerdert.

Intusschen moet toch de te Leuven blyvende kern in stand gehouden, en het werkelyk getal der leden van het Genootschap telken jare, ten minste gedeeltelyk vernieuwd worden, en dat is dan ook geschied. Negen nieuwe werkende leden, verscheiden eer- en buitenleden, allen meest, zoo binnen als buiten de stad, tot de aenzienlykste standen der Maetschappy behoorende, zyn gedurende het laetst verloopen schooljaer in het Genootschap ontvangen geworden. Behalve deze bywinst van gunstig bekende namen, heeft het Genootschap zyn getal nog vermeerderd door eene nieuwe klas van medewerkers, welke het voordeelig geoordeeld heeft, tot nadere bereiking van het doel dat het zich heeft voorgesteld. Namelyk men is te rade geworden om ook werkende buitenleden aen te nemen, leden, die zonder de stad zelve te bewoonen, nogtans op zoo kleinen afstand van haer verwyderd zyn, dat het hun niet bezwaerlyk vallen kan, ten minste aen eenige zittingen van het Genootschap werkelyk deel te nemen. Van deze nieuwe klasse, die dan inzonderheid den toegang tot onze vergaderingen openen moest voor yverige schoolonderwyzers van den Leuvenschen omtrek, zyn reeds elf leden voorgedragen en ontvangen, welke, wy verhopen het, moeds genoeg zullen hebben om tot onze werkzaemheden het hunne ruimschoots by te dragen, en door wederzydsche mededeeling de zucht voor vaderlandsche tael en letterkunde alom te verbreiden.

Ik sprak daer van onze werkzaemheden. Deze bestaen hoofdzakelyk in pligtmatige leesbeurten, waerby

al de leden twee of meermaels in het schooljaer, en volgens eene door het lot bepaelde orde een stuk van eigen vinding, het zy dan in rym of in omrym, gehouden zyn, in de gewoone vergadering des Genootschaps voor te lezen. Deze pligt is niet alleen in onzen broederkring getrouwelyk volbragt; maer zelfs door verreweg het grootste deel der werkende leden op de allerloffelykste wyze waergenomen geworden. En om met onzen weerden voorzitter aenvang te nemen, de heer David heeft in een der eerste zittingen van den thans verloopen jaergang, zyne bedenkingen medegedeeld over een der vermaerdste gedichten van Tollens, dat in eene nieuwe uitgave door den dichter zelf verveerdigd, buitengemeen veel veranderingen had ondergaen. Maer nu heeft de lezer getoond en bewezen, dat zulks wel veranderingen, doch over 't algemeen geen verbeteringen, ja eerder verwoestingen zyn van de oorspronkelyke schoonheden; en zyn stuk naderhand in den *Middelaer* opgenomen, heeft niet alleen de algemeene toejuiching der belgische letterkundigen verworven, maer is zelfs in Holland algemeen bygestemd geworden.

De heer professor Van Diest heeft op zyne beurt het Genootschap onthaeld op eene voorlezing getiteld: *Over den tegenwoordigen toestand van het lager onderwys in België*, een stuk waerin de opsteller toont dat hy met de belangen van het onderwys buitengemeen wel bekend is, en waer hy de gepaste middelen aen de hand geeft om het gebrekkelyke zoo veel mogelyk is, te weren.

4

Meermalen heeft ons de heer Nolet de Brauwere van Steeland vergast met lange uittreksels van een werk dat mede door den druk is overbekend geworden, ik meen van zyn *Reisje in het Noorde.*

De geestige voordragt van dit onderwerp, en de weêrgalooze zwierigheid van des schryvers styl, heeft telkens de aenhoorders ten zeerste behaegd, en zal thans zeker door het geletterd publiek op niet minderen prys gesteld worden dan de leden des Genootschaps het hebben geschat.

Later las de heer Van Nispen een stuk in onrym, doch zeer dichterlyk behandeld, onder den titel van *Een onweer in Henegauw*, dat zich allenzins door zuiverheid van styl, gepastheid van uitdrukkingen, en, wat de voornaemste verdienste is, door oorspronkelyke vinding, onderscheidt.

Op zyne beurt klom de weleerweerde heer Janssen op het spreekgestoelte, en las voor het Genootschap een vry uitgebreid stuk over de *Gewyde Muzyk*, eene stof die de schryver zelf zyn geliefkoosd onderwerp noemt, en te regt; want uit zyn opstel blykt ten klaerste dat hy tot in den aerd en de wezentlyke eigenschappen der kerkmuzyk is doorgedrongen, en zyne diepgegronde kennissen zoodanig weet aen den dag te leggen, dat iedere hoorder en lezer zyne gevoelens gedwongen is te omhelzen, indien het hem om waerheid en eigenaerdigheid in dat vak der wetenschappen te doen is.

De heer Van Even toonde, op eenen anderen tyd, zyne geoefendheid in de oudheden zyner geboortestad, door het voorlezen van *Nieuwe aenmerkingen over*

de Pest te Leuven ten jare 1578, verschrikkelyk onderwerp in der daed, doch dat van uit het standpunt der geschiedenis beschouwd, ryk is aen merkweerdige daedzaken en eene groote belezenheid verraedt in den opsteller. Zulke monographische verhandelingen brengen altoos hun nut meê voor de algemeene geschiedenis des vaderlands, die uit byzondere feiten den toestand der burgerlyke zaken, den voortgang of de verachtering der beschaving in de verschillende deelen van den vaderlyken bodem heeft op te maken.

Van minderen omvang waren de stukken ons voorgelezen door de heeren Van Straelen en Van Gilse. De eerste gaf ons eene historische schets *Over het tweegevecht*, waerin hy de zedelyke verkeerdheid, ja de woestheid van het valsch eerepunt, in krachtige bewoordingen aen den dag bragt.

De tweede vereerde het Genootschap met een minzaem stukje *Over de liefde tot het vaderland*, dat even zoo wel getuigt van de verhevene stemming van des schryvers hert, als van de sierlykheid welke hy in de nederduitsche voordragt weet te doen schitteren.

Gy ziet het, M. H., verscheidenheid in den keus der onderwerpen heeft ons dit jaer niet ontbroken; ook zyn alle de stukken waervan ik u tot dus verre heb onderhouden, in onrym opgesteld geworden, zynde het eene algemeene overtuiging onder de leden des Genootschaps dat in den tegenwoordigen staet der nederduitsche tael en letterkunde onvergelykelyk meer voordeel te doen is met prozawerken dan met dichtstukken waer in de schryver zich al te ligtveerdig

aen het juk der regels en aen de wetten der spraekkunst meent te mogen onttrekken, doch daerdoor zelfs de letterkunde dikwyls eerder terughoudt, dan haer nieuwe vorderingen te doen maken.

Dit gebrek is echter niet te verwyten aen de leden van ons Genootschap die hunne leesbeurt met dichterlyke voortbrengsels hebben vervuld. De heer Van der Molen las een geestig stukje voor, onder den aendachtwekkenden titel van *Myne Leesbeurt*, stukje vol van oorspronkelykheid, in eenen luimigen trant. — In eene andere vergadering hoorden wy lezen over de maend *Mei* en over *Gods almagt*, twee stukken door den eerweerden heer Van den Bosch medegedeeld, op eenen toon en in eene tael geschreven die onder alle opzigten verdienstelyk was, en veel dichterlyken geest in den schryver verried.

Andere stukken van de opgenoemde zoo wel als van andere leden der Genootschaps zyn in den Middelaer aen het publik medegedeeld geworden. Iedereen kent die belangwekkende artikels over Onderwys en Opvoeding door de heeren Pietersz en Bogaerts, die over Spelling en Woordvoeging door de heeren Janné en Peters, welke stukken benevens de taelkundige vragen van den eerw. heer David van een onberekenbaer nut voor de taelstudie moeten wezen, gelyk de onderscheidene beoordeelingen van nieuw verschenen werken insgelyks in den Middelaer opgenomen, oneindig veel hebben toegebragt om onze jeugdige Letteren voor den wansmaek der fransche Mode-litteratuer te hoeden. — Is het noodig hier den naem te melden

van den geleerden schryver des *Verslags over de verhandelingen op de taelkundige Prysvraeg?* Al wie prof. Bormans noemt moet gereedelyk aen die schoone artikels over het handschrift der levens van Ste. Christina en der H. Lutgardis denken, alwaer 's mans eigenaerdige schryfwyze naest zyne zeldzame belezenheid iedereen vurig naer de beloofde uitgave van *Ste. Kerstinen leven* doet trachten.

Niet minder *populair* (als ik my zoo mag uitdrukken) zyn de aenlokkende geschieds-verhalen van M. David. De lotgevallen van Albertus van Leuven en het Faisant-feest te Ryssel, hebben ons weêr meer aen dien gemakkelyken en tevens zoo keurigen schryftrant gewend, waerdoor de *Vaderlandsche Historie* diens heeren zoo grooten opgang heeft gemaekt, dat zy schier in alle handen aengetroffen, ja en schier van alleman gelezen wordt. — Het zy my toegelaten hier de tolk van het algemeen verlangen te wezen en den wensch te uiten dat onze achtbare voorzitter alhaest de pen weder opvatte, om de Vaderlandsche Historie voort te zetten, opdat deze zoodra mogelyk in het licht verschyne.

De Middelaer, mag men zeggen, is dan niet zonder eer uit de nederduitsche wereld gescheiden, en indien zyn nazaet het spoor mag houden dat gene hem afgeteekend heeft, dan lydt het geen twyfel of de School- en Letterbode zal krachtdadig tot den bloei der vaderlandsche letteren bydragen, en op een even gunstig onthael by het publiek mogen rekenen. — Ik had byna vergeten te zeggen dat dit nieuwe Maend-

werk, hetwelk eerlang te St.-Truyen in het licht gaet komen, wederom door eenige onzer byzonderste leden zal uitgegeven worden, en dit strekke tot een verder bewys dat de leuvensche lettervrienden de zaek des vaderlands en de eer van België met yver en geestdrift weten te ondersteunen.

Deze onze vaderlandsche poogingen zyn dan ook door de belangstelling van hoogst achtbare mannen opentlyk erkend geworden. Wy hebben meermalen de eer genoten van onze vergaderingen te zien bywoonen door persoonen die in het gemeenebest der letteren reeds den meesten roem verworven hebben. Onderscheidene, het zy gedrukte, het zy handschriftelyke werken zyn ons door geachte schryvers toegezonden, en maken deel van s' Genootschaps boekery. Eindelyk hebben de leden het genoegen gehad van onderscheidene hunner medeleden te zien genoemd worden tot de plaets van provincieele of cantonale schoolopzieners als daer zyn de heeren Verdeyen, Heiderscheidt, Bogaerts en Ledeganck.

Zie daer, Myne Heeren, eene schets, hoe onvolledig dan ook, der werkzaemheden van het Leuvensch Tael- en Letterlievend Genootschap. Thans heb ik nog een woord te reppen over de betrekkingen welke het zelfde Genootschap buiten zynen schoot heeft aengeknoopt. Voor eerst heeft het zich ingelaten met de Maetschappy van nederd. Letterkunde, die te Brussel met yver het werk voortzet voor hetwelk wy hier ons beyveren. Wy hebben door eene deputatie deel genomen aen het jaerfeest dat in den loop der maend

April laetstleden in de hoofdstad is gevierd geworden, en waerby een onzer leden plegtiglyk het woord heeft gevoerd in eene rede die de algemeene goedkeuring heeft meêgedragen.

Zoo heeft almede ons Leuvensch Genootschap een groot aendeel genomen in het stichten hier ter stede van Sint Gregorius Zangers-Gilde, en in het herstel der van ouds zoo ruchtbare Rederykkamer der Kersouwieren, twee goedgezinde gezelschappen waer deugd en vaderlandsliefde by voorzitten, en die ongetwyfeld een heilzamen invloed op den geest der inwoonders en de openbare zeden der stad zullen uitoefenen. Reeds heeft het laetste zynen verjaerdag gevierd, en eenige leden ter feest ontvangen om ons Tael- en Letterl. Genootschap te vertegenwoordigen.

Wy mogen dan wel met eenige vreugd het oog terug werpen op de afgelegde loopbaen; wy hebben ze (ik spreek als verslagmaker en als beoordeelaer van de poogingen myner medebroeders), wy hebben die baen met eenigen roem betreden, en wy geven den moed nog niet op: in tegendeel wy zullen blyven voort arbeiden om onze taek niet alleen door te werken, maer zelfs om zulks nog met meerder luister te verrigten. Ten dien einde noodigt het bestier des Genootschaps alle de leden, zoo werkende als eereleden uit, om by aldien zy nog ongeleverde stukken bezitten, deze zonder uitstel in te brengen, om in den eerlang uittegeven bundel opgenomen te worden.

Ten zelfden einde zal ook in het kort van wege het Genootschap eene nieuwe prysvraeg uitgaen

waerby alle de beoefenaers der voorvaderlyke tael uitgenoodigd zullen worden tot een letterkundigen wedstryd, waervan het onderwerp in een der aenstaende Vergaderingen zal vastgesteld en de uitgeloofde eereprys bepaeld worden.

Ik eindig myn verslag met verdienden dank te bewyzen aen den eerweerden heer Rector Magnificus der Leuvensche Hoogeschool, voor de gunstige belangstelling waer hy ons zoo treffende blyken heeft van gegeven, niet alleen met 's Genootschaps vergaderingen meer dan eens met zyne tegenwoordigheid te vereeren, maer tevens met in zyne noodwendigheden edelmoediglyk te voorzien.

Wy zullen ook van hier niet scheiden zonder eerst de welverdiende hulde bewezen te hebben aen den eerbiedweerdigen voorzitter des Genootschaps, aen den heer prof. David. Myne Heeren, ik achte my thans gelukkig, hier in den naem van alle myne medebroeders de heilwenschen des Genootschaps aen te bieden aen een' man die, als vergrysd in de loffelykste poogingen om onze dierbare Moedertael uit haren staet van vergetelheid en minachting op te beuren, immer nog alle.de oogenblikken van zyn kostbaer leven ten voordeele onzer opkomende litteratuer besteedt; die als de ziel is in alles wat onze vlaemsche nationaliteit aenbelangt, en in wien we allen eenen vriend, ons Genootschap een weerdig hoofd, en deze Alma Mater een geleerden professor en een harer magtigste steunen heeft gevonden. Mogen wy steeds aen onze beschermers toonen dat wy de ons bewezen weldaden

naer weerde weten te schatten, en dan zullen wy dit nieuwe schooljaer weer binnentreden met nieuwen vlyt ten voordeele van godsdienst en vaderlandsche tael en zeden.

LISTE DES ÉTUDIANTS QUI ONT OBTENU DES GRADES ACADÉMIQUES PENDANT L'ANNÉE 1843.

Bacheliers en théologie (1).

1 Winnen, Félix, de Tirlemont, prêtre de l'archevêché de Malines; 10 Avril.
2 Welvaert, Pierre-Joseph, d'Oostcamp, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Delogne, Xavier, d'Oisy, prêtre du diocèse de Namur; 27 Juillet.
4 Pages, Jean-Bapt., de Labouyssette (France), prêtre de la congrégation de Picpus; id.

Bacheliers en droit canon.

1 Hauwen, Victorin, de Poperinghe, prêtre du diocèse de Bruges; 5 Avril.
2 Bourgès, de Sarlat (France), prêtre de la congrégation de Picpus; 27 Juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 Mars 1839, du 4 Mai 1837 et du 19 Juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125, et de 1842, p. 94.



Licencié en droit canon.

1 Loiseaux, Jean-Joseph, de Mons, prêtre du diocèse de Tournai; 27 Juillet.

Docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements (1).

1 De Bruyn, Eugène, de St.-Trond, *avec la plus grande distinction;* 28 Mars (2).

Candidats en droit (3).

1 Tricot, Evrard, de Mons (Hainaut); 20 Avril.
2 Wyvekens, Hippolyte, de Nivelles (Brabant); 22 Avril.
3 Hock, Clément, de Namur; 22 Avril.
4 Everarts, Charles, d'Ernage (Namur), *avec mention honorable;* 24 Avril.

---

(1) Le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements est conféré conformément au règlement du 13 Février 1837. Voyez *l'Annuaire* de 1840, p. 129.

(2) Ses thèses étaient précédées d'une dissertation sur *les Luxations du coude;* 130 pag. in-8º avec une planche.

(3) Les listes suivantes sont extraites des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi; ils sont signés, ainsi que les procès-verbaux des séances, par tous les membres du jury, et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distiuction*, ou avec *la plus grande distinction*.

5 Anne, Victor-Xavier-François-Marie-Ghislain, de Molenbeke-St.-Jean (Brabant); 27 Avril.
6 De Bullemont, Marie-Alexandre, d'Abbeville (France), *avec distinction;* 29 Avril.
7 Demonceau, Grégoire-Jean-François-Auguste, de Herve (Liége), *avec distinction*; 3 Mai.
8 Van Overstraeten, Joseph-Prosper-Stanislas, de Louvain (Brabant); 3 Mai.
9 Allard, Alphonse-Pierre-Joseph, de Wavre (Brabant); 8 Mai.
10 Joly, Adolphe, de Bruxelles (Brabant), *avec grande distinction;* 18 Août.
11 Wouters, Joseph-Henri-Hubert, de Turnhout (Anvers); 21 Août.
12 Toussaint, Jules, de Boussu (Hainaut); 23 Août.
13 Taymans, André-Jean-Joseph, de Malines (Anvers); 25 Août.
14 Claikens, Jean-Michel-Guillaume, de Gros-Oplieux (Limbourg), *avec distinction et mention honorable;* 30 Août.
15 Lemaitre, Alexis, de Namur; 30 Août.
16 Demartelaere, Jean-François, d'Anvers, *avec distinction;* 6 Septembre.
17 Dumortier, Henri, d'Autryve (Hainaut), *avec distinction;* 8 Septembre.
18 Bamps, Jean-Antoine, de Hasselt (Limbourg); 11 Sept.
19 Ritzen, Léon, de Maeseyck (Limbourg); 13 Sept.
20 De Reine, Ernest, de Bruxelles (Brabant); 13 Sept.
21 Wiame, Edouard, de Namur; 6 Septembre.

Docteurs en droit.

1 Wery, Vincent de Paule, de Mons (Hainaut), *avec distinction*; 22 Avril.
2 De la Roche, Auguste-Charles-Louis, de Mons (Hainaut); 22 Avril.
3 D'Udekem, Félix, de Louvain (Brabant); 28 Avril.
4 Recq de Malzine, Omer, de Gaugnies-Chaussée (France), *avec grande distinction;* 29 Avril.
5 Bertau, Floribert, de Nivelles (Brabant), *avec distinction;* 18 Août.
6 Dubois, Hector, de Louvain (Brabant); 21 Août.
7 Schollaert, Marcellin, de Wetteren (Flandre Or.); 21 Août.
8 D'Hanis, Antoine, d'Anvers, *avec grande distinction;* 28 Août.
9 Everarts, Joseph, d'Ernage (Namur); 30 Août.
10 Debruyn, Emile, de St.-Trond (Limbourg), *avec distinction*; 1 Septèmbre.
11 Ghesquière, Emile, de Menin (Flandre Occid.), *avec grande distinction;* 1 Septembre.

Candidats en médecine.

1 Geerts, Louis-Philippe, d'Oostmalle (Anvers); 21 Avril.
2 Van Dromme, Eugène-Eusèbe, de Stavele (Flandre Occid.), *avec distinction*; 22 Avril.
3 Boisdenghien, Vincent, de Mons (Hainaut), *avec distinction;* 24 Avril.

4 Stobbaerts, Jean-Joseph, de Waelhem (Anvers), *avec distinction*; 27 Avril.

5 Van Diest, Pierre-Joseph, de Louvain (Brabant); 28 Avril.

6 Schuermans, Jean-Joseph-Emile, de Duffel (Anvers); 29 Avril.

7 Duquesne, Charles-Louis, de Wannebecq (Hainaut); 1 Septembre.

8 Decorte, Gédeon, de Graty (Hainaut), *avec distinction*; 21 Août.

9 Schoonbroodt, Jean-Baptiste, d'Aubel (Liége); 26 Août.

10 Demeur, Philippe, de Bruxelles (Brabant), *avec distinction*; 21 Août.

11 De Rode, Laurent, de Louvain (Brabant), *avec distinction*; 21 Août.

12 De Wachter, Pierre-François, de Boom (Anvers), *avec distinction*; 27 Août.

13 De Waepenaert, Jean-Henri, d'Alost (Flandre Or.); 1 Sept.

Docteurs en médecine, 1er Examen.

1 De Bougne, François-Jean-Manassès, d'Hoogstraeten (Anvers), *avec distinction*; 20 Avril.

2 Vandendaelen, Jean-Baptiste, de Grammont (Flandre Or.); 21 Avril.

3 Goovaerts, Jacques-André-Antoine, d'Anvers, *avec distinction*; 22 Avril.

4 Cuylits, Guillaume-Joseph, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; 22 Avril.

5 Derbaix, Théodore-Joseph-Ghislain, de Braine-Lalleud (Brabant), *avec grande distinction*; 22 Avril.
6 Razée, Jean-Baptiste, de Peruwelz (Hainaut); 25 Avril.
7 Ketelbant, Henri, de Berchem-Ste.-Agathe (Brabant), *avec grande distinction*; 24 Août.
8 Baugniet, Edouard, de Jauche (Brabant), *avec distinction*; 24 Août.
9 Coppin, Julien, d'Embresin (Liége), *avec distinction*; 23 Août.
10 Darimont, Léonard-Joseph, de Jalhay (Limb.); 19 Août.
11 Van Nerum, Justin, d'Hoegarde (Brab.); 26 Août.

Docteurs en médecine, 2e Examen.

1 Focquet, Florent-Louis, de Mariembourg (Namur), *avec distinction*; 27 Avril.
2 Lamal, Pierre-Jean, de Campenhout (Brabant), *avec distinction*; 28 Avril.
3 Goetseels, Antoine, d'Herent (Brabant), *avec distinction*; 28 Avril.
4 Wauters, Jean-Baptiste, de Dilbeck (Brabant), *avec grande distinction*; 5 Septembre.
5 De Bougne, Jean-François Manassès, d'Hoogstraeten (Anvers), *avec distinction*; 5 Sept.
6 Derbaix, Théodore-Joseph, de Braine-Lalleud (Brabant); *avec grande distinction*; 31 Août.
7 Razée, Jean-Baptiste, de Peruwelz (Hainaut), *avec distinction*; 2 Septembre.

8 Lepers, Jean-Louis, de Luingne (Flandre Occid.), *avec grande distinction* ; 1 Septembre.

Docteurs en chirurgie.

1 Vanderlinden, Honoré, de Marcke (Flandre Or.), *avec grande distinction* ; 3 Mai.

2 Luytgaerens, Emeric, de Puers (Anvers), *avec grande distinction* ; 4 Mai.

3 Goetseels, Antoine, d'Herent (Brabant), *avec distinction* ; 7 Septembre.

4 De Bougne, Jean-François-Manassès, d'Hoogstraeten (Anvers), *avec distinction* ; 12 Sept.

5 Derbaix, Théodore-Joseph, de Braine-Lalleud (Brabant), *avec grande distinction* ; 11 Sept.

6 Razée, Jean-Baptiste, de Peruwelz (Hainaut), *avec distinction* ; 12 Septembre.

7 Beghin, Antoine-Joseph, d'Amougies (Flandre Or.), *avec grande distinction* ; 11 Septembre.

8 Lepers, Jean-Louis, de Luingne (Flandre Occid.), *avec la plus grande distinction* ; 8 Septembre.

9 Lamal, Pierre-Jean, de Campenhout (Brabant), *avec grande distinction* ; 7 Septembre.

10 Focquet, Florent-Louis, de Mariembourg (Namur), *avec grande distinction* ; 8 Septembre.

Docteurs en accouchements.

1 Focquet, Florent-Louis, de Mariembourg (Namur), *avec distinction* ; 10 Mai.

2 Lamal, Pierre-Jean, de Campenhout (Brabant), *avec grande distinction;* 10 Mai.
3 Goetseels, Antoine, d'Herent (Brabant); 11 Mai.
4 Wauters, Jean-Baptiste, de Dilbeck (Brabant), *avec la plus grande distinction;* 27 Septembre.
5 De Bougne, Jean-François-Manassès, d'Hoogstraeten (Anvers), *avec grande distinction;* 27 Septembre.
6 Derbaix, Théodore-Joseph, de Braine-Lalleud (Brabant), *avec grande distinction;* 29 Sept.
7 Razée, Jean-Baptiste, de Peruwelz (Hainaut); 25 Septembre.
8 Lepers, Jean-Louis, de Luingne (Flandre Occid.), *avec la plus grande distinction;* 8 Septembre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 De Lannoy, Emile, de Tournay (Hainaut); 28 Avril.
2 Halbrecq, Florimond, de Solre-sur-Sambre (Hainaut); 28 Avril.
3 Ronchain, Auguste, de St.-Ghislain (Hainaut); 29 Avril.
4 Lebrun, Emile, de Flobecq (Hainaut), *avec mention honorable;* 2 Mai.
5 De Baillet, Alfred, d'Anvers; 3 Mai.
6 Beghin, Pierre-Auguste, d'Amougies (Fland. Or.); 10 Mai.
7 Van Becelaere, Jean-François-Emile, de Bruxelles (Brab.), *avec distinction;* 11 Mai.

8 Boucqueau, Théophile-Charles-Joseph, de Jodoigne (Brabant); 11 Mai.
9 De Baré, Victor-Paul-Adrien-François, de Huy (Liége); 16 Mai.
10 Verbrugghen, Charles-Emmanuel-Marie, d'Alost (Fland. Or.); 18 Mai.
11 Daels, François-Désiré-Joseph, d'Aerschot (Brab.), *avec mention honorable*; 18 Mai.
12 Van Outheusden, Gustave, de Bruxelles (Brab.); 14 Octobre.
13 Perin, Camille-Antoine, de Mons (Hainaut), *avec grande distinction*; 11 Octobre.
14 Soinne, Auguste-Charles-Second, de Gand (Fland. Or.); 5 Septembre.
15 Vanderstraeten de Ponthoz, Louis-Jean, de Ponthoz (Liége); 1 Septembre.
16 Otto, Ferdinand-Marie-Ghislain, de Bruxelles (Brab.); 8 Septembre.
17 Clareboudt, Charles-Eugène, de Furnes (Flandre Occ.), *avec mention honorable*; 7 Septembre.
18 Delhaye, Camille, de Bruxelles (Brabant); 8 Sept.
19 Vandenstaepele, Hippolyte, de Berchem (Fland. Or.), *avec distinction*; 9 Septembre.
20 De Vuyst, Charles-Antoine, de Borsbeke (Flandre Or.), *avec distinction*; 12 Septembre.
21 Simons, Charles-Marie-Jean-Hubert, de Maestricht (Limbourg), *avec la plus grande distinction*; 15 Septembre.
22 Vanderheyden, Désiré, d'Alost (Flandre Or.); 21 Septembre.

23 Sizaire, Gustave-Eugène, de Namur; 13 Octobre.
24 Desenfans, Léon, de Ville-sur-Haine (Hainaut); 21 Septembre.
25 Declercq, Emile, de Bruges (Flandre Occid.); 13 Octobre.
26 De Fierlant, Charles-Jean, de Turnhout (Anvers); 21 Septembre.
27 Choquet, Alfred-Henri, d'Horrues (Hainaut); 22 Septembre.
28 Dechamps, Joseph, de Namur. *avec distinction et mention honorable;* 22 Septembre.
29 Vandevivere, Philippe-Auguste-Ghislain-Joseph, d'Ypres (Flandre Occid.), *avec grande distinction;* 26 Septembre.
30 Lebrun, Alfred, de Lens (Hainaut); 29 Sept.
31 Boels, Charles, de Louvain (Brabant), *avec distinction;* 27 Septembre.
32 Lenaerts, Joseph, de Maestricht (Limbourg), *avec grande distinction;* 27 Septembre.
33 Coussens, Jean, d'Ingelmunster (Flandre Occid.), *avec distinction;* 28 Septembre.
34 Tercelin, Victor-François-Adolphe, de Mons (Hainaut), *avec distinction;* 26 Septembre.
35 Sainctelette, Charles-Xavier, de Bruxelles (Brabant), *avec grande distinction;* 5 Octobre.
36 Decoster, François-Bernard, de Louvain (Brab.), *avec mention honorable;* 5 Octobre.
37 De Liem, Henri-Albert, de Bruxelles (Brabant); 7 Octobre.
38 Caroly, Jean-Joseph, de Bruxelles (Brab.); 10 Oct.

39 Anciaux, Firmin, de Namur; 11 Octobre.
40 Demonceau, Nicolas-Joseph-Victor, de Herve (Liége); 11 Octobre.
41 Despret, Félix, de Chimay (Hainaut); 20 Oct.
42 Pangaert, Egide, de Bruxelles (Brabant); 13 Oct.
43 Watetet, Charles, de Namur; 18 Octobre.
44 Torsin, Léonard, de Léau (Brabant); 18 Octobre.
45 De Halloy, Charles-François, de Waulsort (Nam.), *avec la plus grande distinction*; 26 Septembre.
46 Muyshondt, Edouard-Henri, de Zelsaete (Fland. Or.); 20 Octobre.
47 Chambille, Pierre-Dominique, de Maestricht (Limb.); 13 Septembre.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Asselberghs, Théodore, de Louvain (Brabant), *avec distinction*; 19 Mai.
2 Leplae, Charles-Louis, d'Eessen (Flandre Occid.); 19 Mai.
3 Wocquier, Léon-Louis-Alexis, d'Habay-la-Neuve (Lux.), *avec distinction et mention honorable*; 21 Octobre.

Epreuve préparatoire à la candidature en sciences.

1 Lagrange, Emile, d'Ypres (Fland. Occid.); 21 Avril.
2 Peel, Honoré, de Roosbrugge (Flandre Occid.); 21 Avril.
3 Fetweiss, Ewalde, de Verviers (Liége); 21 Avril.
4 De Hertoghe, Charles-Joseph-Marie, de Malines (Anvers); 22 Avril.

5 Cousot, Théodule-Alexandre-François, de Morialmez (Namur); 22 Avril.
6 Gravez, Célestin-Joseph, de Sivry (Hainaut); 24 Avril.
7 Vandenabeele, François, de Bruges (Flandre Occid.), *avec mention honorable;* 24 Avril.
8 Everaert, Pierre, de Belleghem (Flandre Occid); 24 Avril.
9 Reydams, Pierre-Joseph, de Moll (Anvers); 25 Avril.
10 Coenaes, Paul-Antoine, de Bruxelles (Brabant); 26 Avril.
11 Giebens, François-Joseph, d'Anvers; 26 Avril.
12 Tielemans, Pierre-François, de Louvain (Brab.); 16 Mai.
13 Couttenier, Jean-Baptiste, de Gheluwe (Flandre Occid.), *avec mention honorable;* 18 Août.
14 Henroz, Adolphe, de Treigne (Namur); 18 Août.
15 Daniau, Henri, de Louvain (Brabant); 18 Août.
16 Jacqmin, Augustin, de Noville (Luxemb.); 21 Août.
17 Van Diest, Jean, de Louvain (Brabant); 28 Sept.
18 Ghislain, Pierre, de Trivières (Hainaut); 22 Août.
19 Ercnlisse, Augustin, de Quaregnon (Hainaut), *avec mention honorable*; 22 Août.
20 Snyers, Jean-Pierre, de Trognée (Liége); 23 Août.
21 Reding, Antoine, d'Arlon (Luxembourg); 23 Août.
22 Vandekerkhove, Joseph, d'Ingelmunster (Fland. Occid.); 25 Août.
23 Dautricourt, Joseph, de Dixmude (Flandre Occid.); 12 Septembre.

24 Heeren, Gautier-Joseph, de Bois-le-Duc (Hollande); 26 Août.

25 Van Gilse, Adrien-Chrétien, de Bar-le-Duc (Anvers); 26 Août.

26 Mohimont, Alexandre, de Namur; 28 Août.

27 Saussu, Jean-Nicolas-Etienne, de Bellefontaine, *avec mention honorable*; 28 Août.

28 Anthoine, Eugène, d'Escaussines-d'Enghien (Hainaut); 28 Août.

29 Lesquoy, Auguste, de Virton (Luxemb.); 29 Août.

30 Mertens, Jean, d'Anvers; 29 Août.

31 Rubbens, Camille, de Lokeren (Flandre Or.); 30 Août.

32 Steyaert, Joseph, d'Eecloo (Flandre Or.); 30 Août.

33 François, Victor, de Mons (Hainaut); 1 Sept.

34 Closset, Matthieu-Joseph, de Petit-Rechain (Liége); 22 Août.

Candidats en sciences physiques et naturelles.

1 Peeters, Jean-Henri-François, de Lichtaert (Anvers); 20 Avril.

2 Lorette, Florent-Joseph, de Villers-la-Ville (Brab.); 21 Avril.

3 Joris, Aimé-Joseph, de Marchienne-au-Pont (Hainaut); 22 Avril.

4 Lenaerts, Jean-Henri, de Zonhoven (Limb.); 24 Avril.

5 Van Looy, Alexandre, de Meerhout (Anv.); 29 Avril.

6 Célarier, Charles-Louis, d'Anvers; 21 Avril.

7 Van Eynde, Jules, de Moll (Anvers); 18 Août.
8 De Thier, Nicolas-François-Etienne, de Namur; 19 Août.
9 Deurinck, Josse-Joseph, de St.-Gilles (Flandre Or.); 26 Août.
10 Van Weddingen, Jean, de Louvain (Brabant); 28 Août.
11 Dropsy, Hubert-Joseph, d'Amberloux (Luxembourg), *avec mention honorable*; 28 Août.
12 Floren, Ferdinand-Adrien, de Brecht (Anvers); 30 Août.
13 Eeman, Louis-Jean-Joseph, d'Idderghem (Flandre Or.); 30 Août.
14 Lecocq, Joseph, de Beauraing (Namur), *avec distinction*; 31 Août.
15 Noël, Ferdinand, de Tongrinnes (Namur); 31 Août.
16 Van Hinnisdael, Jean-Baptiste, de Rotselaer (Brabant); 4 Septembre.
17 Pirotte, Isidore, de Bey (Namur), *avec grande distinction*; 6 Septembre.
18 Papleux, Pierre-Joseph, de Naast (Hainaut); 19 Septembre.
19 Colmant, Augustin, de Wasmes (Hainaut); 19 Sept.
20 Colinet, Auguste-Antoine, de Clermont (Namur); 19 Septembre.
21 Stevenaert, Eugène, d'Incourt (Brabant); 19 Sept.

Candidats en sciences physiques et mathématiques.

1 Snoeck, Eugène-Chrétien, de Clermont (Liége); 9 Septembre.

STATISTIQUE, D'APRÈS L'ORDRE DES FACULTÉS, DES ÉTUDIANTS ADMIS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philosophie et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
TOTAUX	207	318	494	139	1158

(1) Voyez le titre III de la Loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835. — La liste nominative des étudiants est imprimée dans les *Annuaires*. Dans cette statistique, et dans celle qui suit, ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS PAR LES ÉTUDIANTS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
TOTAUX	756	210	145	47	1158

(1) V. ci-dessus p. 46, note 1, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1842-43.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humanités	Philos. et Sciences, 1re an.	Sciences, 2me an.	Philosoph. 2me an.	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35 *	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	747
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
TOTAUX	777	1036	561	510	556	756	370	4568

(*) Pendant cette année on s'est borné aux Cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les Cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités a été ouvert au mois d'Octobre 1838.

TABLEAU COMPARATIF DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DES ANNÉES ACADÉMIQUES ANTÉRIEURES A 1843-44 (1).

Année	Inscriptions
1834—35 (2)	80
1835—36	260
1836—37	350
1837—38	416
1838—39	572
1839—40	610
1840—41	654
1841—42	710
1842—43	720

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse tout au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions faites pendant les deux premiers mois de l'année. Le Tableau général donne le chiffre total de l'année entière.

(2) Voyez la note placée au bas du Tableau général.

INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1843-44 (1).

Humanités.	**161**
Philosophie, lettres et sciences, 1re année	**134**
Sciences, 2me année préparatoire à la médecine	**83**
Philosophie et lettres, 2me année préparatoire au droit	**97**
Médecine.	**77**
Droit	**158**
Théologie	**52**
Total	**762**

(1) Voyez la note 1 du Tableau comparatif, p: 87.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

1843.

11 Mai — *De Robiano*, le comte Adrien-François de Paule Louis, né à Bruxelles le 21 Avril 1819, étudiant de la faculté de philosophie et Lettres, y décédé.

20 id. — *Dever*, Paul-Louis, né à Enghien le 14 Janvier 1818, docteur en médecine, mort à Bruxelles.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

TITRE I.

De l'Inscription et du Recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur Magnifique, et produire un certificat de bonne conduite et un autre constatant que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produiront un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'acte d'inscription n'aura son effet que durant l'année académique courante. L'inscription devra être renouvelée tous les ans.

Le droit de première inscription est de 10 francs, celui de recensement ou de renouvellement de l'inscription est de 5 francs. La somme provenant des inscriptions est versée dans la caisse de l'Université. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs pour l'inscription, et autant pour le recensement.

ART. 3.

Les inscriptions et les recensements se feront annuellement dans la huitaine qui précède le premier Mardi d'Octobre jusqu'au Samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves, dûment justifiés.

ART. 4.

Pour être admis au recensement chaque élève doit présenter son acte d'inscription. En outre il devra être favorablement mentionné dans les rapports que le Vice-Recteur et les Facultés adressent au Recteur Magnifique à la fin de l'année académique (1).

ART. 5.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer les Statuts et Règlements académiques et de remplir les devoirs qui leur sont prescrits.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises et sans l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient, ne sera pas porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'Intérieur. En outre, s'il échoue à cet examen, il ne pourra plus être recensé.

Cette mesure est applicable aux jeunes gens qui auraient fait dans d'autres établissements une partie des études nécessaires pour l'examen qu'ils voudraient subir. *Séance du Conseil rect. du* 13 *Mai et du* 14 *Octobre* 1839.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 6.

Les Autorités académiques sont : le Recteur Magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 7.

Les Professeurs de l'Université, convoqués par le Recteur Magnifique et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 8.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième Lundi de chaque mois. Lorsque le Lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 9.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier Lundi, Faculté des Sciences;
Le Mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le Mercredi, Faculté de Médecine;

Le Jeudi, Faculté de Droit ;
Le Vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au Samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 10.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 11.

Les étudiants externes assisteront, les Dimanches et jours de fête, aux Offices de l'Université qui se célèbrent en l'église paroissiale de Saint-Michel, à neuf heures. Pour les offices de l'après-midi, ils sont engagés à fréquenter une des églises de la ville.

ART. 12.

Les étudiants externes, dans les trois jours de la prise de leur domicile, auront soin de faire remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils demeurent. Les mêmes indications devront être données en cas de changement de domicile.

ART. 13.

Ils devront être rentrés chez eux pendant le semestre d'hiver (qui commence le premier Mardi d'Octobre) à huit heures et demie, et pendant celui d'été (qui commence le premier Lundi de Mars) à neuf heures et demie (1).

Les habitants de la ville, qui louent des appartements à des étudiants, prêteront spécialement leur concours pour le maintien de la présente disposition.

ART. 14.

Les étudiants internes observeront les Règlements particuliers des Pédagogies ou Colléges de l'Université.

ART. 15.

L'entrée des maisons, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue à tous les étudiants de l'Université.

ART. 16.

Il y aura annuellement deux Vacances; l'une du Mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au second Mardi qui la suit; l'autre, du premier Vendredi d'Août jusqu'au premier Mardi d'Octobre.

---

(1) La fréquentation du théâtre étant contraire à l'intérêt des mœurs et des études, et d'ailleurs incompatible avec l'observation de l'art. 13, qui prescrit l'heure de la rentrée du soir, il est rigoureusement défendu aux étudiants d'assister au spectacle. *Séance du Conseil rect. du 9 Mai* 1840.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 17.

Les peines académiques sont les admonitions, la suspension du droit de fréquenter les Cours ou l'un d'eux, la prorogation du temps fixé pour les examens en vertu desquels se confèrent les diplômes scientifiques, et l'exclusion de l'Université.

ART. 18.

Ces peines seront appliquées, selon l'exigence des cas, de la manière suivante : les admonitions par le Professeur ou par les Autorités académiques; la suspension du droit de fréquenter un Cours, par le Professeur de concert avec la Faculté; la suspension du droit de fréquenter les Cours et la prorogation du temps fixé pour les examens, par la Faculté de concert avec le Recteur Magnifique; l'exclusion de l'Université par le Sénat académique.

ART. 19.

Le Recteur Magnifique ou le Vice-Recteur pourront aussi prononcer la suspension du droit de fréquenter les Cours et réprimer, dans certains cas, par le *Consilium abeundi* (1) les contraventions aux règlements académiques.

(1) La remise proportionnelle des rétributions des cours est faite à l'étudiant qui aura reçu le *Consilium abeundi. Séance du Conseil rect. du 14 Mars 1837.*

La suspension du droit de fréquenter les Cours emporte la défense de sortir de son domicile.

TITRE V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 20.

Toutes les faveurs, qui pourront être à la disposition de l'Université, ne seront accordées qu'aux étudiants qui se distingueront par la régularité de leur conduite et par leur application.

ART. 21.

Il sera annuellement accordé à cinq étudiants de chaque Faculté l'exemption des rétributions des Cours fixées par les art. 25, 27 et 29. Ceux qui croient avoir des titres à cette faveur devront, avant la fin du mois de Juillet, adresser leur demande au Recteur Magnifique (1).

ART. 22.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation ou d'aptitude extraordinaire à l'étude qui sont exigés pour l'obtention d'une bourse ou de toute autre faveur, ne sont donnés que par le Recteur Magnifique.

(1) L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continue pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application. *Séance du Conseil rect. du* 13 *Mai* 1839.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient délivrés.

Pour les étudiants internes, la déclaration sera donnée par le Doyen de la Faculté et par le Président de leur collége (1).

TITRE VI.

De la distribution et des rétributions des Cours.

ART. 23.

Un programme annoncera l'ordre et la distribution des Cours de chaque semestre.

ART. 24.

Les Cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Introduction à la Philosophie, la Logique, la Métaphysique générale et spéciale, l'Esthétique, l'Introduction à l'étude des Langues orientales, la Littérature grecque et latine, la Lit-

---

(1) La déclaration pour l'obtention des certificats d'aptitude extraordinaire à l'étude, mentionnés à l'art. 33 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Sept. 1835 et à l'art. 33 de l'arrêté royal du 9 Février 1836, ne sera délivrée par les Facultés qu'après un examen préalable des étudiants qui désirent obtenir ces certificats. *Séance du Conseil rect. du* 10 *Juillet* 1837.

térature flamande, la Littérature française, l'Histoire ancienne, l'Introduction aux Mathématiques supérieures, la Physique et l'Astronomie physique.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude du Droit : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, l'Economie politique, la Statistique, la Géographie physique et ethnographique, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, l'Archéologie, les Antiquités grecques et romaines, et l'Histoire des Littératures modernes.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude de la Médecine : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, les Mathématiques transcendantes, la Chimie générale et appliquée (1), la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Géologie, la Botanique et la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Ces Cours se divisent en Cours *ordinaires* ou *obligatoires*, et en Cours *extraordinaires* ou *facultatifs*. Ils seront déterminés dans le programme, qui contiendra aussi l'indication des Cours exigés pour le doctorat en Philosophie et en Sciences.

Les Cours *extraordinaires* ou *facultatifs* de ces Facultés n'exigent de la part des étudiants aucune rétribution particulière. Ceux qui se proposent d'en suivre un ou plusieurs devront se faire inscrire chez les Professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

---

(1) Les Cours de Physique et de Chimie seront accessibles aux étudiants pendant la première et la seconde année.

6.

ART. 25.

Les rétributions pour les Cours ordinaires et extraordinaires de la première année dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs. Les mêmes rétributions sont fixées pour ceux de la seconde.

ART. 26.

Les Cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique, organogénésie, monstruosités (1)), la Physiologie et l'Hygiène (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique générale des maladies internes, la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des mêmes maladies, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Pathologie externe, la Clinique interne et la Clinique externe (3).

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 Janvier 1836.

(2) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année, sans être candidats en Sciences. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et des Sciences, auraient été ajournés par le Jury, ou qui à cause d'une circonstance particulière n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Sciences ; ils demanderont à la Faculté des Sciences de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Médecine l'autorisation de fréquenter le Cours d'Anatomie. *Séance du Conseil rect. du 19 Décembre 1836.*

(3) V. le règlement pour les étudiants en Médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil, du 7 Nov. 1836.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, la Médecine opératoire, le Cours théorique et pratique des accouchements (1), la Médecine légale et la Police médicale, la Pharmacie théorique et pratique, l'Encyclopédie et l'Histoire de la médecine.

ART. 27.

Tous les Cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'art. précédent, sont obligatoires. Il sera payé 30 francs par Cours semestriel, et 60 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 150 francs, ceux de la deuxième à 240 francs et ceux de la troisième également à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année des Sciences, et qui désireraient fréquenter le Cours d'Anatomie comparée, payeront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 28.

Les Cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit, l'Histoire du Droit Romain, les Institutes du Droit Romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les Éléments du Droit civil moderne (2).

---

(1) V. le règlement pour les étudiants en Médecine admis à l'hospice de la Maternité, du 7 Novembre 1836.

(2) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public interne et externe, et le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, le Droit administratif, l'Histoire du Droit coutumier de la Belgique et les Questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

ART. 29.

Tous les Cours de la faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il sera payé 40 francs par Cours semestriel, et 80 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 200 francs (1), ceux de la deuxième à 240 francs, et ceux de la troisième à 230 francs.

---

le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année sans être candidats en Philosophie et Lettres. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui à cause d'une circonstance particulière n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Philosophie : ils demanderont à la Faculté de Philosophie et Lettres de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Droit l'autorisation de fréquenter le Cours de Droit naturel. *Séance du Conseil rect. du* 19 *Décembre* 1836.

(1) Les Cours d'*Encyclopédie du Droit* et d'*Histoire du Droit romain* ayant été réunis en un seul Cours semestriel depuis le commencement de l'année académique 1842-43, la somme de 240 frans, fixée pour tous les Cours de la première année, a été reduite à 200 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année de Philosophie, et qui désireraient fréquenter les Cours de Statistique, d'Economie politique et d'Histoire politique moderne, payeront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces Cours.

ART. 30.

La distribution des Cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier (1).

ART. 31.

Les rétributions, fixées par les art. 25, 27 et 29, seront payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remettra aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indiquera la place à occuper dans les auditoires.

ART. 32.

Les Facultés pourront accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants, qui auront obtenu un dé-

(1) Les étudiants en Théologie, qui désirent fréquenter un Cours facultatif ou ordinaire d'une autre Faculté, devront, après avoir obtenu le consentement de la Faculté de Théologie, adresser par écrit une demande au doyen de la Faculté dans laquelle ces Cours sont donnés. *Séance du Conseil rect. du 12 Novembre 1838.*



lai, se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 33.

Les étudiants, qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs Cours, devront adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 34.

L'étudiant, qui aura payé la rétribution pour un Cours ou pour les Cours d'une année, pourra être autorisé par la Faculté à frequenter les mêmes Cours, les années suivantes, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la fréquentation des Cours.

ART. 35.

La durée des leçons est d'une heure au moins, et d'une heure et demie au plus; personne ne pourra sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée (1).

ART. 36.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les Cours ordinaires et obligatoires mentionnés dans le programme; la même obligation s'é-

---

(1) Les Professeurs s'assureront des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement. *Séance du Conseil rect. du* 6 *Août* 1837.

tend à ceux qui se font inscrire pour des Cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 37.

Les étudiants ne pourront s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans une permission spéciale du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 38.

Les étudiants externes, qui, pour cause de maladie, seront empêchés d'assister aux leçons, devront en informer aussitôt le Vice-Recteur. Ils auront également soin de faire connaître quand cet empêchement aura cessé.

ART. 39.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui aura été assignée. Pendant les leçons, le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés; si quelqu'un se permettait de les troubler, le Professeur pourra lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

ART. 40.

Ne seront admis à fréquenter les Cours académiques que ceux qui auront été portés au rôle des étudiants, conformément aux art. 1, 2, 3, 4 et 5, et

seront munis d'une carte d'entrée délivrée par le receveur des Facultés (1).

ART. 41.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, désireront assister à une leçon, en feront la demande directe au Professeur ou par l'entremise de l'appariteur. Ceux qui voudront suivre un Cours s'adresseront par écrit au Professeur qui transmettra leur demande au Recteur Magnifique. Le Professeur leur communiquera ce qui aura été arrêté.

Fait et revisé à Louvain, le 19 *Novembre* 1835 *et le* 30 *Juillet* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

---

(1) Les étudiants, qui auront obtenu le grade de candidat pendant la première session du Jury d'examen, doivent se faire inscrire pour les Cours de la première année du doctorat, immédiatement après les vacances de Pâques. La fréquentation des Cours ne pourra être accordée qu'à ceux qui se seront conformés à cette disposition. *Séance du Conseil rect. du* 18 *Février* 1841.

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'Août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

---

de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du* 22 *Mai* 1837.

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *Avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

REGULÆ COLLEGII THEOLOGORUM.

ART. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur, nisi qui satisfecerit art. XVII Statutorum die XI mensis Junii 1834, et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

ART. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt, ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

AAT. 3.

Unoquoque anno circa festum Nativitatis Domini in Sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant Deumque suppliciter orent, ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

ART. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, nihil utilius, immò (teste S. Francisco Salesio) nihil magis necessarium sit, quàm habere probè instruc-

tum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis, qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

ART. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ità Alumni die ac nocte in lege Domini meditari non desinant.

ART. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes*, *honore invicem prævenientes*, alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

ART. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini congruentibus, ut per decentiam habitûs extrinseci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scilicet tonsuram suo

ordini et gradui consentaneam eamque semper conspicuam, togam talarem, collare Archidiæcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem (*Concil. prov. Mechl. III, tit. XVIII, cap.* 2 *et* 4 *et Ord. Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl. de die* 29 *Nov.* 1833).

ART. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris, quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas, aut quasvis alias res extrà fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestrâ projiciet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

ART. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis; in omni colloquio studeant Alumni servare, quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis usus sine consensu Præsidis.

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum omnesque ineptiæ, quæ statum ecclesiasticum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

ART. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo, prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit e Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit, ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside. ex civitate exierit, curabit, ut antè horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli præsidi committentur.

ART. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius diei exercitia, ideò hæc temporis distributio ab omnibus servabitur :

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante antè quintam; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator*, et legentur orationes consuetæ. Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum, quæ pridiè vespere fuerint prælecta. Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur missa Præsidis, quâ peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pascha surgitur quadrante post quintam : preces matutinæ, sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ. 7..

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum, quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium; antè prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ et adorabitur SS. Sacramentum; inter prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ schola theologica; post eam tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna; antè cœnam omnes convenient ad sacellum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo semper ordine habebuntur, ut primò recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De profundis* pro fidelibus defunctis, et præsertim pro fautoribus Universitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei; tùm in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini

licebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7° Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ; tempore æstivo, studium à dimidio tertiæ usque ad quintam; deindè exitus usque ad dimidium octavæ.

8° Diebus dominicis et festis, horâ nonâ omnes intererunt missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quintæ. Dimidio quintæ laudes solemnes, deindè studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 mensis Julii 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. BAGUET, *a Secretis.*

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE. — EXTRAIT DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

I. *Objet de l'enseignement.*

Cet établissement d'instruction moyenne est destiné à préparer les jeunes gens aux études académiques et à procurer des connaissances utiles à ceux qui se destinent aux professions commerciales ou industrielles.

L'enseignement comprend les Langues grecque, latine, flamande, française, allemande et anglaise, l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, la Tenue des livres et le Dessin linéaire.

II. *Conditions d'admission.*

Pour être porté au rôle des élèves, on doit : 1° produire un certificat de bonne conduite ; 2° connaître les éléments de la langue française et les quatre premières règles de l'arithmétique sur les nombres simples. En outre, lors de son admission, l'élève doit contracter l'obligation d'observer les règlements de l'établissement.

III. *Internat.*

Le prix de la pension est de 465 francs, payable par anticipation et en trois termes fixés respective-

ment au premier Lundi d'Octobre, au premier Lundi de Janvier et au premier Lundi après les vacances de Pâques, jours de la reprise des Cours. On ne paie rien pour l'entrée dans l'établissement ni à l'occasion d'aucune fête.

Il y a dans l'établissement une infirmerie ; un Professeur de l'Université y donne, sans frais pour les parents, ses soins aux élèves malades.

Les leçons de Dessin et de Musique, les frais extraordinaires d'infirmerie, les ports de lettres, le raccommodage et le blanchissage du linge sont à la charge des parents.

Il n'est fait aucune remise sur le prix de la pension pour les absences, ni dans le cas où l'on se retirerait avant l'échéance d'un terme ; cependant les élèves, qui, pour cause de maladie ou autre motif de force majeure, auraient été absents pendant plus de trois semaines consécutives, auront droit à une remise proportionnée au temps écoulé entre ces trois semaines et le jour de leur rentrée.

Les élèves doivent être pourvus : 1° d'un habillement à volonté, consistant en chapeau et casquette, habit ou redingote, pantalon, gilet, etc.; 2° d'un couvert d'argent, d'un couteau, de serviettes et d'essuie-mains ; 3° d'une literie composée de couvertures, draps de lit, traversin, oreiller, matelas et paillasse ; la longueur de ces deux derniers objets ne peut excéder 6 $\frac{1}{2}$ pieds ni leur largeur 3 pieds.

Les effets de chaque élève doivent être marqués du numéro qui lui aura été assigné.

Le collége fournit les assiettes, le gobelet, les tasses pour le déjeuner, le bois de lit, les rideaux et un coffre à roulettes.

L'établissement est pourvu d'une bibliothèque; les élèves ne devront se procurer que des livres classiques.

Ils ne peuvent recevoir ou envoyer de lettres que par l'entremise du Président. Ils ne sortent de l'établissement qu'avec leurs parents ou tuteurs, et seulement les Mardis et Jeudis; les sorties et les visites n'ont jamais lieu pendant les heures de classe.

IV. *Externat.*

Les élèves externes sont tenus de fréquenter les leçons avec exactitude. Ils assistent aux offices et aux instructions religieuses qui ont lieu les Dimanches et Fêtes dans la chapelle du collége; une Messe y est célébrée tous les jours, avant le commencement des classes; les élèves externes doivent y assister.

L'entrée des cafés et des estaminets leur est interdite d'une manière absolue; l'élève qui contreviendrait à cette disposition sera, la première fois, averti par le Président; la seconde fois, le Président en informera les parents; la troisième fois, l'élève cessera d'appartenir à l'établissement.

Il est défendu aux élèves externes de sortir le soir après huit heures, depuis l'ouverture des Cours jusqu'aux vacances de Pâques; et, après neuf heures, depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les rétributions annuelles, à payer par les élèves

externes, sont fixées à 60 francs pour ceux dont les parents sont domiciliés à Louvain, et à 90 francs pour ceux qui sont étrangers à la ville. Le paiement de ces rétributions se fait par tiers, entre les mains du Président, aux époques fixées pour les élèves internes.

V. *Dispositions générales.*

Il y a annuellement deux vacances : l'une depuis le Mercredi de la Semaine-Sainte jusqu'au second Lundi après la fête de Pâques ; l'autre, depuis le second Mardi d'Août jusqu'au premier Octobre. Pendant l'année, les classes vaquent les Mardis et Jeudis après midi.

L'ouverture des Cours est précédée d'une Messe solennelle du Saint-Esprit ; l'année scolaire se termine par des exercices publics et par la distribution des prix.

Vers la fin de chaque semestre, le Président adresse aux parents un bulletin indiquant l'état de santé, la conduite, le degré d'application etc. de leurs enfants.

Fait à Louvain le 15 *Juillet* 1838.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

N. B.

Les Annuaires des années précédentes renferment les règlements suivants :

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ*; 6 Juin 1835.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*; 15 Mars 1836.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 Mai 1837.

4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*

5. *Règlement pour l'obtention de grades dans la Faculté de médecine*; 13 Février 1837.

6. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*

7. *Règlement pour l'amphitéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 Janvier 1836.

8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hopital civil*; 7 Novembre 1836.

9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité*; 7 Nov. 1836.

10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 Novembre 1836.

11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 Novembre 1836.

12. *Statuts de la Société littéraire ;* 8 Déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico ;* 19 Juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure canonico.*

La loi sur l'enseignement supérieur du 27 Sept. 1835, et les arrêtés y relatifs, se trouvent dans les Annuaires de 1837 p. 3, troisième partie, de 1838 p. 163, et de 1839 p. 215.

APPENDICE.

ANALECTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

NOTICE SUR NICOLAS CLEYNARTS DE DIEST, SON ENSEIGNEMENT, SES OEUVRES ET SES VOYAGES.

La vie de la plupart des hommes de lettres du XVIe siècle a été une vie d'agitation et pour ainsi dire une lutte continuelle. Ce n'était pas seulement dans le domaine des questions religieuses que se manifestait la hardiesse des intelligences inquiètes, poussées dans la voie du doute par un désir immodéré d'innovation : une crise semblable, conséquence naturelle du mal qui travaillait la société entière, se faisait sentir dans toutes les branches de la science dont les principes étaient contestés ou dont les méthodes avaient besoin d'être renouvelées. Telle était la source de l'activité inouie qui s'était emparée des esprits dans toutes les parties de l'Europe latine, et quand éclata la révolution littéraire qui avait eu l'Italie pour foyer principal, les Pays-Bas en éprouvèrent les premiers effets et les docteurs de leurs écoles célèbres ne purent s'abstenir de descendre dans l'arène de la discussion. On ne peut parcourir la vie de l'un ou de l'autre des savants de cette époque sans être frappé des vicissitudes imprévues dont elle a été remplie ; si jamais le génie a dû être expié par le malheur, le siècle qui acheva le mouvement de la Renaissance en

offre de grands et de nombreux exemples. La carrière plus paisible des lettres ne fut point alors un asile ouvert aux âmes froissées par l'esprit querelleur du temps ; elle engagea le plus souvent ceux qui la suivirent dans des controverses interminables ou bien elle les entraîna dans de tristes et violentes rivalités. Quand un homme lettré n'avait pas d'ennemis, ce qui a toujours été bien rare, son esprit ardent l'emportait hors de son pays, et c'était presque toujours au prix de l'exil et de souffrances cachées à la postérité qu'il tentait de réaliser un de ces grands projets que les contemporains n'ont compris que trop rarement, mais qui attestent chez leur auteur une haute puissance de générosité et de dévouement.

La Belgique avait ouvert au XVIe siècle les portes de l'Université de Louvain à la jeunesse des pays voisins, et elle avait en même temps donné l'accès de son académie aux célébrités étrangères ; mais, comme s'il devait y avoir échange de bons services entre toutes les nations chrétiennes, elle laissait à ses propres fils la liberté de porter au dehors l'usage de leurs talents. Il y avait toutefois un lien indestructible qui rattachait le voyageur ou l'émigrant à sa terre natale : c'était l'éducation nationale qu'il avait reçue pendant un long séjour au milieu des écoles de Louvain, et, s'il y avait enseigné même pendant peu d'années, il ne cessait point de lui appartenir ; il lui rapportait ses succès, il lui vouait ses découvertes, et l'Université qui pouvait le compter encore au nombre de ses citoyens conservait ainsi à la patrie un enfant toujours fidèle.

Parmi les noms belges que l'antique institution peut alors revendiquer dans l'histoire des lettres se trouve celui de CLEYNARTS, qui lui a donné les prémices de son savoir et qui, comme on le verra plus loin, lui destinait les fruits mûris de ses longues et habiles recherches. La vie de Nicolas Cleynarts, appelé *Clenardus* dans la langue scientifique d'alors, est partagée en deux périodes dont la seconde se passa en Espagne et fut consacrée comme la première à de laborieuses études. Quoique l'examen de ses travaux littéraires qui appartiennent au temps de son séjour à Louvain soit plus particulièrement l'objet de cette notice, il ne sera pas déplacé de jeter un coup d'œil sur la seconde partie de sa carrière pendant laquelle il s'efforça de donner aux connaissances philologiques un accroissement et une application qui devaient tourner au profit de la science comme à la défense du christianisme. Cleynarts a été non seulement grammairien, philologue, linguiste, mais encore voyageur missionnaire, comme l'on dirait aujourd'hui : sans étudier d'une manière complète les plans qu'il avait conçus pour la conversion des Musulmans par les armes de la science chrétienne, il ne sera pas inutile de dire ici quel but prochain il assignait à l'étude approfondie de l'hébreu et à la connaissance familière de l'arabe. C'est pourquoi, après une appréciation des ouvrages qu'il a composés dans l'intérêt de l'enseignement, c'est au texte de ses lettres qu'il importe d'emprunter le récit de ses voyages et l'exposition de ses vues ; ce recueil qui est au nombre

des monuments précieux de l'époque a fourni la plupart des faits curieux mais peu connus qui vont être racontés (1).

Nicolas Cleynarts naquit le 5 Décembre de l'an 1495, comme il nous l'apprend lui-même (2), à Diest, ville des frontières du Brabant, voisine de la Campine : Il ne rougit jamais de son pays natal et jusque dans les palais de l'Espagne il conserva dans ses manières et ses mœurs la simplicité qu'il tenait des habitudes du foyer domestique; il allait même au devant des railleries de la noblesse espagnole, disant, pour se défendre d'adopter des usages nouveaux, qu'il était de la Campine (*Campiniensis*) (3). Le jeune Cleynarts fit sans doute ses premières études dans un des colléges de Louvain qui était si proche du séjour paternel, et de bonne heure il se destina à l'état ecclésiastique. Il entrait dans les vues de ses parents de le retenir auprès d'eux en obtenant pour lui la cure de l'église des Béguines; mais un compétiteur se présenta et engagea pour la possession du bénéfice un procès qui ne dura pas moins de huit années (4) : Cleynarts qui souffrit alors des lenteurs de la justice et s'impatienta plus d'une fois contre le mauvais

---

(1) La nouveauté de ces faits et la rareté des *Epistolæ* de Cleynarts semblent exiger la citation fréquente du texte faite ici d'après l'édition de Plantin, Anvers, 1566, la dernière donnée en Belgique.

(2) Epist. lib. II, p. 201-202.

(3) Epist. ib., p. 243.

(4) Epist. lib. I, p. 50, lib. II, p. 230-33.

vouloir des hommes de loi, ne se réserva que la plaisanterie pour vengeance, déchargeant en toute occasion sa mauvaise humeur contre les procureurs, comparant ironiquement sa cause inextricable à la guerre de Troie soutenue aussi pendant dix ans pour la belle Hélène. Fatigué des controverses du barreau, Cleynarts « livra les Béguines à son adversaire » et malgré les instances des siens prit la fuite pour étudier désormais à son aise (1). C'est alors sans doute qu'il revint sur les bancs de l'Université, et l'on peut croire qu'il assista dans les années 1518 et 1519 à l'établissement du fameux collége des Trois-Langues fondé par Jérôme Busleiden (collegium Trilingue Buslidianum). Cleynarts connut cette institution dans sa première splendeur, et il profita des leçons des premiers maîtres qui y enseignèrent, Adrien de Barland pour le latin, Rutger Rescius pour le grec, Jean Van Campen ou Campensis pour l'hébreu : voilà les noms qu'il cite plusieurs fois avec vénération dans ses lettres. Peu après, l'an 1520, Cleynarts fut admis à enseigner les langues soit en public soit en particulier avec le consentement du Recteur et de l'Université, consentement alors exigé de tout docteur, licencié ou bachelier pour le droit de lire ou de discuter (2); on a lieu de croire que Cleynarts aura plus tard donné des leçons au collége des Trois-

(1) Epist. lib. II, p. 232. Traditis Beginis adversario.

(2) Val. André, *Fasti Academici*, p. 357, de lectionibus privatim ac publicè habendis (ed. Lov. 1650).

Langues qui venait d'être incorporé à la faculté des arts, quoique son nom ne se trouve nulle part dans l'histoire des professeurs de ce collége. Il est plus vraisemblable qu'il aura donné aussi des leçons publiques de grec ou d'hébreu dans le collége d'Houterlé (collegium Houterlæum) où il habitait (1), et cela sans concurrence aux leçons de ses anciens maîtres Rescius et Campensis.

Cleynarts entreprit encore d'autres études que celle des langues pendant son séjour à Louvain; il cultiva la théologie sous J. Latomus (2), un des adversaires les plus énergiques des doctrines de Luther, et il conserva jusqu'à la fin de sa vie une grande confiance dans les avis de ce docteur à qui il ne manqua jamais dans la suite de faire part de ses projets. Cleynarts avait aussi contracté avec Louis de Blois une amitié intime pendant le temps qu'ils avaient passé ensemble dans un des colléges de l'Université; il voua dès lors à son ami une légitime et respectueuse admiration et plus tard il alla revoir l'abbé de Liessies méditant dans la retraite une réforme de la vie ascétique. Dans Louvain même, Cleynarts prit particulièrement à cœur les progrès de l'étude des langues savantes dont l'importance était sentie par les meilleurs esprits, et dont la culture était considérée sur-

(1) Epist. p. 220 : « Agebam Lovanii in collegio Scholastici, in quo præter nos proventibus annuis alitos, convictores etiam quatuor licebat admittere. » — Cfr. Fasti Acad. p. 302.

(2) Jacques Masson, de Cambron en Hainaut.

tout comme auxiliaire de l'érudition théologique : l'exemple de Louis de Blois écrivant quelquefois des lettres dans les trois langues, latine, grecque, hébraïque (1), prouve comment une certaine partie du public lettré entendait l'usage familier de ces idiomes. Après quelques années passées dans l'enseignement, Cleynarts sentit la nécessité de fournir le secours de bons livres à ceux qui abordaient ce genre d'études, et puisque l'un de ses plus beaux titres de gloire est d'avoir donné une forme élémentaire aux principes grammaticaux des langues de l'antiquité, c'est le lieu de parler des ouvrages qu'il a composés à cet effet et dont la science des générations suivantes n'a pas méconnu la portée. Une analyse détaillée de ces livres ne peut trouver place ici ; elle exigerait d'ailleurs une comparaison critique de chacun d'eux avec les œuvres semblables des contemporains, et une aussi courte biographie ne comporterait guère l'histoire raisonnée de plusieurs branches de l'érudition. Aussi suffira-t-il de signaler brièvement le mérite des ouvrages classiques qui ont assuré la renommée de Cleynarts.

Le jeune savant de Diest avait déjà professé l'hébreu pendant plusieurs années à Louvain (2), quand il songea à venir en aide à la mémoire de ses auditeurs par une suite de tables qui renfermassent les formes et les paradigmes de la langue sacrée. C'est en 1529,

(1) Epist. lib. II, p. 228.
(2) Epist. lib. I, p. 72.



au mois d'Avril, qu'il fit imprimer à Louvain sa *Tabula in grammaticam hebræam*, en lui donnant le titre hébreu : לוּחַ הַדִּקְדּוּק (c. d. tableau de l'art grammatical), et en les faisant précéder d'une courte mais précieuse introduction sur la valeur et les sublimes beautés du texte original de la Bible. Le livre remplit le but qu'il s'était proposé, de présenter le mécanisme de la langue en un seul coup d'œil et « comme dans un miroir, » et de permettre après une étude assidue des tableaux pendant deux mois de poursuivre la besogne sans le secours d'un maître (1). L'excellent usage de pareilles tables fut bien compris par d'autres hébraïsants de la même époque, et ils ne dédaignèrent pas de les reproduire avec les corrections nécessaires (2). En conservant le fond du livre, l'éditeur de Cologne, J. Isaac en changea la disposition pour donner toujours la première place aux règles et placer seulement en second lieu les paradigmes et les exemples (3). Sans parler des réimpressions, qu'on en fit encore dans la suite des temps, il faut attribuer aux *Tables* de Cleynarts le mérite de la nouveauté et à leur auteur celui de l'invention : il ne pouvait prendre pour modèles les grammairiens juifs dont le système est compliqué,

(1) Fin de la préface latine de Cleynarts.

(2) La 1re édition retouchée est celle de Cinqarbres (Quinquarboreus), professeur au collége de France, Paris, 1552.

(3) 1561, ed. tertia, in epist. nuncup.

et il ne voulait pas non plus, sans doute par égard, corriger l'ouvrage de Campensis extrait des divers traités d'Elias Levita sur la grammaire hébraïque (1); c'était une méthode nouvelle, une découverte utile, que de proposer facilement aux yeux ce qui devait être confié à la mémoire. Il faut en outre savoir gré à Cleynarts d'avoir porté aussi loin ses vues dans l'emploi de l'hébreu suffisamment approfondi : il veut que les chrétiens se servent d'un tel instrument pour pénétrer dans la connaissance du Talmud qui doit fournir une réfutation péremptoire des erreurs de la Synagogue; il souhaite aussi que les théologiens sachent assez bien l'hébreu pour combattre de vive voix les Juifs et obtenir ainsi des conversions plus sincères que le glaive ou le feu ne peut en arracher (2). Telles sont les idées de prosélytisme que Cleynarts nourrissait au milieu de ses patientes études, et sous l'empire desquelles il avait deviné la haute utilité de la langue arabe : il conçut le projet de l'apprendre à fond quand il n'était encore qu'au début de sa carrière dans les écoles de Louvain; mais comme la réalisation de ce projet appartient à une autre partie de sa vie, il semble préférable pour en parler d'attendre l'arrivée de Cleynarts sur le sol de l'Espagne.

Une année seulement après la publication de ses tables hébraïques, Cleynarts fit paraître à Louvain sa grammaire grecque sous le titre d'*Institutiones*

(1) Grammatica hebræa (Fasti Acad. p. 284) — Cfr. Ep. II, p. 181.
(2) Epist. lib. II, p. 196-98.

8.

linguæ græcæ (Avril, 1530). Il avait préparé depuis longtemps cet ouvrage qu'il destinait spécialement aux classes où le grec était enseigné, et il avait dans ses propres leçons fait l'épreuve de la méthode qu'il proposait dans son *Manuel*, comme il l'appelle lui-même (1). Cleynarts, voulant surtout fournir aux écoliers un livre élémentaire, n'a fait autre chose que présenter sous une forme claire et succincte les règles indispensables de la grammaire en aidant aussi la mémoire par les paradigmes complets des déclinaisons et des conjugaisons; il s'est borné à indiquer en quelques pages les premiers principes de la syntaxe renvoyant aux *Commentaires* de G. Budé (2) quiconque voudrait apprendre sérieusement la phraséologie et les idiotismes de la langue grecque. La grammaire de Cleynarts eut tout d'abord un grand succès dans les Pays-Bas, et fut préférée à cause de sa clarté à la grammaire de Gaza qui avait été traduite par Erasme en 1518; elle fit aussi oublier le *Compendium græcæ grammatices* qu'avait publié en 1520 Adrien Amerotius à Louvain chez Th. Martin; en France, elle paraît n'avoir pas eu moins de vogue dès son apparition, et peu d'années après elle fut réimprimée à Paris sans aucun changement (3). Cley-

---

(1) « Enchiridii instar ». — Dans la dédicace à son ami Fr. Hoverius, directeur des humanités à Malines, qu'il félicite des succès obtenus dans *cette nouvelle Athènes*.

(2) Commentaires latins sur la langue grecque, Paris, 1529. Cfr. Epist. lib. II, p. 153. — La syntaxe grecque de Varenius de Malines ne parut à Louvain qu'en 1532.

(3) *Institutiones absolutissimæ in linguam græcam etc.* 1536.

narts nous apprend dans une de ses lettres que pendant son séjour à Paris (qu'on peut rapporter à l'année 1531) on y vendit un très-grand nombre d'exemplaires de ses deux ouvrages, cinq cents de sa grammaire grecque, et au-delà de trois cents de sa grammaire hébraïque (1) : ce seul fait, si honorable pour lui, doit fournir la preuve de l'intérêt universel qui s'attachait dans le XVIe siècle à la culture des littératures anciennes, et de l'empressement à adopter les meilleures méthodes. La grammaire grecque de Cleynarts n'a pu être revue et perfectionnée par lui-même; mais, malgré les défauts qu'on y trouvait, malgré le dédain que manifestait pour son auteur l'orgueilleuse critique de J. Scaliger, elle ne cessa pas d'être en usage pendant plus d'un siècle dans les écoles de la France et des Pays-Bas et elle servit de base aux grammaires publiées en Allemagne et en Angleterre. Beaucoup d'hellénistes distingués se firent un devoir de répandre l'ouvrage de Cleynarts enrichi de notes et de nombreuses additions (2) ; en 1632 Gérard Vossius reçut ordre des Etats de Hollande et de Frise d'en donner une édition classique en suivant les traces du grammairien de Diest, mais avec la liberté de modifier le plan dans l'intérêt des jeunes gens plus

---

(1) Epist. lib. I, p. 55-56. Il ajoute. « Incipiunt enim hic fortiter Græcari et Hebraicari ».

(2) Voir Baillet, Jugemens des Savants, t. II, IIIe partie (ed. in-12) p. 164-65, et Hallam, Hist. de la littér. de l'Europe aux XVe et XVIe siècles, t. I, p, 333-34.

avancés (1), et cette édition ainsi corrigée et complétée fut plusieurs fois réimprimée en Hollande.

Toujours animé du désir de propager la connaissance du grec, Cleynarts ne s'en tint pas à la composition de ses *Institutiones*; il donna une année après, en 1531, un autre travail destiné aussi aux commençants et conçu dans le but de leur aplanir les premières difficultés : c'est une espèce de chrestomathie à l'usage de ceux qui sont privés d'un enseignement oral et qui ne peuvent apprendre le grec qu'avec le secours des livres (2). Le livre est intitulé *Meditationes Græcanicæ in artem grammaticam* (3); il renferme le texte grec de la lettre de S. Basile à S. Grégoire de Nazianze *sur la vie solitaire*, — περὶ τῆς κατ' ἐρημίαν διαγωγῆς —, et offre non-seulement une traduction littérale de chaque paragraphe, mais encore une analyse très-détaillée de toutes les formes grammaticales. Ce travail de Cleynarts a moins de valeur scientifique que ses deux précédents ouvrages; mais il fait connaître la méthode rigoureuse qu'il voulait appliquer à l'explication des auteurs anciens, afin que d'une connaissance exacte de la grammaire on passât facilement à la lecture de tous les textes. C'est sans doute avec la même précision qu'il traduisait et commentait publiquement les écrivains classiques

(1) Préface de Vossius, datée de 1632.

(2) Epist. lib. I, p. 54-55.

(3) Louvain, Juillet 1531, — Il a été aussi réimprimé plusieurs fois soit séparément soit à la suite de la grammaire grecque.

alors les plus répandus : il était parvenu par cette voie à comprendre facilement Lucien dont il relisait sans cesse les œuvres avec un nouveau plaisir et dont il vantait la perfection comique (1). Il recommandait le discours de Démosthène *sur la Couronne* comme un morceau digne d'étude, mais convenant seulement à des esprits sérieux, et il avait fait lui-même un recueil d'annotations sur Démosthène (2); cependant il préférait qu'on expliquât dans les cours l'un ou l'autre des dialogues de Platon qui lui semblaient faits par la nature de leurs sujets pour exciter davantage l'attention de la jeunesse (3). Les Pères de l'Église grecque avaient aussi fait l'objet des études spéciales de Cleynarts ; nous voyons qu'en 1532, avant de quitter Louvain, il y lisait devant un nombreux auditoire le traité de S. Jean Chrysostôme *De dignitate sacerdotali* (4), et c'est au sortir d'une de ces leçons qu'il s'engagea à voyager en Espagne, comme on va le voir bientôt.

Cleynarts n'a pas publié à Louvain d'ouvrage élémentaire sur le latin (5), mais s'il n'a pas toujours été lui-même observateur des règles de l'élégance latine dans ses écrits, surtout à cause de l'étude

---

(1) Epist. p. 84, ibid., p. 74. — Lucien était au nombre des auteurs grecs imprimés à Louvain vers 1520.

(2) Epist. p. 153-54.

(3) Epist. p. 134-35.

(4) Epist. p. 214, p. 232-33.

(5) Une grammaire latine est restée inédite parmi ses autres manuscrits.

simultanée de plusieurs langues, il a du moins jugé sainement la querelle qui était de son temps à l'ordre du jour au sujet de l'imitation de Cicéron. Il blâmait ouvertement les Cicéroniens, surtout Dolet à leur tête, de rejeter dans un esprit exclusif tout ce qui n'était pas de Cicéron et de rendre ainsi inutiles les plus savants écrivains tels que Pline et Tite-Live; il disait fort sagement que Cicéron a composé des ouvrages à jamais perdus, renfermant peut-être des locutions blâmées par les modernes dans les autres auteurs (1). Il ne plaignait pas seulement les poëtes qui ne veulent admettre dans leurs vers que des mots employés par Cicéron, comme si l'illustre orateur était en même temps poëte fécond; il conseillait de ne pas perdre, à l'exemple de tant de sots, beaucoup de temps dans l'étude des Lettres de Cicéron (2). Cleynarts semble avoir partagé sur tous ces points les vues d'Erasme dont il connaissait sans doute le *Ciceronianus*, dialogue qui, publié en 1528, donna le signal d'une guerre acharnée qui ne finit qu'avec la mort des principaux combattants (3). La solution raisonnée de cette question, telle qu'elle fut confirmée plus tard par la critique supérieure de Muret, fait honneur au sens droit de Cleynarts, rendant hommage en cette circonstance au génie d'Erasme et ne comptant pas le nombre de ses ennemis.

---

(1) Epist. p. 81.

(2) Epist. p. 145. : « Ne stultorum more, in illius epistolis multum colloces temporis ».

(3) Burigny, vie d'Erasme, t. I, p. 551 et suiv.

Le plus grand des services que Cleynarts ait rendus à l'enseignement et à l'étude des langues, c'est la méthode qu'il mit en vigueur dans ses propres leçons et qu'il a recommandée plus d'une fois dans ses écrits. Il ne concevait pas qu'on abordât l'étude d'une langue en étudiant péniblement les règles abstraites d'une grammaire systématique ; il voulait que l'on acquît par l'usage la connaissance des mots et des formes, puis, qu'après cette familiarité contractée avec les éléments matériels du langage, on travaillât seulement à acquérir la science de la grammaire. Cette méthode fut employée par Cleynarts lui-même avec un plein succès partout où il eut occasion d'enseigner, et elle continua d'être en usage après lui dans un grand nombre d'écoles. C'est par la conversation que Cleynarts réussissait à donner à de jeunes enfants une connaissance surprenante du latin (1), et, comme Montaigne le prétendait aussi, il espérait parvenir à un enseignement pratique des langues mortes au moyen de questions et de dialogues (2). A ce titre, Cleynarts mérite certainement une des premières places dans l'histoire de la pédagogique des temps modernes ; en effet, à l'époque de la renovation des méthodes dans toutes

---

(1) Epist. lib. II, p. 254-58.

(2) On peut voir dans Morhof (*Polyhistor*, lib. II, chap. IX, de methodo in linguis discendis) que de semblables moyens ont été employés par un grand nombre de savants, dont la vie a été vouée à l'éducation.

les sciences, il a senti la nécessité de faciliter les voies de l'étude aux jeunes intelligences en simplifiant le travail qui leur est proposé; il a deviné cet enseignement graduel et familier, basé sur l'exercice constant du jugement, qu'on a pris de nos jours pour une découverte de l'esprit philosophique, et qu'on a confondu dans la patrie même de Cleynarts avec le jeu artificiel de la mémoire.

Maintenant Cleynarts va s'exiler de son pays dans des vues de dévouement, conduit et soutenu par l'amour de la science. En 1532, il quitte Louvain pour faire un séjour assez long en Espagne; mais dix ans après, on le voit succomber sur la terre étrangère avant d'avoir réalisé tous ses projets, et sans avoir revu le sol natal. Depuis longtemps Cleynarts nourrissait le désir de voir l'Espagne dont les écoles lui étaient vantées et surtout de connaître de près cette race maure à laquelle il espérait dérober la connaissance de la langue arabe, instrument nécessaire de ses projets littéraires et religieux. Aussi, comme s'il n'attendait que l'occasion, il accepta aussitôt les propositions que lui fit Ferdinand Colon de le suivre en Espagne; ce savant voyageait pour rassembler de nouveaux trésors dont il voulait enrichir la bibliothèque qu'il formait à Séville, et cherchait en même temps un homme lettré qui pût l'aider à mettre en ordre sa nombreuse et précieuse collection et lui prêter secours dans ses diverses études. Pendant son séjour à Louvain, F. Colon visita Cleynarts sur qui le poëte Resendius, restaurateur des études en

Portugal avait jeté les yeux depuis longtemps, et il n'eut pas de peine à le déterminer (1); il paraît que Cleynarts fut satisfait d'autre part de s'éloigner de Louvain pour quelque temps à cause des tracasseries continuelles que lui suscitaient les avocats de son ancien adversaire (*isti Causifici*) : désireux d'une vie tranquille, il souhaitait d'être enfin délivré de toute relation avec ces fabricants de procès (2), *cum illis controversiarum fabris*; cependant, s'il fut à l'abri de leur malignité, il retrouva leurs pareils en Espagne et aussi en Portugal; il ne put s'empêcher, quand plus tard il eut abordé en Afrique, de déclarer mille fois heureuse la gent musulmane qui est exempte, dit-il, de la double tyrannie des médecins et des avocats : « quòd libera sit a duplici tyrannide sanicidarum et causificorum (3). » Qu'il aimait à donner raison à ces Maures d'Afrique chez qui il voyait une affaire portée devant le juge et arrangée en un clin d'œil sans les termes et les formules du barreau !

Cleynarts était parti du Brabant dans la société de F. Colon, et, après s'être arrêté à Paris où il revit le fameux Budé, il avait chevauché à petites journées jusqu'au cœur de l'Espagne. Son premier séjour fut Salamanque dont l'Université lui avait été dépeinte comme la rivale de Louvain; il n'y vécut pas longtemps étranger et ne perdit pas un instant dans l'exé-

(1) Epist. lib. II, p. 213-14, p. 282 et suiv.
(2) Epist, ib., p. 214.
(3) Epist. lib, I, p. 50.

cution de ses premiers projets. Cependant après avoir passé quelques mois dans l'étude de l'arabe, il revint au sujet de ses anciens travaux et, étant parvenu à renoncer à ses engagements particuliers avec son illustre guide, il voulut se fixer dans la ville savante où il enseigna tour à tour le latin, le grec et l'hébreu. Il se disposait à y ajouter des leçons d'arabe, quand, à la demande de l'évêque de Cordoue, il se chargea de l'éducation du fils du vice-roi de Naples. A peine avait-il recouvré sa liberté, qu'il obtenait en 1534 une chaire publique dans l'Université de Salamanque, et déjà il avait commencé à professer les lettres grecques au milieu d'un concours d'auditeurs comme on n'en avait pas encore vu en Espagne (1). Ses leçons n'avaient encore duré que douze jours, lorsqu'il reçut du roi de Portugal des lettres qui l'engageaient à devenir précepteur de son frère, l'infant Don Henri. Cleynarts, qui devait cette marque de distinction à l'amitié du poëte Resendius, se transporta, malgré son amour de la retraite et du silence, à Evora où résidait la cour de Portugal. C'est là qu'il passa plus de quatre années dans une position honorable, d'autant plus heureuse qu'elle lui laissait avec une grande liberté d'amples loisirs pour l'étude (2). Toutefois au bout de ce terme, quand son royal élève fut promu à l'archevêché de Braga, il commença une vie plus active encore et se mit à parcourir une partie du Portugal et de l'Es-

(1) Epist. p. 214.
(2) Epist. p 141, p. 242-43.

pagne pour mieux connaître les ressources que ces deux pays offraient à la science. Après un court séjour à Braga, puis à Coïmbre, il visita les merveilles de Séville et arriva enfin en 1539 à Grenade qui, plus voisine des côtes d'Afrique, devait lui présenter des avantages tout nouveaux pour donner suite à ses travaux sur la langue arabe.

Tout ce qu'on a dit des ingénieux procédés de Cleynarts pour l'étude des langues trouve son complément dans les tentatives et les efforts qu'il ne cessa de faire avec autant de patience que de sagacité pour s'emparer d'une langue aussi riche et aussi difficile que la langue arabe, dont il n'avait ni grammaire ni lexique : aussi est-il curieux de le suivre pas à pas dans un champ non encore exploré par ses contemporains. Cleynarts ne fut d'abord poussé à l'étude de l'arabe que par l'espoir d'approfondir l'hébreu au moyen d'une langue qui lui est affiliée ; il ne songeait pas encore à déclarer la guerre à ce qu'il appelle la *superstition de Mahomet* (1). Comme il entrevoyait dans l'arabe en quelque sorte un autre *hébraïsme* (2), il résolut de procéder par analogie dans la composition d'une grammaire arabe, mais parce qu'il manquait à Louvain de textes en caractères arabes, il dut prendre patience pendant bien des années. Enfin un étudiant qui partageait les goûts de Cleynarts

(1) Epist. p. 28, p. 212-13.

(2) Epist. p. 266. « Nihil aliud esse censebam Arabismum, nisi alterum quemdam Hebraismum. »

lui communiqua un jour le Psautier de Nébio (1), renfermant les Psaumes en cinq langues, latin, grec, hébreu, chaldéen et arabe (2). C'est par une étude comparative du texte arabe avec les autres, et surtout par le rapprochement des noms propres, que Cleynarts imagina de se faire un alphabet, et, quand il y fut parvenu, il se mit à rechercher avec une nouvelle patience les racines analogues aux thèmes de la langue hébraïque. Dès son arrivée en Espagne il fut impatient de jeter les yeux sur de nouveaux textes dans lesquels il trouvât la confirmation de ses hypothèses; malgré les raisons spécieuses que lui fit valoir Ferdinand Nunius (Nunez), professeur de grec à Salamanque (3), pour le détourner d'un labeur aussi ingrat, il mit à la besogne commencée une ardeur et une persévérance dont d'importants résultats le récompensèrent bientôt. Le travail analytique qu'il avait naguère entrepris à Louvain sur les Psaumes arabes, Cleynarts le continua à Salamanque sur le texte ponctué des Evangiles : il puisa à cette nouvelle source les matériaux d'un lexique dont il avait conçu tout d'abord la nécessité (4), puis il essaya de formuler les règles de la grammaire arabe, sans avoir vu aucun ouvrage didactique, mais en comparant soigneusement les mots et leurs flexions, et c'est ainsi qu'il découvrit le système des cas particulier à l'arabe

---

(1) Publié par l'évêque de Nebio et appelé *Psalterium Nebiense.*

(2) Epist. p. 213 et suiv. ib. p. 220.

(3) Epist. p. 235-37.

(4) Epist. p. 103, p. 240.

et le mécanisme de la conjugaison (1). Cleynarts dut plus d'une fois faire trève à ses laborieuses investigations; mais jamais il ne les perdit de vue ou ne se laissa gagner par le découragement. Il profita des moindres occasions pour augmenter sa connaissance de la langue et des productions arabes; il voulut débrouiller lui-même la science des grammairiens indigènes et lut courageusement la *Djaroumia* (2) et l'ouvrage plus étendu du grammairien Albucasim. Il aborda aussi le texte d'Avicenna, qui était peut-être l'ouvrage le plus répandu en Espagne, surtout parmi les médecins; il examina également la version arabe du livre de Galien sur les aphorismes, et dès lors il signala quelle devait être l'importance des traductions arabes pour restituer les monuments mutilés de la littérature grecque (3).

Après ces études préparatoires, Cleynarts brûlait du désir de parler arabe surtout avec quelque maure instruit. A Séville, il chercha un maître parmi les esclaves originaires de Barbarie; mais le nouveau *Despautère* qu'il dit y avoir rencontré reçut sa rançon peu de temps après et retourna aussitôt en Afrique. C'est à Grenade qu'il se transporta pour trouver et

(1) Epist. p. 235-40.

(2) Cette grammaire abrégée, œuvre de Mohammed-ben-Daoud, a été imprimée plusieurs fois à Rome et une fois à Leyde vers la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe. Voir Schnurrer, *Bibliotheca arabica*, § 43, 45, 53, 63.

(3) Epist. p. 91, ib. p. 247.

de nouveaux livres et des précepteurs musulmans; il fit part de son désir au gouverneur de Grenade, le marquis de Mendosa, homme éclairé qui souhaitait aussi de voir l'arabe cultivé dans les écoles des chrétiens (1); le gouverneur fit venir à grands frais d'Almeria un esclave maure qui passait pour savant, et il le donna pour compagnon d'études à Cleynarts qui dut s'engager en retour à donner des leçons de grec au gouverneur et à son fils. C'est ainsi que l'an 1539 Cleynarts passa six mois dans l'Alhambra de Grenade où était situé le palais de son nouveau protecteur, et il fut promptement en état de lire avec le maure d'Almeria le Coran tout entier et beaucoup d'autres ouvrages de la religion musulmane. Il s'essaya aussi dans des compositions arabes à l'imitation du style des livres, et, pour acquérir une plus grande familiarité avec la langue, il ne parla jamais à son maître autrement qu'en arabe (2). Parvenu au point de converser facilement, Cleynarts mettait ses soins à rechercher des livres arabes qui lui fissent connaître à fond la religion de Mahomet et son histoire. La rareté de ces livres à Grenade et le refus qu'on lui fit de lui communiquer quelques-uns des innombrables ouvrages condamnés au feu par l'inquisition le déterminèrent alors à passer en Afrique. Préoccupé depuis longtemps par le besoin d'une propagande

(1) Epist. p. 26-27

(2) Epist. lib. I, p. 35.

chrétienne pour la conversion des nations musulmanes, il ne balança pas de tenter ce moyen plus sûr de juger l'état social des habitants de l'Afrique.

Cleynarts, parti de Gibraltar en Avril 1540, débarqua après une horrible tempête à Ceuta, possession des Portugais, et il se rendit ensuite par terre en passant plusieurs nuits sous la tente à Fez, capitale d'un royaume voisin de l'empire de Maroc. Déjà il avait surpris tous les Maures qu'il rencontrait sur la route par l'élégance de sa conversation arabe et par ses citations fréquentes du Coran; il produisit un étonnement plus grand encore à la cour de Fez quand on l'entendit saluer le roi en arabe et l'entretenir longuement sur la cause de son voyage (1). L'étude de la langue et l'acquisition des livres étaient les seuls motifs qu'il osât invoquer devant les musulmans à qui son dévouement paraissait naturellement chose incroyable. Malgré ses efforts pour rassembler un grand nombre de livres, Cleynarts se vit à Fez contrarié presque toujours dans ses plans, exposé quelquefois à de graves dangers, et il y vécut souvent dans un état voisin de la misère (2). Enfin après quinze mois de séjour en Afrique, vers le mois d'Août de l'an 1541, il regagna Grenade où il jouit de nouveau de la généreuse hospitalité du gouverneur. L'année suivante 1542, il était encore occupé dans la retraite à tirer parti des trésors littéraires

(1) Epist. lib. I, p. 40-41.
(2) Epist. lib. II, p. 193 et suiv. p. 207.

qu'il avait recueillis avec grande peine, quand la mort le surprit jeune encore (il avait environ quarante-six ans), mais sans doute exténué par les fatigues du travail et des voyages (1).

Cleynarts avait employé toutes les facultés d'un esprit vif et subtil, et avait déployé aussi toute l'énergie dont le culte de la science et l'amour de la vérité peuvent rendre capable, dans le but principal de posséder l'intelligence d'une langue qui servait depuis plusieurs siècles d'organe à tant de peuples ennemis du nom chrétien; mais le temps lui manqua pour réaliser du moins en partie les entreprises qu'un zèle éclairé lui avait suggérées quand il eut reconnu ce que l'Islamisme renfermait de monstrueuses erreurs. C'est à ses lettres seulement que l'on doit la connaissance de ses généreux efforts et des projets qu'il avait conçus pour la conversion des Musulmans à l'aide de l'arabe écrit et parlé : on ne peut douter que ce ne soit cette même pensée qui l'avait guidé dans le cours de ses périlleuses entreprises et qu'il avait dû cacher à ses hôtes de Fez, pensée qu'il expose et développe longuement dans ses lettres écrites des villes de l'Espagne ou des côtes de l'Afrique à ses nombreux amis qu'il prend pour témoins et protecteurs de ses travaux. Le recueil de ses lettres est un des monuments les plus curieux de l'épistolographie latine au XVI[e] siècle; aussi ont-elles eu l'honneur bien mé-

(1) Il fut enterré dans l'enceinte de l'Alhambra qui domine Grenade.

rité de plusieurs éditions (1). Elles ne sont pas écrites dans une latinité très pure, parce que, comme Cleynarts le reconnaissait, il avait toujours eu trop peu de souci du style et aussi parce que son goût était altéré par l'étude passionnée de plusieurs langues et surtout de l'arabe (2). Cependant la narration y est toujours si animée, la plaisanterie si vive, le trait si piquant qu'elles présentent une lecture pleine d'intérêt et de charme ; l'érudition n'y est point prodiguée avec ses plus minutieux détails comme dans les correspondances savantes des contemporains de Cleynarts; mais la variété des sujets et l'originalité des vues rachète ce qui pourrait leur manquer sous le rapport de la forme. En effet il ne s'agit pas seulement des opinions littéraires de l'auteur, de ses observations personnelles ou des circonstances de sa propre vie; il s'agit surtout de la guerre que les Chrétiens doivent déclarer sans relâche aux races musulmanes qui sont sous le joug d'un imposteur depuis plus de huit siècles et qui tiennent dans une honteuse oppression une grande partie du monde. Cleynarts ne s'adresse pas seulement à l'empereur Charles-Quint en le priant de seconder toute entreprise qui

---

(1) Louvain, 1550, 1551 et 1561. Anvers, Plantin, 1566, édition à laquelle le botaniste Ch. Lécluse ou Clusius a ajouté un second livre composé de lettres rapportées d'Espagne (Epistolarum libri duo). — Hanau, chez Wechel, 1606.

(2) Préface de Lécluse, p. 108. — Epist. lib. I, p. 74, p. 93 ; lib. II, p. 159-60

peut venger l'Europe de tant de guerres humiliantes et porter la lumière chez des peuples retenus par la superstition et l'ignorance dans les liens de l'erreur(1); comme Raymond Lulle, au retour de sa captivité de Tunis, présenta au Pape une supplique pour montrer la nécessité de combattre les infidèles par les armes de la science et d'établir des écoles d'où sortiraient d'habiles champions de la controverse religieuse, Cleynarts prépara un manifeste solennel aux Chrétiens, *ad Christianos*, pièce détaillée qu'on a retrouvée dans ses papiers (2), pour les engager à se liguer contre Mahomet dont les sectateurs étaient encore au comble de la puissance. C'est une croisade nouvelle à laquelle il convoque l'Europe entière; mais, comme celle que prêchait trois siècles auparavant la voix puissante de Raymond Lulle, elle devait être tout intellectuelle, fondée sur l'influence et les résultats d'une persuasion religieuse. On ne peut examiner ici à quel point une telle croisade avait chance de réussir au moment où s'accomplissait au centre de l'Europe le grand schisme de la réformation; il suffit de rendre hommage à l'esprit élevé qui, pénétré des sentiments d'une foi encore vive, animé par l'espoir des triomphes futurs du Christianisme, signalait au zèle des théologiens une nou-

(1) Carolo Cæsari semper Augusto Nicolaus Clenardus gloriosos de populo machometico precatur triumphos. Epist. lib. II, p. 212-17.

(2) De professione arabica, militiaque constituenda adversus Machometum. Epist. ibid. p. 218-258.

velle, mais infaillible tactique dans l'attaque d'ennemis irréconciliables. Cleynarts faisait de la langue arabe le moyen le plus efficace d'entamer une polémique qui devait être mortelle à l'autorité aveugle de l'Islamisme (1) ; il voulait que les Chrétiens, au lieu de s'en tenir à ce qu'une tradition vague rapportait de la religion et du fanatisme des Musulmans, en étudiassent les dogmes fondamentaux et les prescriptions légales dans le Coran et ses commentaires ainsi que dans la *Sunna;* il croyait qu'après avoir emprunté à ces sources authentiques la réfutation facile des erreurs qui y sont enseignées, ils obtiendraient bientôt l'avantage avec les armes du raisonnement ou du ridicule dans des discussions engagées contre des docteurs musulmans ou en présence du peuple. Telle était la mission que Cleynarts avait en vue de donner à ceux qu'il aurait d'abord initiés à la connaissance pratique de l'arabe, restée jusque là un mystère. Mais où voulait-il fonder son œuvre ? Il n'hésitait pas à en réserver les premiers essais, comme aussi les premiers fruits de sa science, à sa patrie qu'il ne lui a pas été donné de revoir : c'était un sentiment profondément gravé dans son esprit, sentiment noble et vrai qui se fait jour dans toutes ses lettres composées à l'étranger, et qui lui a permis de supporter les ennuis inséparables de l'exil. Ce n'était point à Salamanque que Cleynarts songeait à

(1) Epist. lib. I, p. 29-34, p. 43-44.

former une école arabe d'où sortiraient de fervents prosélytes (1) : c'était à Louvain qu'il vouait d'avance avec joie son premier enseignement de la langue nouvelle ; quand il y aurait imprimé sa grammaire et son lexique (2), et rassemblé d'assez nombreux auditeurs, il devait traduire en latin le Coran entier pour le livrer ainsi « aux traits des docteurs chrétiens », puis composer des commentaires qui en fussent l'explication, et réfuter partie en latin, partie en arabe les passages contraires à la foi ; il espérait répandre facilement cette réfutation parmi les Musulmans dans tout l'Orient et préparer ainsi la voie aux catéchistes ou aux missionnaires qui tireraient de là l'apologie de l'Évangile : c'était, disait-il, lancer le bélier contre la muraille (3)! Quant à Cleynarts lui-même, sa vie était comme attachée à l'étude de l'arabe « qui était à ses yeux un canonicat » ; elle semblait aussi dépendre de son ferme espoir de rentrer un jour dans les murs de Louvain où ses souvenirs le transportaient si souvent et le rappelaient avec une force irrésistible ; c'est alors qu'il s'écriait en voyant s'approcher les infirmités de l'âge : « *Quid dulcius Lovanio* (4)? » Il faisait part à son ami Vasée, qui avait

---

(1) Epist. p. 183, 194, 199. Cfr. ibid. p. 43.

(2) Ces ouvrages cités plus d'une fois dans ses lettres sont restés avec ses manuscrits entre les mains de son ami J. Perez ou Petreius de Valence.

(3) Epist. lib. I, p. 33-35, p. 42, 44-48.

(4) Epist. lib. I, p. 60.

quitté le sol de la Belgique le même jour que lui (1), de ce mouvement invincible qui reportait sans cesse son esprit vers les lieux où s'était écoulée sa jeunesse; il lui reprochait de ne pas estimer assez haut le bonheur de vivre dans sa patrie, et de sembler souscrire à la sentence d'Aristophane, qui place la patrie là où l'homme se trouve bien (2) :

Πατρὶς γάρ ἐστι πᾶσ' ἵν' ἂν πράττῃ τις εὖ.

L'âme de Cleynarts n'était point ainsi partagée entre plusieurs patries; malgré la sympathie de tout ce que l'Espagne avait d'hommes savants et illustres, malgré les marques de distinction qu'il avait reçues des princes de Portugal, il ne pouvait résister au besoin généreux de payer lui-même à la *Mère des études* la dette de sa reconnaissance toute filiale; il faisait vœu de consacrer à Louvain ses dernières veilles en retour des succès qu'il lui devait!

---

(1) J. Vasée ou Vaseus, de Bruges, professa les lettres grecques et latines à Salamanque et mourut en 1562, vingt ans après Cleynarts.

(2) Epist. lib. II, p. 155. — *Plutus*, v. 1151.

VIGLII ZWICHEMII PRÆCONIUM, ORATIO QUAM IN SOLEMNI PRÆMIORUM DISTRIBUTIONE COLLEGII LIT. HUM. ALTICOLENSIS, DIE OCTAVA MENSIS AUGUSTI 1843 HABUIT JOSEPHUS VANLINTHOUT, RHETORICES ALUMNUS (1).

Magnifice hujus Academiæ Rector gravissime, honoratissime;

Qui rebus Civilibus et Sacris præestis, viri summo honore habendi;

Præses Professoresque doctissimi;

Commilitones dilectissimi;

Cæterique quotquot adestis, cives et hospites, auditores exoptatissimi.

Effluxit jam annus, ex quo plurimi vestrum, eâdem revertente celebritate, eodem hoc in loco, maximi Pontificis Adriani sexti viri tum universo orbi catholico, tum maxime huic civitati atque Academiæ huic merito charissimi, laudationem grate audiverunt. Eodem fere tempore, quo sacras disciplinas magno omnium

(1) Il a été établi, depuis la réorganisation du collége des humanités, que le discours latin de la distribution des prix aurait pour objet l'éloge de l'un des hommes célèbres qui ont illustré l'Université de Louvain.

plausu Lovanii docebat summus ille Adrianus, inter innumeros alumnos qui in hoc scientiarum diverticulum undique confluebant, unus eminebat tot tantisque ingenii atque animi dotibus, ut omnium oculi jam tum in eum converterentur. Nec spem eventus fefellit: Viglius enim, de quo hodiernâ die sermonem ad vos habiturus sum, postea eam famam eloquentiæ ac doctrinæ assecutus est, adeo et singulari pietate et privatis publicisque virtutibus inclaruit, ut honoribus omnigenis et in patriâ et apud exteros ornatus fuerit, et sibi celeberrimorum virorum amicitiam conciliaverit, posterisque tandem immortalem sui memoriam transmiserit.

Virum illum de religione, de patriâ, de Academiâ nostrâ optime meritum laudare arduum sane videtur opus, et quod humeri adolescentis ferre recusent. O utinam haberem paululum illius divinæ eloquentiæ, quâ Viglius ipse inter sæculi sui viros primas tenuit, ad gloriosa ipsius fata modo et illo et doctissimis auditoribus digno enarranda et laudibus prosequenda! Heu! non habeo, verumtamen animus me non deficit, imo spero, auditores ornatissimi, vos ex æquo et bono consulturos ætatis hujus debilitatem, rebus quoque vos attentos fore, non verbis, sicque inconditam hanc vocem non esse vos audituros, aut si audiatis, esse oblituros.

Natus est Viglius ab Aytta Zuichemus die decimâ nonâ mensis Octobris anni millesimi quingentisimi septimi in villâ Barahuysia apud Frisios. Jam a teneris unguiculis litteris operam tam diligentem navaverat,

ut vix quindecim annos natus græca latinaque lingua satis esset eruditus. Lovanium tunc profectus, ad celeberrimos utriusque linguæ professores maximâ cum assiduitate ventitavit; ratus enim erat græcas latinasque litteras omni solidiori doctrinæ necessario esse præmittendas et substruendas. Sed quum Gallia illo tempore studio jurisprudentiæ præsertim præclara esset, Dolam in Burgundiæ urbem migravit, ibique per tres annos in hanc disciplinam incubuit. Nec tamen litterarum humaniorum studio valedixit; contra arcto vinculo utramque scientiam sibi connectendam semper existimavit, utramque etiam eo successu coluit, ut commilitones eum urgerent ad jus privatim docendum. Jam tum etiam egregius ille litterarum fautor Erasmus Viglium maximo amore complectebatur, illudque de Viglio judicium ferebat: « Aut enim omnia me fallunt, aut illi si superi vitam dederint futurus est aliquando Frisiæ magnum ornamentum. »

Avenione tunc temporis jurisprudentiam tradebat clarissimus Alciatus, qui puram in lectionibus latinitatem adhibens lucidumque ordinem magnam sibi famam conciliaverat. Viglius vero pro eâ quam jam in eo animadvertimus discendi agendique ratione, nihil tam avide cupiebat quam ut se ad Alciati notitiam proferret, quem tamquam juris in Europâ restauratorem coleret et diligeret. Itaque quum primum per tempus licuit, Avenionem, et postea Biturigas ad hunc se contulit, tantumque eo præceptore profecit, ut inter principes jurisconsultos brevi adnumeratus fuerit, et quum Alciatus in Italiam discederet, in ejusdem lo-

cum unanimi omnium ore suffectus fuerit. Viglius deinceps, quum per Galliam, Germaniam, Helvetiam et Italiam iter faceret, tantis ubique honoribus exceptus est quanti vix regibus tribui solent, Paduæque, obstupentibus Italis viri doctrinam atque eloquentiam, jus privatim publiceque docuit, ætatis suæ anno vix vigesimo quinto. In hac urbe edidit commentarium illum in decem Institutionum titulos, quo nihil perfectius, nihil fructuosius excogitari aut proferri potuit. Eo libro laudem maximam sibi in universâ Italiâ peperit, illaque perhonorifica verba Alciati de ipso vaticinantis promeruit : « Magna spes altera Romæ. » Præclara hæc impensa jurisprudentiæ beneficia mirifice auxit Viglius, tum inveniendis nonnullis libris Basilicorum eo usque deperditis, tum maxime edendâ celeberrimâ illâ Theophili Institutionum græcâ paraphrasi, quam ex bibliothecâ protraxit Florentinâ : « Hujus optimi et antiquissimi Institutionum commentarii egregiam utilitatem (sunt verba viri clarissimi Star-Numan in suâ Viglii laudatione), antea a plerisque, ab ipso etiam Alciato non satis perspectam, hodie post inventos Caji Veronensis libros minime dubiam, primus editor Viglius in præfatione ad Carolum Quintum ita declaravit, ut eum non istis temporibus sed nostrâ demum ætate vixisse putares. » Postremo quanta sint Viglii de jurisprudentiâ merita hoc unum declarabit, Cujacium nempe, magnum illud romani juris lumen, singulos Viglii versus, singula testimonia dixisse, celeberrimamque quoque per totam Europam Jurisconsultorum Belgicorum scholam ab ejus nomine Zuichemiam fuisse appellatam.

His præmissis, auditores ornatissimi, nemo mirabitur incredibile prope dictu esse quam multa quamque splendida Viglio in hanc patriam ex Italiâ redeunti munera sint oblata. Jam antea Carolus Quintus eum elegerat, cui filium suum Philippum instituendum traderet; verum quo doctior eo modestior erat Viglius, seque huic provinciæ judicavit imparem. Utinam verò accepisset! Utinam postea etiam Philippus secutus fuisset Viglii consilia, consilia illa moderationis, constantiæ, sapientiæ plena! Patria tristissimis cladibus non fuisset adflicta; Philippum ipsum non pœnituisset, quem memoriæ proditum est, dixisse « se vehementer dolere hanc sibi non contigisse occasionem, qua speraverat, non paulo se melius quam fuerat instituendum fuisse. »

Ex his igitur sibi oblatis honoribus unum accepit Viglius, munus scilicet judicis in rebus sacris apud monasteriensem episcopum. Hoc autem in munere eo se gessit modo, ut et prudentiam summam, et animi candorem egregium, et incorruptam fidem ostenderit; sed ut fides ita ei gratus pro acceptis beneficiis adfuit animus. Etenim cum, aliquot post annos, Carolus Quintus per Viglium in majori consilio adscitum eumdem jubere vellet episcopum, ut pontificis dignitatem deponeret, quam maxime huic rei obstitit Viglius, imo professus est « malle se imperatoris servitium deserere, quam adversus illum, cujus panem comederat, quidquam attentare. »

Quum Carolus, singulari suâ de Viglio meritis existimatione ductus, inter alia multa sedem in collegio Ca-

meræ imperialis Spiræ ei obtulisset, hunc magistratum in paucis gravissimum, bonorum omnium lætitiâ suscepit discendi potius, ut aiebat, et in praxim deducendi id quod in scholis didicerat cupiditate, quam honoris ejus, qui non minimus in Germaniâ habetur, ambitione accensus.

Spiræ degentem Bavariæ Dux magnis promissis adducere conatus est, ut in suâ Academiâ Ingolstadiensi professoris vices expleret. Non recusavit Viglius sperans usum illum forensem, quem sibi muneribus gerendis comparaverat, utiliorem suam operam studiosis adolescentibus effecturum; quanto autem eum omnes amore et honore prosecuti fuerint nemo dixerit. Quamvis etiam viri clarissimi ibi tunc docerent ex Italiâ præsertim, eos tamen omnes Viglius ille noster doctrinâ, docendi ratione, discipulorum numero anteibat ac superabat.

Hactenus Viglium conspeximus, auditores ornatissimi, in scholis, in foro, in judiciis versantem; admirati sumus jurisconsultum litteris clarum, splendidis muneribus functum, laboris assiduitate præclarum, quippe cui vita non nisi vigilia erat. Nunc accedamus ad illam Viglii vitæ partem, qua publicis rebus interesse cæpit. A Carolo Cæsare equestri dignitate aurei velleris ornatus fuerat, præsesque privati consilii constitutus. Rerum hic pondere premor; quis enarrando assequi posset ea omnia quæ Viglio laudes immortales in hac statione meruêre! Publicæ rei commoda privatis necessitudinibus semper potiora habuit; civibus suis addictissimus, pro illis apud imperatorem sæpissime

intercessit ; ipsius naturæ benignitate ad misericordiam propensus, a ferro abhorrens, moderationem, concordiam, nunquam non in ore habuit, « severa nimis et acerba consilia mihi nunquam placuerunt, sunt verba Viglii scribentis ad Granvellanum, quoad autem potui, mitigavi quæ mitiganda videbantur. » Quum Philippus regnum adipisceretur, Viglius idem propositum, eamdem moderationem, eamdem constantiam semper præ se tulit. Regi fidelis, populi amans, omnes calamitates, omne religionis dissidium, omne odium pro viribus a patriâ avertere enixus est. Eheu! frustra sese laborare sentiebat; non destitit tamen; non civium ardor prava jubentium, non vultus instantis tyranni mente moverunt solidâ. Civilibus undis commissus, immotâ mente gubernaculum tenuit, cæterorum saluti unice intentus. Albano imperterritus restitit : ferreus ille dux, terrorem longe lateque spargens, altum silentium optimatibus omnibus stupore quodam tamquam fulmine perculsis imposuerat. Senex unus non tacuit, minas Hispani despexit, clarâ voce professus se minis nunquam retentum iri quominus libere et aperte sententiam diceret, et pro causâ regis et populi mortem subiret. Sed, mirabile dictu! Viglii fortitudo compescuit Albani durum animum; summus ille vir ex terribili luctatione victor evasit.

Ultimos vitæ annos, missâ rerum humanarum inconstantiâ, Gandavi sancti Bavonis templo præpositus, peregit, Deum quotidie precans ut regis animum ad pacem flecteret. Videte, quæso, auditores ornatissimi,

venerandum hunc senem pietate et humanitate insignem miseros sublevantem, pauperum inopiam sustinentem, magnam fortunarum suarum partem in studiosæ juventutis progressus impendentem, uno verbo, sapientis christiani nomine sese vere dignum exhibentem. Collegium Lovanii apud hanc Academiam erexit, in quo duodecim egregiæ spei adolescentes ejus sumptibus litteris disciplinisque imbuerentur. In pago natali pari liberalitate gerontocomium exstrui jussit, senex senum necessitatibus providens. O vere digna Viglio opera, quibus vitam literis ac civibus unice devotam clausit quodammodo atque immortalitati consecravit. Diem tandem obiit supremum Bruxellis anno millesimo quinguagesimo septuagesimo septimo, annos natus septuaginta vir ille, cui pietas, et justitiæ soror incorrupta fides, nudaque veritas, quando ullum invenient parem?

Ad vos nunc sermonem converto, charissimi commilitones, florentissima juventus, Academiæ nostræ dulcissima spes. Magna illa virtutum exempla pectoribus altè infigite, imitamini, æmulamini summum illum Viglium : ut ille quondam, et vos græca latinaque exemplaria nocturnâ versate manu, versate diurnâ. Dulce et decorum est litteris, patriæ, religioni vitam impendisse utilem. Macti igitur animo este, generosi juvenes! O utinam exeant e vobis viri priscis illis Academiæ Lovaniensis luminibus digni! viri, ut illi, patriæ devoti, litterarum amantes, sacræ fidei addictissimi! hæc sunt vota, hæc ultima verba abeuntis condiscipuli.

DIXI.

GABRIEL MUDÉE OU LA RÉNOVATION DE L'ÉTUDE DE LA JURISPRUDENCE EN BELGIQUE AU XVI[e] SIÈCLE (1).

J'entreprends de tirer de l'oubli le nom modeste d'un homme à qui la science du droit, en Belgique, a eu dans les siècles précédents la plus grande obligation ; auquel elle a dû la première impulsion vers les progrès qui illustrèrent ses meilleurs jurisconsultes. Si les savants traités de jurisprudence des élèves qui sortirent de son école sont encore des guides pour la magistrature et le barreau, dans nos temps modernes, le souvenir entier du maître a disparu, et chacun peut se demander, non sans raison, qui fut Mudée, quand il a vécu et ce qu'il a fait pour mériter qu'on s'occupe de lui? Je vais tâcher de l'apprendre à ceux qui l'ignorent; mais qu'on me permette, avant d'entrer en matière, de transcrire ici quelques paroles du savant évêque d'Avranches, qui voulut aussi payer son tribut d'admiration pour un nom moins ignoré dans les fastes de la jurisprudence, qu'il ne fallait que venger de l'ingratitude de ses contemporains et de l'indifférence de la postérité, dans son pays.

---

(1) Cet intéressant travail de M. l'avocat P. J. Spinnael, est extrait du *Trésor national*.

« Me trouvant à Bourges, en l'année 1687, je fus
» visité, dit-il, par quelques docteurs de l'université.
» Je les félicitai sur la réputation que le célèbre Cujas
» avait acquise à leur compagnie, et je leur fis plu-
» sieurs demandes sur son sujet. J'appris d'eux le lieu
» de sa sépulture et je m'y transportai aussitôt. Je la
» trouvai dans une petite paroisse écartée. A peine
» pus-je rencontrer quelqu'un dans cette église qui
» connût le nom de Cujas. On me mena enfin dans une
» chapelle des ailes, où je ne vis aucune épitaphe, ni
» aucune inscription qui pût apprendre que les cen-
» dres de ce grand personnage reposaient en cet en-
» droit. J'y vis seulement son portrait peint à l'huile,
» assez récent, et qui a été placé là depuis fort peu de
» temps. Il est représenté de toute sa hauteur, avec sa
» robe rouge de professeur, et il ressemble assez aux
» portraits que j'ai vus de lui. Il paraît gros et court,
» et porte sur son visage ce même caractère de probité
» qui lui est attribué par ceux qui ont écrit sa vie. Je
» me plaignis à ses successeurs du peu de soin qu'ils
» avaient pris de faire honneur à la mémoire d'un
» homme qui leur en avait tant fait, et je les exhortai
» d'ériger quelque monument public qui fît connaître
» et son mérite et leur reconnaissance. J'ajoutai même
» que je me croyais obligé de m'y intéresser en qualité
» de docteur aux droits, et j'offris de contribuer à la
» dépense. »

On pourrait être tenté de croire qu'Huet en fut quitte pour son offre ; mais en réfléchissant sur cette anecdote et en se rappelant qu'à sa première tentative

de début dans l'enseignement, Cujas fut écarté de la chaire de Toulouse, sa ville natale, par l'intrigue et l'envie qui surent lui faire préférer un Forcatel, on reste péniblement affecté du commencement et de la fin d'un grand homme, dont la vie fut si prodigieusement remplie. Plus heureux que lui, le nom de Mudée fut du moins consacré par la piété filiale, sur la pierre de sa tombe, dans l'ancienne église de St.-Michel à Louvain, avec cette simplicité qui convenait à son caractère et à ses vertus :

GABRIELI MUDÆO,
parenti amantiss.
liberi poss.
NOCUIT DIFFERRE PARATIS.

A côté de la pierre nue du tombeau de Cujas, cette devise sur le tombeau de Mudée est presqu'un reproche sanglant pour l'université de Bourges.

Lorsqu'à travers des siècles d'efforts et de travaux persévérants une branche importante des sciences humaines est parvenue à ce point de perfectionnement, qui en fait un des éléments essentiels du bien-être social qui signale les grandes époques des nations, il est rare de voir porter les regards en arrière pour mesurer l'immensité de la distance parcourue ; il est moins fréquent encore de voir les interprètes et les organes actuels de ces sciences, consentir à diminuer en quelque façon le prestige de leur ascendant sur leur époque, en cherchant à mettre en relief les noms, devenus ignorés, des premiers hommes qui ouvrirent d'une

manière encore indécise la carrière parcourue après eux avec plus de fermeté et de succès. Quand le culte de la mémoire des premiers inventeurs des découvertes utiles s'efface chez les peuples éclairés par la civilisation, c'est bien plutôt l'aveuglement de l'amour propre que le sentiment de l'ingratitude qui en est la cause, et c'est alors que l'encens ne fume plus que sur les autels des idoles. La Belgique nouvelle n'en est heureusement pas encore là, de pouvoir faire oublier ses premiers grands hommes de génie dans les arts et les sciences ; elle s'occupe encore, avec le noble pressentiment d'un autre avenir dans des carrières qu'elle sut illustrer autrefois, à ériger les monuments de sa reconnaissance aux célébrités diverses qui fondèrent son ancienne gloire. Puisse-t-elle continuer de les élever, sans apporter un zèle trop peu réfléchi dans les ovations de son enthousiasme, sans les prodiguer au-delà de ce qu'exige et de ce que permet une appréciation éclairée ! Il ne lui a souvent manqué que de savoir se modérer dans les entreprises généreuses qu'elle conçut, pour réaliser ce qui devait lui être utile.

Les progrès qu'elle a faits dans les sciences naturelles et dont elle a su s'approprier les perfectionnements modernes, ne lui ont pas permis d'oublier Vésale, comme elle a su religieusement conserver la mémoire de Jean Van Eyck, malgré l'illustration de l'école flamande par les pinceaux de Rubens et de Vandyck. Il y a de nos jours de meilleurs navigateurs que ne fut Christophe Colomb; mais il y a eu quelque chose de supérieur à avoir pressenti, par la seule force

de son génie, l'existence d'un nouveau monde, et à franchir, pour y atteindre, l'immensité de l'Océan, sans aucun des grands secours que posséda plus tard la navigation ; de même qu'un ingénieur instruit de notre temps aurait pu mettre en défaut, autrefois, notre Simon Stevinus de Bruges, dont l'oncle Tobie de Tristram Shandy (qu'on me passe un souvenir de Sterne) faisait tant de cas pour ses études stratégiques, après le prince Maurice qui l'apprécia plus sérieusement.

Gabriel Mudée (Vandermuide) naquit à Brecht, près d'Anvers, en 1500, la même année de la naissance de Charles-Quint ; il mourut en 1560.

Envoyé très-jeune à Louvain, il obtint en 1523, au concours des quatre pédagogies, la première place de philosophie, au collége du Lys, à l'unanimité des suffrages des juges du concours. Il sut se faire connaître d'abord avantageusement de Nicolas Clénard et d'Alard d'Amsterdam, et mérita d'entrer dans l'intimité d'Erasme, au même collége du Lys, où ce dernier avait l'habitude de loger pendant qu'il venait séjourner à Louvain.

Un seigneur de la cour, alors puissant en crédit, Laurent de Blioul, cherchait à cette époque un maître de philosophie et de droit pour ses fils ; ce fut Mudée qui obtint la préférence pour cette charge de précepteur ; il vécut dès lors dans la plus étroite liaison avec ses nouveaux élèves, non-seulement à Louvain, mais dans plusieurs universités de France, qu'ils allèrent fréquenter ensemble. Il eut occasion, pendant ce

temps, de plaider quelques causes au parlement de Paris, où il se fit écouter avec admiration.

De retour à Louvain, il prit le grade de docteur en droit, en même temps que l'un de ses élèves, Jérôme de Blioul, en 1539, et y obtint en 1544 la chaire primaire de droit. Il était doué d'un esprit pénétrant, d'un jugement solide et d'une heureuse mémoire ; il s'énonçait avec élégance, chose rare dans ce temps, et était versé dans la connaissance de l'histoire et de l'antiquité. Tous ces avantages, joints à sa connaissance profonde du droit, firent bientôt rechercher ses leçons avec empressement et enthousiasme par de nombreux élèves qui venaient l'écouter de toutes parts. Mathieu Wesembeek, qui fut alors son disciple, affirme avoir vu, de son temps, à Louvain, plus de deux mille étudiants en droit. L'empereur Charles-Quint, qui savait discerner les hommes de mérite qu'il voulait s'attacher, pénétré d'estime pour les talents et l'aptitude de Mudée aux grandes affaires, ne tarda pas à le faire entrer dans son conseil d'Etat.

C'est lui qui introduisit en Belgique la nouvelle méthode d'enseignement qui consistait à joindre, pour l'intelligence et l'interprétation des textes du digeste et du Code, les secours plus particulièrement appropriés que pouvait fournir la connaissance des lettres anciennes et de l'histoire de l'antiquité, aux lumières de la philosophie, ce flambeau de toutes les sciences libérales. C'était, en un mot, l'avénement en Belgique de l'école nouvelle des humanistes, ainsi que les qualifièrent si dédaigneusement les sectateurs obstinés

d'Accurse, laquelle mit un terme à la méthode obscure et presque barbare des glossateurs, que leurs successeurs plus récents, tels que Bartole, Balde, Paul de Castro, Alexandre et d'autres avaient déjà notablement améliorée, sans cependant avoir pu la dégager de ses vices essentiels, qui consistaient encore dans l'abus d'un dédale de citations, faites sans discernement, de toutes les opinions controversées ; dans l'application outrée d'une dialectique plus subtile que sensée ; dans la manie de vaines distinctions, divisions et subdivisions à l'infini, et dans le désordre inextricable de leurs argumentations, qui en était la conséquence nécessaire.

C'est cette méthode diffuse et incertaine qu'Alciat venait d'entreprendre, avec succès, de faire cesser en Italie et en France, après d'inutiles efforts précédents de Castiglione, de Cumanus et de Fulgose qui l'avaient tenté avant lui. La méthode de l'école nouvelle avait été successivement adoptée par Duarein, Doneau, Baron, Coras, Govéa, Arnaud Ferrier, le maître de Cujas ; mais il ne fut réservé que plus tard, à ce dernier, d'en faire l'application et le développement avec toute la supériorité qui lui a mérité le titre de Prince des jurisconsultes modernes. Gabriël Mudée fut le premier professeur en Belgique qui sut s'émanciper de l'analyse stérile et décharnée des lois des pandectes et du Code, la seule qu'on avait presqu'exclusivement pratiquée jusqu'alors dans l'enseignement du droit, et qui était une sorte d'exégèse dépourvue de tous les moyens nécessaires d'éclaircissement, pour embrasser

cette méthode synthétique que les trésors, généralement trop peu appréciés encore, de la littérature, de l'histoire et de la philosophie, dans leurs rapports avec la jurisprudence romaine, étaient seuls capables de produire (1).

Ce n'est pas que l'Université de Louvain renonçât tout à coup à la dialectique d'Aristote; mais elle eut de bonne heure la sagesse de retrancher les abus extrêmes qu'on en avait faits ailleurs. Le fond de cette école se conserva dans une application nécessaire et modérée de distinctions et de divisions rationnelles, en tant qu'elles se produisaient de la nature du sujet même. La maxime : *qui benè distinguit benè docet*, juste à bien des égards, resta la base de l'enseignement dans l'Université de Louvain, et Wesembeek lui-même, devenu plus tard le chef de l'école ramistique dans l'ètude du droit, ne la répudia jamais pour son compte.

Les vices monstrueux de l'école de Bertole et de ses successeurs, dont sut se rendre pure, à cette époque, l'Université de Louvain, par l'usage qu'elle apprit à faire de la méthode nouvelle, sont la mesure la plus juste de la grandeur du service que lui rendit Mudée, en l'en débarrassant pour toujours. Ces vices ne pourraient presque plus se concevoir aujourd'hui, sans l'indication de quelques-uns des inconvénients de la

(1) En 1537, l'université de Louvain défendait encore expressément d'enseigner d'après la méthode nouvelle : *declarando textum et glossam juridicè; non grammaticaliter, græcè, aut aliis novis modis*, était l'ordre prescrit à ses professeurs, pour leurs leçons.

méthode abusive qu'il s'agissait alors de combattre et d'étouffer. Tiraqueau, par exemple, dont les ouvrages sont d'ailleurs estimables dans beaucoup de parties, appartenait encore à cette école : « souvente fois, dit de lui François Hottoman, dans son anti-Tribonien, après avoir en ses traités prodigieusement enrichis de ses allégations et autorités chafourées, entassé les témoignages et conformités de cent ou cent vingt docteurs, tous accordant en une opinion, il ajoute incontinent après, un tel ou semblable propos : et afin que tu saches, ami lecteur, qu'il n'y a rien en notre droit qui ne soit ambigu et mis en dispute ou controverse, je t'en veux ici raconter autant et plus grand nombre qui tiennent l'opinion contraire, et sur cela déploié une grande liste d'autres docteurs opposés. » J'ai connu, dit Thomas Detorme, avocat à Grenoble au XVIIe siècle, un fameux jurisconsulte qui avait fait des recueils immenses, des raisons pour et contre, et qui ne pouvait se déterminer à prendre un parti ; semblable à l'âne de Buridan qui mourut de faim entre deux picotins d'avoine, ne sachant auquel se prendre. Un peu de bon sens n'aurait-il pas mieux valu que tout ce fatras de doctrine sans discernement ? Rabelais, dans sa mordante causticité et sa profonde raison, avait parfaitement jugé les jurisconsultes de cette école, quand il dit : les Accurse, les Bartole, les Balde, les Paul de Castro ignoraient tout ce qui était nécessaire à l'intelligence des lois romaines. Ils n'étaient, d'après Cujas, que diffus, verbeux et stériles. Si parfois quelque texte bien clair et bien net venait à leur être opposé, qui

confondit l'absurdité de leur controverse ou de leurs opinions systématiques, ils s'efforçaient de le passer sous silence ou se contentaient de nier son authenticité, en disant qu'il fallait passer dessus, *conniventibus oculis*, pour échapper à la difficulté.

A l'imitation de la nouvelle école qui venait de se faire jour avec éclat dans les universités de France, et dont il avait suivi les premiers interprètes, à Bourges et ailleurs, pendant plusieurs années qu'il y séjourna, Mudée adopta pour son enseignement la forme des commentaires et des traités complets sur chaque matière distincte des titres du digeste et du Code, comme il en a laissé la preuve dans les ouvrages qu'il a écrits et qui ne furent publiés qu'après sa mort, quelques-uns par les soins de l'un de ses gendres, Jacques Roelant d'Anvers, qui les fit précéder d'une préface sur le nouveau mode d'interprétation suivi par leur auteur.

L'un des premiers disciples remarquables de Mudée fut Mathieu Wesembeek d'Anvers, qui, après avoir pris le grade de docteur en 1550, à peine âgé de 19 ans, ce qui avait été sans exemple jusqu'alors, alla à son tour visiter les universités de France. Il eut occasion de connaître et d'entendre à Paris le fameux Ramus, le plus violent adversaire, à cette époque, de la philosophie d'Aristote toujours en grande vénération dans l'Université de Louvain. Les opinions novatrices de Ramus, qui était ardent sectateur de la religion nouvelle, exercèrent une si forte influence sur l'esprit encore jeune de Wesembeek, que celui-ci adopta

tout à la fois ses principes de philosophie et de protestantisme ; à tel point que revenu en Belgique il fut obligé d'en sortir presqu'aussitôt, pour n'y plus rentrer, à cause de son changement de religion. Il se retira en Allemagne où il obtint d'abord une chaire de droit dans l'université d'Iéna, qu'il occupa pendant treize ans ; d'où il passa par la suite dans celle de Wittemberg, où il finit sa carrière.

A part son changement de doctrine philosophique et religieuse, Wesembeek enseigna le droit dans les chaires d'Allemagne, d'après la nouvelle méthode que lui avait inculquée Mudée, et qui était celle d'Alciat, déjà en vogue dans les meilleures écoles de France; tandis que les universités d'Allemagne continuaient à se traîner servilement dans la vieille ornière de l'école infructueuse d'Accurse et de Bartole, dont elles ne purent même se dégager tout à fait que vers la fin du XVIIe siècle, malgré les efforts de Wesembeek et de quelques-uns de ses disciples et imitateurs dans cette contrée.

Sous quelques rapports particuliers, la doctrine introduite par Wesembeek, en Allemagne, différait de celle de son premier maître Mudée; cette différence provenait surtout de la forme de sa dialectique que Wesembeek avait prise de Ramus, et dont le criterium consistait dans une classification distincte, mais arbitraire, de causes absolues. Appliqué aux sciences physiques et matérielles, ce système aurait pu être plausible jusqu'à un certain point; mais il devait devenir essentiellement vicieux dans son application

aux sciences morales. Quel secours intellectuel pouvait en effet tirer la jurisprudence civile de la distinction des causes matérielle, formelle, efficiente et finale, quand l'intelligence parfaite du système de législation romaine semblait désormais devoir se puiser dans la méthode exclusivement historique et philosophique, qui fut la grande idée d'Alciat; qui devint celle qu'introduisit Mudée en Belgique, à l'imitation de la plus célèbre université de France, celle de Bourges, et dont la gloire de Cujas consista à amener plus tard le dernier degré de perfectionnement? car il a fallu un génie aussi vaste que le sien pour concevoir cette grande synthèse du droit romain, dont aucun autre n'a depuis été capable d'embrasser, comme lui, l'étendue; *qui n'eut*, dit Pasquier, *n'a et n'aura, par aventure, jamais son pareil* (1).

C'étaient les motifs et les raisons déterminantes des décisions des jurisconsultes des pandectes qu'il s'agissait de découvrir, l'histoire littéraire de Rome qu'il fallait connaître à fond, les antiquités de ses institutions civiles et politiques, les différentes écoles de ses jurisconsultes, c'était l'appréciation véritable du dogme de la philosophie stoïcienne dont furent imbus les meilleurs d'entre eux, et qui exerça tant d'influence sur leurs doctrines juridiques; voilà tout

---

(1) *Jacobus Cujacius retro sæculis et suâ ætate princeps*. De Thou.
Hunc nemo non videt æquasse jurisconsultos veteres, sed et superasse quotquot antè vel post scripserunt de juris romani peritiâ. Mornac.
Neque aliquid ignorare per illum, neque sine illo discere quidquam licet. Gravina.

ce qu'il s'agissait d'explorer dans la nouvelle méthode du seizième siècle. Mais ce n'était que substituer un abus nouveau aux nombreux abus des glossateurs, que de tenter, comme Wesembeek, de chercher ces motifs dans une classification arbitraire nouvelle de causes métaphysiques, auxquelles les jurisconsultes de Rome ne songèrent jamais.

Mudée, de son côté, était resté fidèle à la dialectique d'Aristote, autant que le permettait et que l'exigeait la méthode encore peu affermie de l'école nouvelle, laquelle resta privée, jusqu'à l'avénement de Cujas, de la connaissance et de l'emploi de plusieurs matériaux historiques grecs, qui devaient servir plus tard à une plus complète intelligence des textes. De ce nombre furent surtout les livres qui sont restés des Basiliques, et même la paraphrase de Théophile, quoique déjà publiée.

Cette différence dans la forme dialectique fit de la méthode de Wesembeek, en Allemagne, une école particulière, qui n'était plus celle de Mudée ni d'Alciat, mais qui en resta un démembrement auquel fut attachée la dénomination spéciale d'école des Ramistes. L'utile commentaire de Wesembeek sur les Pandectes fut même conçu dans la forme des paratitles de Cujas; mais les éditions qui en furent publiées en Belgique ont été corrigées dans tout ce qui pouvait y avoir trait aux doctrines du protestantisme.

De quelque manière qu'on veuille envisager les variations de ce jurisconsulte belge, dans ses convictions philosophiques et religieuses, à une époque de trou-

bles malheureusement si fertile en événements de ce genre, il se produit cependant, à son occasion, un glorieux souvenir dans les annales scientifiques de la Belgique, et un véritable titre pour elle à la reconnaissance de l'Allemagne : en ce que c'est un des disciples de Mudée, qui, à travers beaucoup de vicissitudes personnelles, dota le premier les universités d'Iéna et de Wittemberg de la méthode de rénovation adoptée par son premier maître à l'Université de Louvain.

Un autre élève de Mudée, non moins remarquable que Wesembeek dont il fut fatalement entraîné à suivre les erreurs de religion, était dans le même temps ce François Baudouin d'Arras, qui ne sut pas non plus se préserver de la contagion des nouvelles doctrines du protestantisme, pendant son séjour en France, où il connut intimement le savant Budé, Théodore de Beze et Charles Dumoulin. Il professa le droit pendant sept ans dans l'école de Bourges, où il fut admis dans le collége des docteurs par Éginard Baron ; de là il fut appelé en Thuringe et à Heidelberg, pour y introduire la nouvelle méthode d'enseignement du droit civil, continuant à pratiquer dans ces différentes chaires les leçons de son professeur de Louvain, dont il suivit scrupuleusement les traces. Son commentaire sur les instituts en est la preuve. C'est Baudouin qui fut le rédacteur de la fameuse supplique présentée à la duchesse de Parme, à Bruxelles, pour obtenir le libre exercice de la religion réformée.

De même que Mudée avait eu l'occasion de visiter avec les plus heureux résultats, les universités de France, et que son disciple Wesembeek, qui devait plus tard faire schisme dans son école, avait compris aussi quel était le fruit qu'on pouvait tirer d'une pareille excursion; d'autres Belges, vers cette époque, s'étaient procuré les mêmes avantages, dans l'intérêt de la science du droit, et de nombreuses pérégrinations de ce genre ne contribuèrent peut-être pas peu à faciliter l'introduction rapide en Belgique de la méthode nouvelle, et à familiariser bientôt les nombreux auditeurs de Mudée avec son genre nouveau d'enseignement. Le plus considérable de tous ces visiteurs belges dans les universités de France, fut sans contredit Viglius, un de ces hommes rares, prédestinés à devenir les Mécènes de leur siècle : né en Frise, il vint apprendre le grec au collége des Trois-Langues, et les premiers éléments du droit, dans l'Université de Louvain, vers l'année 1522. Après y avoir passé quatre ans, il se rendit à Dôle, ouvrit une correspondance avec Érasme qui le mit en rapport avec Alciat, et se rendit en 1529 à Avignon où enseignait ce dernier; de là il fut à Bourges, et enfin à Valence où il reçut le grade de docteur. Après le rappel d'Alciat en Italie, Viglius avait occupé sa chaire à Bourges, et y enseigna pendant deux ans. Il visita ensuite les universités d'Allemagne et d'Italie, et s'arrêta à Padoue, où il enseigna pendant un an, les Instituts de Justinien, avec les plus grands éloges. C'est alors qu'il songea à revenir dans sa pa-

trie, rapportant avec lui l'un des plus précieux monuments anciens de la jurisprudence, et qu'il fit le premier connaître en Belgique, c'était la paraphrase des instituts de Théophile, dont le manuscrit fut trouvé dans la bibliothèque du cardinal Bessarion, manuscrit dont il obtint une copie de la libéralité du cardinal Bembo. Pour suppléer aux nombreuses lacunes que présentait ce codex, dans son état de vétusté, il se procura à grands frais une autre copie plus complète, qu'il fit faire à Venise, par un grec nommé Constantin, sur un ancien exemplaire qui avait appartenu à Ægnatius, disciple d'Ange Politien qui le tenait, à son tour, de son maître Andronic de Thessalonique. Ces deux copies de Viglius furent conservées longtemps à Louvain, dans le collége érigé sous le nom et par la munificence de ce grand homme. La paraphrase y fut imprimée en 1536, avec des notes de Nannius, et le jurisconsulte Jacques Curtius (de Corte), de Bruges, en donna peu de temps après la première traduction latine. Cependant une première impression en avait été faite à Bâle, deux ans plus tôt, mais le savant imprimeur Froben, qui la donna, ne l'avait publiée lui-même que sur les manuscrits de Viglius, qui les lui communiqua pendant son voyage de retour. La Belgique peut donc encore revendiquer l'honneur d'avoir procuré, la première, la publication même en France de l'œuvre précieuse de Théophile, dans le même temps que vécut Mudée qui fut pour elle le rénovateur de la science du droit. Tout porte à présumer que si Viglius, à son retour dans

sa patrie, n'avait pas été appelé aux plus hauts emplois et absorbé par la suite dans les premières charges de l'État, le modeste Mudée n'aurait eu qu'à partager, en second ordre, avec lui, la gloire qu'il s'est acquise seul dans le premier professorat de la nouvelle école en Belgique.

Si l'on voulait, mal à propos aujourd'hui, comparer le mérite relatif des traités et des commentaires qu'a laissés Mudée, avec ceux des jurisconsultes français, contemporains de son époque, ils seraient jugés plus que médiocres en présence des œuvres de Duarein et de Doneau, de ce dernier surtout dont l'utilité pratique est encore actuelle et le restera, par un privilége que n'a pas même conservé Cujas, auprès des juristes modernes, malgré son incontestable supériorité de théorie. Mais le véritable service rendu au pays, qui doit faire respecter avec admiration la mémoire de Mudée en Belgique, c'est d'y avoir de bonne heure ouvert et frayé la voie aux grands jurisconsultes qui se sont formés sur ses traces, et qui n'ont laissé plus d'éclat que lui, dans la même carrière, que parce qu'ils sont venus à sa suite. Il faut se rappeler, à propos de cet homme modeste, mais profondément instruit, que c'est grâce au génie prodigieux de Cujas qu'a survécu, en France, à un fatal oubli, le nom d'Arnaud Ferrier qui fut son maître et son guide dans l'école de Toulouse; qui n'écrivit rien, et pour lequel son immortel disciple continua de professer cette religieuse vénération qui atteste dans l'élève le sentiment des bienfaits réels qu'il reçut et

la sincérité de leur juste appréciation. Cujas crut ne pouvoir dédier son traité de *Usurpationibus*, les plus belles prémices de ses travaux juridiques, qu'à son professeur Ferrier, pour qui cet hommage mérité est devenu un titre auprès de la postérité.

Il nous reste d'ailleurs, sur le compte de Mudée, le jugement de Cujas lui-même, qui tenait son mérite en haute estime. « La Belgique, dit-il à un disciple flamand qui prenait congé de l'école de Bourges, n'a pas eu son égal avant lui, comme elle ne l'aura plus après. » A part l'exagération de cet éloge pour l'avenir, il marque le degré de considération dont jouissait Mudée, dans le temps de son professorat. C'est le seul jurisconsulte contemporain étranger à la France, sur le compte duquel Cujas se soit exprimé avec cette admiration sans réserve.

On rencontre plus d'un titre chez nous, pour le professeur de Louvain, à ce genre de gloire qui suffit à la renommée de Ferrier, dans cette foule de noms que Mudée contribua à rendre illustres pour nos ancêtres, et qui le sont restés pour nous à beaucoup d'égards : les hommes qui les portèrent furent formés par lui ou dans son école; il sut leur aplanir la route des honneurs et des dignités dans l'État, dans un temps où le mérite y conduisait. Un de ces noms qui, après Wesembeek, restèrent moins connus en Belgique, parce qu'ils allèrent se produire à l'étranger, fut celui d'André Éloi de Backer (Baccherius) de Poperingue. Ce dernier, après avoir été reçu docteur à Louvain et après avoir exercé comme avocat

11.

au conseil de Flandre, alla se fixer à Bourges, où il professa avec distinction jusqu'en 1562, date de son décès, en même temps que Cujas et Antoine Conte qui y furent ses collègues. Il publia au-delà de deux cents thèses de droit dont le chancelier de l'Hôpital accepta la dédicace. Jacques Rœvardus, natif de Lisseweghe près de Bruges, que Juste-Lipse se plaisait à désigner sous le nom de Papinien belge de cette époque, et dont les savants ouvrages sur le droit historique ont devancé de près de deux siècles les travaux du même genre de Bynkershoek, s'était formé dans l'école de Mudée, à Louvain, et dans l'école d'Orléans, pour venir occuper plus tard une chaire de droit dans la nouvelle université de Douai érigée par Philippe II.

Mais entre tous les résultats heureux de l'enseignement de Mudée, le plus brillant fut sans contredit la quadruple promotion, dans sa faculté, au double doctorat, le même jour 29 Août 1553, de quatre hommes devenus célèbres, Hopperus, Wamès, Vendeville et Peckius. Le souvenir de cette grande solennité académique restera impérissable dans les fastes universitaires de Louvain, pour qui elle fut longtemps son plus beau titre de gloire. Si nous suivons la destinée de ces quatre élèves de Mudée, nous pouvons garder encore aujourd'hui la conviction qu'il fallait un tel maître pour former de pareils hommes. Et qu'est-ce qui peut mieux aider à démontrer l'excellence d'une école que de pareils triomphes?

Joachim Hopperus, dont le beau nom est devenu,

dans notre histoire politique et littéraire, inséparable de celui de Viglius, était, comme ce dernier, né en Frise : ses premières fonctions publiques furent le professorat dans la faculté de droit de cette même Université de Louvain, où il coopéra puissamment à étendre et à affermir la nouvelle méthode de Mudée, dont il suivit toutes les traces. Il écrivit des traités divers sur la jurisprudence, en plus grand nombre que ceux que laissa son maître, et dont la plupart eurent le mérite spécial d'être consacrés à l'exposition didactique de la méthode nouvelle, dont l'application et les progrès n'étaient sortis, jusqu'à lui, que de la chaire du professeur. Il n'abandonna l'enseignement que pour de plus impérieux devoirs, en entrant au conseil souverain de Malines et dans le conseil privé du prince ; enfin lorsque Philippe II se retira des Pays-Bas en Espagne, Hopperus fut appelé à y suivre son souverain, comme conseiller intime et chancelier pour les affaires de nos provinces. Le roi le combla d'honneurs, en lui donnant aussi des lettres de noblesse avec la seigneurie de Dalem. Il termina sa carrière, comme homme d'État, dans ce poste élevé et mourut à Madrid en 1576. Sa femme, Christine Bertholff, mourut en 1590 et fut enterrée dans l'église des Dominicains à Bruxelles.

Jean Wamès, né à Liége en 1524, se voua tout entier à l'enseignement du droit civil et du droit canon, dans l'Université de Louvain, où il mourut en 1590, la même année où la France perdit Cujas. A ses connaissances profondes dans les droits, civil et

canonique, il avait joint la pratique du barreau, avec d'autant plus de succès qu'il était doué d'une rare éloquence ; ce qui avait fait dire de lui qu'il était le plus profond jurisconsulte entre tous les orateurs de son temps, comme il était le plus éloquent des jurisconsultes ; double éloge que n'avaient mérité que séparément, dans l'ancienne Rome, Crassus comme orateur, et Scévola comme jurisconsulte. Aussi propre aux affaires publiques qu'aux affaires privées, le gouvernement eut souvent recours à ses lumières, pendant les troubles politiques de cette époque, et l'archiduc d'Autriche l'avait fait entrer au conseil d'État. Deux ouvrages remarquables pour ce temps, que laissa Wamès, furent le fruit de sa pratique consommée des affaires du barreau : ils contiennent ses avis et consultations, l'un en matière de droit canonique, l'autre en matière de droit civil, et peuvent encore servir à connaître l'état de la jurisprudence des cours de justice de l'époque, dans des questions usuelles et pratiques, relatives aux traités de donations entre vifs, aux testaments et aux contrats autenuptiels. Ils constituent, pour ainsi dire, le second recueil de décisions juridiques, que nous ayons eu dans ce pays, après le volume des conseils du président Éverard (1), qui appartient plutôt au siècle immédiatement antérieur.

---

(1) Nicolas Éverard, né dans l'île de Walcheren en Zélande, devint docteur en droit à Louvain, dès l'année 1493. Érasme parle de lui, comme homme d'État, avec la plus grande admiration. L'em-

Les recueils de Wamès ne furent publiés qu'après sa mort par ses deux neveux qui, à leur tour, occupèrent le premier rang comme jurisconsultes, savoir : Gérard Corselius, de Liége, et Etienne Weyms, de Voorda, son neveu par alliance ; l'un et l'autre furent élèves distingués de son école, dans l'Université de Louvain. Corselius lui succéda dans la chaire ; les archiducs Albert et Isabelle l'appelèrent successivement au conseil souverain de Malines, au conseil privé et à la charge de maître de requêtes ; il obtint aussi la prévôté d'Harlebeke. Parmi ses ouvrages de jurisprudence, le plus remarquable est son cours ou ses prélections sur le code de Justinien, monument non moins estimé que le code d'Antoine Fabre, véritable trésor du droit romain ancien et nouveau ; ce

---

pereur Charles-Quint l'honora de son estime et de sa confiance particulière. Cette bienveillance du monarque s'étendit sur ses enfants, qui s'en rendirent dignes par leurs talents dans des carrières diverses. On compte parmi eux deux noms qui sont restés immortels dans nos fastes littéraires, le poëte JEAN SECOND, qui fut attaché, comme secrétaire, à la personne de l'empereur, et GRUDIUS le secrétaire de l'ordre de la Toison d'or. Un autre de ses fils fut président de la cour suprême de Frise, et succéda à son père, dans le souverain conseil de Malines ; un quatrième, ADRIEN MARIUS, fut chancelier de Gueldre. L'apologie de Nicolas Éverard, comme jurisconsulte et magistrat intègre et probe, se rencontre dans la dédicace du volume de ses conseils, au cardinal de Granvelle, offerte par ses deux fils le président de la cour de Frise et le chancelier de Gueldre : *Nihil illum unquam ad quæstum, nihil ad gloriam, nihil ad amicorum quantumvis potentium gratiam respondisse, nullius neque legis neque interpretis verba ad suam sententiam, obtinendæ causæ studio detorsisse, nihil etiam citasse quod non penitus excussisset.*

fut lui qui prononça l'éloge funèbre de Juste Lipse; il mourut à Bruxelles en 1636, et fut enterré dans l'église de Sainte-Gudule où fut placé le monument érigé à sa mémoire. Weyms professa également avec distinction, dans la même faculté; il devint président du conseil de Luxembourg et membre du conseil d'État. On a de lui un traité curieux comme ouvrage de droit public, en forme d'analyse des dérogations apportées par le concile de Trente aux anciennes constitutions impériales.

Jean Vendeville était né à Lille, en Flandre, de parents commerçants qui l'envoyèrent étudier le droit à Paris; c'est après avoir déjà pratiqué comme avocat au conseil d'Artois, qu'il vint prendre son doctorat sous Mudée. L'archiduc d'Autriche l'appela au conseil privé en 1578. Après la mort de sa femme, Anne Roelofs, d'une famille patricienne de Louvain, il entra dans les ordres sacrés et devint évêque de Tournai en 1588. Ce fut lui qui provoqua l'érection de la nouvelle université de Douai; il se voua avec un zèle infatigable à la protection éclairée de nos grands établissements d'instruction publique; c'est par ses soins et sa libéralité que le collége du Faucon, à Louvain, échappa à une ruine imminente. Vendeville avait écrit sur le droit, mais sa promotion à l'épiscopat le dissuada de livrer ses écrits à la presse; on cite parmi eux *Une conférence de l'édit perpétuel de Salvius Julien et du code de Théodose avec le corps de lois de Justinien*. Il est à regretter qu'une œuvre capitale, comme devait l'être celle qu'annonce un tel titre, sortie d'une

telle plume, n'ait pas vu le jour. Le grand mérite de Vendeville, comme jurisconsulte, s'est perdu dans la tombe, comme il arriva pour Viglius, dont il ne nous reste rien non plus, en fait de jurisprudence. Ajoutons qu'on remarque plus d'un rapport de caractère et de destinée analogue entre ces deux grands hommes : l'un et l'autre consacrèrent avec ardeur leur génie et leur fortune à l'encouragement et aux progrès des sciences libérales ; tous deux prirent part aux affaires d'État de leur pays, dans les circonstances les plus critiques, et Viglius, qui avait été marié à Bruxelles, avec la fille de Nicolas Damant, le chancelier de Brabant, finit aussi sa carrière dans les ordres sacrés, après la mort de sa femme ; enfin, de même que l'évêque de Tournai, le prévôt mitré de Saint-Bavon avait été compté avec orgueil au nombre des élèves de l'Université de Louvain.

Pierre Peckius, de Zierikzee en Zélande, devint le collègue de son maître dans l'enseignement du droit. Il professa avec distinction pendant environ quatre ans et devint conseiller de Brabant en 1586, après avoir donné, dans différents traités de jurisprudence qu'il publia, des preuves multipliées de son savoir. Outre des commentaires sur divers titres des Pandectes et du code, relatifs à la loi Rhodienne et à d'autres matières maritimes, que Vinnius illustra de ses savantes notes, plus d'un siècle après, il écrivit sur des matières pratiques ayant trait à notre jurisprudence coutumière, et traita, entre autres, de la matière des *saisies*, des *amortissements* et des *tes-*

11..

taments des gens mariés. On a conservé le souvenir d'une anecdote singulière à l'occasion de ce dernier ouvrage du jurisconsulte, et qui est bien propre à faire voir que l'homme le plus capable de donner d'excellents conseils sur les affaires d'autrui, est sujet à l'erreur dans l'appréciation et le règlement de ses affaires personnelles : le testament que laissa le savant Peckius ayant fait, après sa mort, l'objet d'un procès, fut annulé par le grand conseil pour les vices dont il était entaché; l'ouvrage ex-professo de son auteur, sur la matière, ne put aider à faire valider son propre acte, peut-être même que ce fut l'omission ou l'oubli des sages prescriptions du livre qui fit anéantir le testament. Ce fait personnel fut cependant incapable de rien faire perdre, dans les esprits, de la juste considération que méritèrent, dans leur temps, les œuvres remarquables du jurisconsulte. C'est encore d'après les savantes leçons du professeur Peckius, que le président Richardot publia plus tard ses notes sur les instituts de Justinien. Peckius laissa un fils qui ajouta à la splendeur de son nom, par les charges importantes dont il fut successivement revêtu dans la robe et la diplomatie, et par la dignité de chancelier du conseil de Brabant.

De la même école sortirent deux autres hommes du plus grand mérite, et qui fondèrent, les premiers, la réputation naissante de la nouvelle université de Douai, ce furent Baudouin Vanderpiet, de Gand, dont le nom seul contribua à la première célébrité de cette université, ainsi qu'on le disait de son temps:

propter unum Vanderpietium floret Duacum, et Pierre Van der Aa, de Louvain, qui devint, après son professoral, conseiller de Brabant. Il existe de ce dernier un traité intéressant sur les créances privilégiées, qu'on trouve au tome XVIIIe de la collection *Tractatus tractatuum juris*.

Un autre nom qu'il ne faut pas passer sous silence, à l'occasion de l'installation de l'université de Douai, est celui de Boëtius Epo, qui y professa le droit canon, pendant trente-sept ans, jusqu'à sa mort. Après avoir étudié la théologie et le droit à Louvain, il parcourut les universités de France, rendit visite à Calvin, à Genève, et ne se tint pas à l'abri de la contagion de la réforme, dont il ne tarda pas cependant à répudier les doctrines nouvelles. S'étant livré à l'étude de l'histoire ecclésiastique, il reçut le double grade de docteur en droit, à Toulouse, sous Bérenger, en 1560. C'est alors qu'il revint à Louvain d'où il fut promu à Douai; il y prononça l'éloge funèbre de Philippe II, au nom de cette université, et laissa un nombre considérable de commentaires et de traités divers sur des matières de droit canon et de droit civil, parmi quelques œuvres littéraires remarquables, au nombre desquelles on distingue *Ses antiquités ecclésiastiques* et la *Vie de saint Ive*, *patron des étudiants en droit*. Pierre Gilken, de Ruremonde, qui avait d'abord étudié à Louvain, devint auditeur de Boëtius Epo, à Douai, d'où il passa aux universités d'Italie, à Padoue et à Bologne. De retour à Louvain il y prit le grade de docteur, et alla occu-

per à Wurtzbourg la chaire de droit civil, où il enseigna d'après la nouvelle méthode, pendant plusieurs années, les Pandectes et le code, et publia des commentaires estimés sur plusieurs parties du droit civil.

Si les immenses succès que nous venons de signaler dès l'origine de l'enseignement de Mudée, et dont l'Université de Louvain sut maintenir, dans la suite, l'éclatante réputation, par le grand nombre de jurisconsultes éminents qu'elle ne cessa de produire et dont le mérite incontestable, toujours croissant, a contribué à porter la science pratique du droit, dans nos anciennes provinces des Pays-Bas, au plus haut degré d'élévation où elle ait jamais pu atteindre dans aucune autre contrée de l'Europe; quel éloge assez digne de lui, pourrait-on faire de Mudée, dont le génie fut l'origine et la source féconde de tant de gloire pour notre pays dans la carrière de la jurisprudence? Sa méthode et ses résultats sont bien faits, disons-le hautement, aujourd'hui que l'étude théorique du droit dans ses sources élevées en est venue à sa pente de déclin manifeste, en France comme en Belgique, où les jurisconsultes nouveaux se sont laissé devancer par l'Allemagne, pour donner encore la mesure de l'injustice du décri de l'ancienne méthode dialectique péripatéticienne. Il est certain que Mudée n'en connut point d'autre, et elle lui a cependant suffi pour consolider la prodigieuse supériorité de son école. Nos différents systèmes modernes de philosophie ont pu, à la vérité, dégager l'esprit de l'homme de beaucoup d'entraves qui le contenaient autrefois,

pendant l'ère de cette méthode scolastique ; mais n'aurait-il pas fallu se demander si cette contrainte même à s'assujettir dans de certaines limites de convention n'est pas nécessaire et salutaire au meilleur développement général de l'intelligence humaine ? Aristote incompris pouvait conduire au ridicule et à l'absurde, c'est le sort des meilleures doctrines et des dogmes les plus respectables ; mais entendue comme elle devait savoir se manifester à son élève Alexandre, et comme nous ne pouvons peut-être plus la comprendre dans ses mystérieuses formules, sa méthode n'aurait-elle pas dû résister à d'aveugles mépris dans l'impuissante postérité ? Aulugelle nous a légué sur le philosophe de Stagyre un bien sérieux sujet de méditation, quand il rapporte la réponse que fit celui-ci à Alexandre, déjà vainqueur de Darius, et qui le blâmait d'avoir publié ses *Acromatiques*, qu'il n'avait dû écrire que pour l'instruction personnelle du fils de Philippe : « Ne redoutez rien, dit-il à son royal disciple, d'une rivalité quelconque ; publiés ou non je défie qui que ce soit de les comprendre, s'il ne m'a pas entendu les expliquer. »

La carrière du professorat de Mudée ne fut malheureusement pas aussi longue à Louvain, que le fut celle de Cujas dans les principales universités de France ; mais les seize années, qu'il y consacra jusqu'à sa mort, furent l'aurore d'une ère de splendeur pour l'école de droit de la première Université de nos provinces, dont l'éclat ne devait se ternir qu'au bout de deux siècles de succès progressifs. C'est en lui que

doit se résumer, pendant cette longue période, l'histoire entière de la grande époque de l'enseignement de la jurisprudence dans cette école; c'est à son nom qu'il faut rattacher, comme au fanal primitif qui ne cessa de l'éclairer de sa lumière, tout ce qui fut fait dans notre pays, de bon, de grand et d'utile dans la carrière du droit. Un autre que lui eût pu prendre peut-être la même initiative, puisque le signal de la rénovation avait été déjà donné en France, dans les écoles de Bourges et de Valence, et que nous avons vu Viglius aller lui-même au devant d'Alciat; mais nul n'avait du moins entrepris de le devancer dans une tentative, qu'il peut nous paraître aujourd'hui bien moins difficile d'avoir accomplie, qu'elle ne le fut réellement alors.

Engelbert de Leeuw (Leoninus), de la Gueldre, succéda à la chaire de Mudée, et continua d'y professer avec la même distinction; deux des principaux ouvrages de jurisprudence qu'il a laissés, dénotent qu'il était un profond jurisconsulte, c'est une centurie de *consilia* et ses livres *emendationum*. C'était en outre un grand politique, et il prit une part très-active aux malheureuses affaires publiques de cette époque, dont il crut pouvoir arrêter les tendances funestes, à l'aide de sa modération et de son esprit conciliateur; mais les événements renversèrent bientôt ses combinaisons; ce n'est pas ici le lieu d'insister davantage sur l'appréciation de leur mérite ou de leur opportunité.

Depuis que Charles-Quint et ses successeurs, ainsi

que d'autres princes voisins à leur exemple; surent honorer le professorat et la science du droit, comme il l'avait fait d'abord dans la personne de Mudée, en donnant accès dans ses conseils à tous les hommes distingués qui s'illustrèrent dans la chaire, ainsi qu'à ceux qui marquèrent au premier rang dans leur école, l'instruction supérieure fut reconnue un besoin indispensable pour la noblesse même qui voulait concourir à partager les grandes charges de l'État. C'est alors qu'on vit les familles patriciennes de nos anciennes villes de communes s'empresser d'envoyer dans la lice de l'école ceux de leurs enfants qu'elles destinaient à perpétuer utilement l'éclat de leur nom, jusque dans les fonctions de nos magistratures municipales, d'où ils se disposaient à aspirer ensuite aux plus hautes dignités; on en peut voir encore la preuve dans les listes des bourgmestres et échevins qui se trouvent en tête de presque toutes les coutumes de nos grandes villes, dans nos recueils généraux des coutumes du pays. C'est sous cette influence protectrice qu'on vit paraître avec distinction, dans l'étude de la jurisprudence, les Érasme de Surlet de Chokier, de Liége, les Christophe Vanheurne, de Bemeghem, en Flandre, qu'on rencontre sur les bancs de l'école de Louvain, les baron de Jauche et les seigneurs de Wideu, de la famille des Coutereau, et plus tard les comte Charles de Mansfeld, les de Méan, les Paul Christynen, savant commentateur de la coutume de Malines, les frères Van Uffel, avocats célèbres à Bruxelles et à Anvers, François de

Craneveld, et tant d'autres après eux, dont il serait impossible de compléter l'énumération, et cela sans plus de crainte de déroger à leur noblesse par l'étude et l'exercice de la jurisprudence, que n'en avait eu auparavant ce François Vanderdilft, d'Anvers, qui s'honorait à la fois du titre de jurisconsulte et de chevalier de la Toison d'or, devenu fameux par ses ambassades au service de son souverain, le plus noble des hommes instruits, en même temps que le plus docte des nobles de son siècle.

Il n'en avait pas été ainsi dans le siècle antérieur à celui de Mudée; c'est avec grand'peine qu'on pouvait rencontrer alors, chez nous, en fait de légistes pratiques, autre chose que quelque clerc, qualifié de bachelier ès lois et licencié en décret. La ville de Bruxelles, par exemple, n'avait encore pour avocat pensionnaire, en 1434, qu'un licencié de ce genre, dans la personne de son Pierre à Thimo (Vanderheyden), qu'on voit stipuler dans son acte d'engagement avec le magistrat municipal, qu'il ne serait dispensé d'occuper ou d'intervenir que dans les causes où il ne s'agirait pas de peine de mort ou dans celles qui devraient se traiter en wallon, s'engageant, au surplus, bien expressément, à ne prêter son ministère à aucune autre personne qu'au magistrat, et ce moyennant deux cents florins du Rhin de traitement par année. Il occupa ce poste pendant près de quarante ans. La base des connaissances juridiques de ce praticien était, ainsi qu'on le voit, la jurisprudence canonique et une teinture superficielle de la

loi civile; c'est avec ces éléments de science qu'il devait aviser, à la demande du magistrat, sur les questions en litige qui offraient quelque difficulté : les coutumes, à cette époque, n'étaient pas encore rédigées en corps de lois, comme nous les avons eues depuis le seizième siècle seulement; leurs dispositions coordonnées ne furent, à cette dernière époque, que le résultat de l'exploration des registres échevinaux, d'où furent extraites, comme points de jurisprudence définitivement admise en certaines matières, les plus fréquentes décisions uniformes du magistrat, sur les questions analogues qui s'étaient présentées à son tribunal. La science la plus utile avait été, jusque-là, dans la mémoire la plus certaine des rétroactes dans les cas identiques; et ce qui démontre, indépendamment de la diversité multipliée des statuts coutumiers, qu'on n'avait pas encore songé à prendre pour guides, dans le jugement des contestations, les règles fixes du droit civil, c'est que, dans le doute des précédents du magistrat, on recourait, comme au meilleur moyen de solution, à une enquête tourbière.

C'est dans cette priorité pratique, évidente, de la jurisprudence canonique, qui fut nécessitée et autorisée par l'ignorance du droit civil, et dans les usages coutumiers qui s'introduisirent sous son influence, qu'il faut chercher la principale de nos dérogations coutumières au droit romain; et un traité de ces dérogations tacites aux Pandectes et au code de Justinien, insensiblement opérées avant même qu'on eût pu acquérir

chez nous une connaissance assez étendue du corps de droit civil, un traité de ce genre, spécialement adapté aux provinces belgiques, n'est pas encore suffisamment rempli, dans son objet, par les ouvrages de Groenewegen et de Bugmon, qui n'ont écrit qu'après que les usages coutumiers étaient déjà fixés, après que les ordonnances ou les édits des souverains avaient déjà contribué à établir un droit nouveau, après que les conseils et cours de justice avaient déjà eu occasion de statuer sur l'absence de force obligatoire de telles ou telles lois du corps de droit civil, tombées en désuétude longtemps avant qu'on eût pu les connaître, et sous l'influence des dispositions mieux connues de la jurisprudence canonique.

C'est surtout dans le Brabant, le pays de Liége, la Flandre et le Hainaut que cette vérité est plus manifeste. Le pays de Liége, par la nature de sa constitution politique, a subi cette influence plus profondément et plus longtemps que le Brabant; le Hainaut est celle de nos provinces anciennes qui a continué de répudier tout le corps de droit romain, comme jurisprudence subsidiaire dans le silence des coutumes, quoique ses différentes chartes aient été pénétrées, presqu'à son insu, de l'esprit de la loi romaine dans beaucoup d'endroits, ainsi qu'avait déjà essayé de le démontrer feu M. l'avocat Raoux, dans une notice présentée, il y a quelques années, à l'académie de Bruxelles. Cette dernière singularité peut s'expliquer mieux par un examen attentif de la *somme rurale* de Boutillier, livre curieux qui fut rédigé au quatorzième siècle, et qui est peut-

être la clef la plus sûre pour l'intelligence de beaucoup de points des chartes coutumières obscures et compliquées du Hainaut : son auteur était de Mortaigne, entre Tournai et Saint-Amand, et fut le praticien le plus habile de son temps dans la province ; il devint conseiller au parlement de Paris. Non-seulement on y rencontre la détermination exacte et le mode d'exercice des différentes natures de droits personnels, qui ont leur dénomination particulière dans ces chartes, et qui furent propres à cette province, ainsi que les distinctions des nombreux droits réels et des différentes natures de biens qui y furent usitées et connues ; mais le titre seul du livre nous apprend qu'il contient, en effet, les usages compilés et la pratique coutumière du pays : *Laquelle somme*, y est-il dit, *donne la vraie intelligence de la noble pratique*, ALLÉGUANT LE DROIT CIVIL ET LES LOIS, *conséquemment plusieurs coutumes de plusieurs villes et pays, comme Artois, Tournai, Cysoing*, HAINAULT, *Levze, Saint-Amand, Mortaigne, Douai, Orchies, Tournesis et plusieurs autres.* Le même titre fait aussi mention de *Gand et de la Flandre*, et ce qui prouve qu'il en devait être ainsi, c'est qu'il existe d'anciennes traductions flamandes, en caractères gothiques, de la somme rurale, qui furent faites pour l'usage des praticiens de cette province ; on peut même constater dans le texte flamand des additions ou augmentations qui ne se trouvent pas dans le texte original.

L'ouvrage de Boutillier fut, en quelque façon, le répertoire général de droit coutumier pour les prati-

ciens de ces différentes villes et provinces, qui devait faire autorité dans un temps où les coutumes locales n'étaient pas encore écrites ; comme le faisaient en Vermandois et dans le Beauvoisis, les *Conseils* de Pierre Desfontaines et la *Pratique* de Beaumanoir, antérieurs à Boutillier de plus d'un siècle. La traduction flamande de la somme rurale fut l'ouvrage d'un ancien praticien du grand conseil de Malines.

Ces coutumes diverses, compilées par Boutillier, comprenaient donc, de son aveu, l'allégation *du droit civil et des lois*, ainsi que nous venons de le voir, et comme on peut, en effet, s'en convaincre dans plusieurs endroits de la somme ; allégation bien imparfaite, à la vérité, puisqu'elle se réduit le plus souvent à une citation, sans texte, d'une loi et de son titre au code, ou d'une authentique, comme au sujet de la matière des rapports et parçons, où l'on voit la citation C. L. VI *de collationibus. Auth. ex testam.*; comme au sujet de la succession d'une sœur ayant acquis héritage de main ferme, et où le partage en est réglé entre ses frères, où l'on voit ces mots : *en héritaiges, le droit de formorture des père et mère y doit être gardé, et ainsi le veut le droit écrit.* C. L. VI *de collationibus. Auth. quæ tertiæ.* Il est douteux que maître Jean Boutillier eût personnellement la moindre notion de ces textes, et qu'il les ait cités autrement que par relation traditionnelle, puisqu'il finit son livre qui commence : *In nomine Domini amen*, par l'énumération d'une centaine de brocards, en fort mauvais latin, et qu'il traduit en français, *d'après ce qu'il a*

ouï dire à ses seigneurs et maîtres, des règles de droit que les clers appèlent de regulis juris, dont la plupart ont le sens des maximes admises en cour ecclésiastique. Du reste, on n'y rencontre aucune citation des Pandectes.

Il ne peut donc pas y avoir de doute que, du temps de Boutillier, les lois du code de Justinien, pour le moins, ne fussent observées et invoquées en certains cas dans le Hainaut, outre les règles de jurisprudence canonique.

Les différentes collections de chartes qui se sont succédé dans cette province forment le corps de coutumes le plus étendu et le plus complet que l'on connaisse, sur toutes les matières de droit quelconques en usage dans ce pays. Il n'est donc pas étonnant que dans l'acte d'homologation des chartes de 1533, par Charles-Quint, il ne soit prescrit ni autorisé aucun recours subsidiaire au droit romain, ainsi que le contiennent cependant tous les autres actes de décrètement de nos coutumes; puisque cette même homologation maintient en vigueur, toutes les chartes antérieures qui avaieut suffi jusqu'alors à tous les besoins dans la province.

C'est cette continuité de chartes coutumières successives, se rattachant les unes aux autres avec la prétention de former un corps de droit complet, sans nécessité comprise de recourir désormais à d'autres sources, qui a rendu si difficiles et si inextricables l'intelligence et l'interprétation des coutumes de cette province; parce qu'elles ont dû nécessiter dans leurs

lacunes, toujours inévitables malgré leur étendue, le recours aux traditions orales de la pratique et aux doctrines de la jurisprudence des cours souveraines, jurisprudence dont les meilleurs recueils sont restés manuscrits, et dont une connaissance vulgaire devint par là même impossible. L'incertitude de ces traditions et la divergence fréquente de la doctrine des arrêts devenaient une nouvelle source d'embarras et de difficultés, pour les praticiens mêmes; leur ambiguité fut une des causes de cette manie de contestations et de procès qui caractérisa plus particulièrement les habitants de ce pays. La science du jurisconsulte y était un arcane, dans les mystères duquel il fallait être initié par de longues et obscures voies, dont les adeptes mêmes ne pouvaient jamais bien connaître la plus sûre. Il est impossible que dans un pareil dédale le meilleur praticien osât se flatter de connaître avec certitude le sens et l'application de la coutume; les meilleurs avocats s'y distinguaient par des opinions opposées, également plausibles, et la chance du procès devait devenir, dans cet état de choses, le moyen le plus ordinaire de solution de la question. Le plus grand vice de la jurisprudenee coutumière du Hainaut fut de n'avoir jamais pu être parfaitement connue d'une manière unanime; cependant, comme l'avait déjà dit Cicéron : *ignoratio legis magis est litigiosa quàm scientia.*

Il en fut dans le Hainaut, sous notre régime coutumier, où l'idée d'un droit fixe et précis était presque tout à fait inaccessible au vulgaire, à peu près comme

François Hottoman rapporte qu'il arriva en Hongrie, du temps de Mathias Corvin, par l'introduction subite du corps de droit romain qui y avait été inconnu jusqu'alors. A l'occasion du mariage de ce prince avec la fille du roi de Naples, plusieurs docteurs d'Italie qui vinrent à sa cour, à la suite de cette princesse, lui persuadèrent d'adopter et d'introduire dans ses Etats, les lois de Justinien dont ils lui vantèrent l'excellence. Il en advint que cette législation, tout à fait ignorée dans le pays et encore très-mal comprise partout ailleurs, nécessita l'arrivée de docteurs étrangers, pour en faire prétendûment l'interprétation, et en quelques années de temps ce royaume, où l'on avait vécu jusqu'alors fort paisiblement et sans procès, était devenu une arène de contestations et de chicanes : ce qui contraignit le bon roi de bannir docteurs et Pandectes, pour ramener la tranquillité d'autrefois.

Cette digression incidente, qui a trouvé ici son à-propos, n'est pas un hors-d'œuvre dans le cours de notre narration, puisqu'elle est propre à faire mieux apprécier encore, tout ce que nous a valu de bon et d'utile, dans la marche progressive et l'affermissement de la science du droit civil, notre école de rénovation au seizième siècle; avant laquelle nous n'avions, dans toutes nos provinces, qu'une jurisprudence incertaine, abandonnée à tout le vague des tâtonnements et d'une méthode conjecturale, comme en Brabant, ou faiblement éclairée par le livre de Boutillier, comme en Hainaut et dans la Flandre, auquel cette dernière eut l'avantage de joindre plus tard le fruit précieux des

expériences de l'un de ses praticiens les plus consommés et de ses premiers magistrats de renom, Wielant, le président de son conseil, qui écrivit en flamand une pratique judiciaire excellente et très-rationnellement conçue, de la plume duquel sortit encore un traité pratique sur les fiefs, en forme d'axiomes qui furent commentés plus tard par Declerck, avocat du conseil en Flandre; outre la pratique judiciaire de Josse Damhouder, de Bruges, enrichie de planches nombreuses qui reproduisent en action, d'une manière fort singulière, tous les actes de la procédure civile et criminelle dont il fait la description et l'analyse dans son texte.

C'est pendant le cours des deux siècles qui ont suivi la grande époque de Mudée, en Belgique, que sont sortis de son école, à Louvain, tous les hommes éminents qui ont perpétué et perfectionné sa méthode d'enseignement dans la chaire; c'est pendant cette brillante période, où la science de la jurisprudence civile fut portée à son apogée, et qui acheva de placer notre école et ses meilleurs jurisconsultes au niveau de la hauteur à laquelle on y parvint en France, dans le même temps que la Belgique fut illustrée par les auteurs de ses meilleurs traités de droit, et par les hommes les plus instruits de son barreau et de sa magistrature.

Elle n'a pas, il faut l'avouer, à montrer parmi ses trophées littéraires de jurisprudence, un monument aussi considérable, théoriquement aussi absolu que le commentaire de Jean Voet, sur les Pandectes, que

le traité des obligations de Pothier; elle n'a pas à se glorifier de ces travaux du génie dans le genre historique, comme en offrit la Hollande; comme continue d'en produire l'Allemagne, et qui resteront une boussole assurée pour les savants de tous les pays, dans les études abstraites et obscures de l'antiquité et du moyen âge du droit; mais elle s'est acquis le rang le plus élevé par ses ouvrages de jurisprudence civile pratique, vers laquelle seule se sont toujours vus irrésistiblement engagés tous les hommes éminents dans la carrière, dont les lumières acquises ne restèrent jamais stériles pour l'application aux affaires; parce que les fonctions de la magistrature et les succès actifs du barreau les réclamaient assez tôt et sous de trop brillants auspices, pour n'avoir pas le loisir de s'isoler dans les travaux, souvent glorieux, de la théorie, mais d'une utilité moins actuelle et moins profitable dans le cercle obligé des rapports sociaux.

C'est ce qui explique comment nos meilleurs ouvrages de droit ne furent que des livres de pratique judiciaire, tels que ceux des deux Kinschot, de Deckher, de Stockmans, de Dulaury, de Dufief, de Coloma, de Wynants, tous recueils d'arrêts, rédigés avec plus ou moins de précision, mais avec une profondeur de connaissances remarquable, en droit civil. Au-dessus d'eux tous vient s'élever d'une manière supérieure, et dans le même genre, l'œuvre gigantesque de Charles de Méan, pour le pays de Liége, le premier jurisconsulte de sa province et de son époque, dont les

observations judicieuses et profondes rappellent la manière de Cujas, dont l'exactitude d'analyse et la méthode de discussion sont jointes à la lucidité et à l'élégance d'une diction latine toujours correcte et pure. Dans ce genre de travaux, la Belgique s'est incontestablement placée à la hauteur des meilleurs écrivains étrangers.

Comme œuvre à la fois théorique et d'utilité pratique, nous avons un traité vraiment recommandable dans le *Jus novissimum* de Pierre Gudelin, d'Ath, professeur célèbre à l'Université de Louvain, où il mourut en 1619, et qui réunissait toutes les qualités du grand jurisconsulte : c'est une analyse exacte du dernier état de la jurisprudence civile, d'après les plus récentes constitutions impériales et les novelles qui furent en vigueur chez nous. Le cinquième livre de ce traité est consacré à l'exposition des principes du droit public, depuis la même époque. Il est suivi d'un commentaire méthodique sur les règles de droit, qui se fait encore lire entre le nombre infini de traités qui ont été écrits sur la même matière.

Aux noms que nous avons cités dans le cours de cette dissertation, il faut joindre celui de Diodore Tulden, qui professa aussi à Louvain, avec distinction, et qui avait été condisciple de Stockmans; ses commentaires, en cinq volumes, sur tout le corps de droit de Justinien, furent autrefois estimés. D'autres encore se firent connaître avantageusement, comme Antoine Pérez, qui nous vint d'Espagne, à la suite des archiducs Albert et Isabelle. On cite avec moins de

distinction et dans un ordre inférieur, quoiqu'encore relativement utiles, soit pour servir à l'éclaircissement de l'histoire de notre jurisprudence coutumière, soit comme interprètes de notre aucienne pratique judiciaire : Paul Christynen, annotateur de la coutume de Bruxelles ; Vandenhane, annotateur de la coutume de Gand, et auteur de la table générale comparative du coutumier de Flandre ; Knobbaert, auteur d'un traité historique inachevé sur les premières rubriques de la coutume de Gand ; Zypœus et Anselme, souvent contredits par Stockmans et Wynants; Deghewiet, Verloo et Loovens ; Hanewyck, annotateur de Stockmans ; De Heeswyck, auteur d'un recueil de controverses du barreau pour le pays de Liége, Delouvrex et Sohet. Mais tous ces noms, sauf celui de Tulden, ne rappellent déjà plus que bien faiblement la glorieuse école de Mudée et de ses continuateurs, dans l'enseignement de la doctrine théorique du droit civil.

NOTE SUR UN COMMENTAIRE DE MUDÉE SUR LE DROIT ROMAIN.

Parmi les précieux manuscrits recueillis par feu M. Van Hulthem et conservés aujourd'hui à la bibliothèque royale se trouvent plusieurs lettres inédites adressées à Viglius. Ces documents proviennent de la bibliothèque du savant évêque d'Anvers, Mgr. de Nelis. Il publia, pour faire suite à la collection de Hoynck Van Papendrecht, la correspondance de Joachim Hopperus avec Viglius (1); les circonstances de l'époque ne lui permirent point de faire imprimer une foule d'autres lettres autographes qu'il avait réunies et qui renferment tant de renseignements intéressants sur l'histoire politique et littéraire du seizième siècle.

A la suite d'une copie des lettres inédites de Sonnius, que Mgr. de Nelis avait fait préparer, on lit un fragment d'un commentaire ou pour mieux dire d'une leçon de Gabriel Mudée : *Domini doctoris Gabrielis Mudei dictamen in titul. C. de Filio familias minore* (2). Dans le même recueil se trouve la lettre

(1) *Joachimi Hopperi, Frisii, epistolæ ad Viglium ab Aytta Zuichemum, sanctioris concilii præsidem*; Trajecti ad Rhenum 1802, in-4.

(2) Cod. lib. 2 tit. 23.

suivante de Langius à Viglius au sujet de ce commentaire :

« Salve plurimum Clarissime Præses.

» Memini quod cum dudum apud vos essem abeunti » injunxeris, ut dictamen domini Gabrielis Mudei su- » per aliquo titulo ad vos mitterem; quod cum a vobis » eo duntaxat fine postulari viderem, ut stylum ejus » modumque scribendi videre posses, putavi indif- » ferens fore quem tandem titulum, modo tamen ali- » quem ad vos mitterem, ideoque unum ex breviori- » bus titulis, quos ipse hic publice profitendo explicuit, » nempe titul. C. *de filio familias minore* per alium » scriptum ad te mitto; in reliquis enim titulis tam » *Institutorum* quam *Pandectarum* prolixior fuit, » quam ut parvo temporis spatio scribi possent. Atque » hoc pacto meam apud te fidem liberare volui.

» De interpretibus juris canonici, qui super Decreto » sua nobis scripta reliquerunt, ut respondeam, ro- » gari dominum officialem Driutium (1), herum meum, » num aliquos haberet celebres? qui respondit, præ- » ter archidiaconum et Egidium Bellemerum nullos » præterea se habere, et si quos haberet in biblio- » theca sua qui vobis usui esse possent, lubens ipse » vobis eos communicaret.

» Non patiar te, domine, gravioribus occupatum,

(1) Le docteur Michel Drieux, official de la cour spirituelle de l'évêque de Liége et doyen de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain, fonda le collége qui porte son nom. Voyez Valère André, *Fasti Acad.* p. 185 et 311.

» hisce legendis diutius detineri. Id solum cupio, ut
» qualem vobis opto, illam quoque vobis indulgeat
» Altissimus vitam et felicitatem. Et hoc quoque etiam
» atque etiam rogo, ut nostri memoriam non patiaris
» per profundam oblivionem obliterari.

» Lovanii ipso die Purificationis S. Mariæ 1557.

» Dominationis vestræ addictissimus,

» *Baptista Langius.* »

L'auteur de cette lettre nous parait être *Jean-Baptiste De Langhe* qui fut secrétaire du conseil privé. Il était particulièrement lié avec Viglius qui en parle dans une lettre à Hopperus, le 3 Novembre 1571 : *Langius secretarius superioribus diebus ex hac vita migravit, cujus animæ æternam quietem precor, deque ejus, uti amici familiarissimi amissione, multum certe dolui* (1). Son fils, Charles Langius, a été un des littérateurs les plus distingués du seizième siècle (2).

---

(1) Papendrecht, tom. I part. II, p. 653.

(2) Voyez le *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les manuscrits de Charles Langius, déposés à la bibliothèque des ducs de Bourgogne, par Ph. Bernard.*

NOTICE SUR M. FR. MATHIEU VAN CANNART D'HAMALE, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Le dernier sous-régent ou *lecteur* du collége du pape Adrien VI, avant la dispersion de l'Université, vient de mourir à Anvers. Un journal de cette ville a consacré à sa mémoire les lignes suivantes :

« Aujourd'hui (23 Nov. 1843) ont eu lieu à l'église paroissiale de St.-André, à onze heures du matin, les funérailles de M. Van Cannart d'Hamale, prêtre et licencié en théologie de l'Université de Louvain (1), ancien membre de la commission d'inspection des écoles primaires d'Anvers, décédé le 20 de ce mois à l'âge avancé de 82 ans 2 mois. Rarement on a vu un convoi funèbre suivi d'un si grand nombre d'amis. Parmi la foule on remarquait les premières autorités et notabilités de la ville, ainsi que les membres de la direction de la société flamande *Olyftak*, dont le défunt, très-bon littérateur dans cet idiome, était

(1) M. Van Cannart étudia la philosophie au collége du Porc, et la théologie au collége du pape Adrien VI. Il prit le grade de licencié le 29 Mars 1794. La faculté de Théologie était disposée à lui conférer un jour les honneurs du doctorat.



membre. En voyant défiler ce long cortége, on a dû se convaincre que ce vénérable vieillard, modèle des vertus évangéliques, dont pendant 60 ans Anvers a pu admirer le port majestueux et l'air de santé qui semblait défier le temps, jouissait à un haut degré de l'estime générale de ses concitoyens, puisque les plus distingués d'entre eux se sont empressés aujourd'hui de venir payer un dernier hommage à sa mémoire, qui sera longtemps chère à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. »

DOCUMENTS RELATIFS A UN PROJET, PROPOSÉ A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PAR L'ENTREMISE DE VIGLIUS EN 1558, POUR LA RÉDACTION D'UN COURS DE THÉOLOGIE QUI AURAIT REMPLACÉ CELUI DE PIERRE LOMBARD.

L'archiprêtre Hoynck Van Papendrecht a publié dans ses *Analecta belgica*, *tom. II*, *part. I*, *p.* 410, un document adressé par Viglius au docteur Ruard Tapper au sujet du cours de Théologie de Pierre Lombard qui a longtemps joui de la plus grande vogue dans les écoles. Ce document, que l'éditeur des *Analecta belgica* a trouvé parmi les papiers de Viglius et qui ne porte aucune date, se trouve avec deux autres pièces dans un ancien registre de la faculté de théologie. Nous pensons que la publication de ces trois pièces réunies, ne sera pas sans intérêt pour ceux qui aiment à connaître l'état des études théologiques au milieu du seizième siècle. Il y a ici un fait à constater, c'est que les docteurs de Louvain comprenaient fort bien l'intérêt des bonnes études, et que les catholiques en sentaient bien mieux la nécessité que les prétendus reformateurs qui déclamaient contre la méthode scolastique.

I

Lettre du roi Philippe II à la faculté de Théologie.

Per Regem. Venerabiles, Devoti ac syncere Dilecti. Suggestum est nobis consilium a viro quodam pio et erudito, quod hisce litteris junctum est. Id autem cum videretur non parum posse conducere ad promovenda studia sacræ theologiæ et catholicam fidem defendendam, dignum judicavimus quod vobis quoque communicaretur, quo id diligenter expendenter inter vos discutiatis qua ratione commodissime ipsum effectui mandari possit. Cum autem ea sit omnium de vobis opinio, ut nulli id videantur felicius posse exequi, rogamus ac mandamus vobis obnixe, ut animum ad id opus adjicere velitis, et ob publicam utilitatem ac zelum, quem semper erga religionem catholicam exhibuistis, non gravemini hunc suscipere laborem, et rei, quæ vobis immortalem paritura sit laudem, manum admoliri. Ne autem nimis lente id opus procedat, videtur nobis convenire, ut inter vos operam eam partiamini. Proinde vos rogatos velimus, ut institutum tam pium tantopereque ecclesiæ profuturum alacribus animis suscipiatis, et ad felicem finem perducatis. Venerabiles, Devoti ac syncere Dilecti, Deus opt. max. Vos servet incolumes.

Datum Bruxellæ die 15 mensis Martii anno 1557. — Subsignatum : Philippus. — *D. Overloope.* — Superscriptio autem erat hæc : Venerabilibus, Devotis

ac syncere nobis Dilectis, Decano et cæteris doctoribus ac Magistris Facultatis Theologiæ in Universitate nostra Lovaniensi.

II.

Avis annexé à la lettre précédente.

Habito nuper sermone cum quibusdam Catholicæ Religionis viris studiosis, de libro *Lombardi* (1) quem Magistrum Sententiarum vocant, ac multis hinc inde perpensis, visum fuit, operæ pretium fore, et ad Religionis Catholicæ tum conservationem tum defensionem necessarium, ut pro *Lombardi* libro (qui Theologiæ corpus et summam continere censetur) aliud opus ejusdem planè argumenti conscriberetur, idemque approbatum in lucem prodiret. Cujus consilii rationes tibi communicandas putavi, ut si in eis fundamentum aliquod esse judicares cæteris ejusdem professionis, ac collegii Symmystis, easdem proponere earumque censuram exquirere posses.

Primum enim cur *Lombardus* huic sæculo, ac plerisque doctis non faciat satis, illud in causa esse

(1) Nemo ignorat, *Petrum Lombardum*, Episcopum Parisiensem, *Magistrum Sententiarum* dictum; aut simpliciter *Magistrum* appellari quod ob nobilitatem doctrinæ, et subtile ingenium, ac perspicuitatem eloquii (suo scilicet ævo) omnibus scholis theologicis, ipsique Sancto *Thomæ Aquinati* venerationi fuerit. Sed accidit illi, quod nobilissimis antiquioris seculi jurisconsultis, *Bartholo*, *Baldo*, *Alciato et Zasio* etc. qui non leguntur amplius. — *Note de Hoynck van Papendrecht.*



videtur, quòd multa ille interferat, quæ scholastici palam reprehendunt. Deinde quòd suæ serviens ætati omittat plurima, quæ nostris hominibus ac temporibus scitu non solum utilia, sed etiam necessaria jure videantur. Tractat pleraque tam prolixè, quàm subtiliter et spinosè, ut cùm de Trinitate philosophatur; unde solent non pauci Theològi, quum aut legunt aut disputant, integras hujus libri distinctiones, ut vocant, præterire, magnoque labore, alia quæ ad præsentem Ecclesiam magis faciant, substituere coguntur.

Adhæc quæ *Lombardus* Petrum citat testimonia, non per omnia congruunt cum ipsis fontibus, ut norunt docti, et ipsa docet locorum collatio. Jam quæ citat, hujusmodi sæpe sunt, ut lectori cordato, qui solidiora quærit, parum satisfaciant, idque in libro quarto, qui nunc maxime juvare debebat, frequenter usu venit. Hoc sæculum probatos, atque ipsa etiam antiquitate commendatos, autores requirit, præsertim ubi de rebus gravibus fidei ac religionis nostræ disceptatur. Constat autem ætate *Lombardi* plerosque Theologos, qui nunc extant Græcos et Latinos omnino latuisse, ac multo post *Lombardum* primùm e tenebris erutos, lucem accepisse. Quanti verò referret ex illis ipsis firmiora magisque opportuna, quàm quæ in *Lombardo* leguntur, argumenta proferri, et Sectariis opponi, unde scriptores ætatis nostræ, qui cum Hæreticis pugnant, longè profectò feliciùs quàm Theologi ætate Lombardi, tum ex Synodis, tum ex Patribus doctrinam, sensum atque consensum Ecclesiæ perpetuum astruunt.

Et post ætatem *Lombardi* Concilia celebrata sunt, in his multa definita, quæ liber Sententiarum non attingit, et tamen ad rem maxime faciunt. Ut cùm disputatur de justificatione, et iis quæ ad Sacramenta spectant, qualia certè priùs non tam apertè, certò, ac solidè intelligebantur. Itaque multi dolent, sic mutilum extare corpus hoc Theologiæ, in quo desiderare non pauca cogaris, sive quæ sacra vetustas tradidit, sive quæ posterior Ecclesia mortuo *Lombardo* decrevit, et hæc ætas magis magisque discutit, ac requirit, ob natas tot tantasque dissensiones. Morbos ubique videmus, remedia opportuna desideramus, præsertim ut sacræ doctrinæ studium rectius instituatur.

Summa querelæ est, nonnulla in hoc *Lombardi* opere superesse, quæ citra dispendium omitti possint, ac fortasse debeant : rursus complura deesse, quæ, hoc quidem tempore, sint et Theologis et Ecclesiasticis viris cognitu utilissima.

Adhæc quæ ritè Magister docet, ex probatis Synodis et idoneis autoribus magis illustranda videri, illudque demum modis omnibus optandum esse, ut a doctis viris aliquid substituatur, in quo melius cohæreant omnia; quæ ad usum hujus ætatis perspicua methodo tradi et accommodari, quæ optima sunt, posse videantur. Nam ita fiet profectò, ut faciliore negotio, et majore cum fructu sincera Theologia passim doceatur atque discatur, nec solum in Scholis, sed etiam in omnibus Ecclesiis, ac præsertim in Germania nostra, constaret certa et expedita quædam

13

Sacræ doctrinæ summa, seu methodus, quam in tantis errorum ac opinionum tenebris docti simul et indocti tutò sequerentur.

III.

Réponse de la faculté de Théologie, adressée à Viglius.

Clarissime domine Præses.—Ante dies aliquot sunt ad nos missæ regiæ majestatis literæ, quibus nos adhortatur, ex pii cujusdam et eruditi viri consilio, ut animum adjiceremus opus aliquod conscribendi et in lucem emittendi pro Petri Lombardi libro, ejusdem cum illo argumenti, nempe quod summam rei theologicæ complectatur, sed plenius et absolutius; id quod ille consultor necessarium esse judicat ad religionis catholicæ tum conservationem, tum defensionem.

Sane ejusmodi opus, si ab aliquo conscriptum esset, collaudaremus et orbi de tanto beneficio præstito congratularemur, etiamsi non arbitremur hoc ad religionis stabilitionem necessarium, quandoquidem Petri Lombardi opus, aliquot jam sæculis magno theologorum consensu susceptum et multorum clarissimorum ingeniorum illustratum commentariis, sufficit hactenus, adjunctis præsertim tam recentium theologarum christianis institutionibus et catechismis quam veterum auctorum et conciliorum a paucis annis emendatius evulgatorum voluminibus. Sunt namque professoris publici partes citatorum testimoniorum veram et

genuinam (ut in fontibus habetur) lectionem indicare; quæque in suo, quem enarrat, auctore desunt, supplere ac redundantia transilire; adde etiam, si non per omnia veritatem assecutus sit auctor, corrigere, ob quæ tamen minime is auctor rejiciendus sit. Quis enim his incommodis caruit umquam? Erravit quippe in multis Cyprianus, celeberrimus apud omnes doctor; nec in omnibus consentiunt Ambrosius, Augustinus et Hieronimus, quorum veneranda est in ecclesia auctoritas, quæ nunc unius nunc alterius sequitur sententiam. Quin et divus Paulus testatur, Petrum in usu legalium non recte ambulasse ad veritatem evangelii, quem nihilominus pro summo ecclesiæ pastore Christique vicario tota agnoscit ecclesia.

Cuperemus tamen etiam illorum imbecillitati consultum esse, qui a scholastica theologia alieni simplicius quiddam et minus spinosum quærunt, idque per clariorem et absolutiorem summam rei theologicæ quam est liber Petri Lombardi. Cæterum ejusmodi opus per multos, partitis operis, perfici posse non putamus, cum unius libri unum corpus unumque spiritum esse oporteat sibi per omnia consonum. Multorum autem cum magna sit ingeniorum ac studiorum varietas, proinde a pluribus non est expectandus operis hujus facilis aut celer progressus. Sed requirit hoc opus quempiam virum qui consummatæ sit eruditionis, exactique judicii, cui et otium et vires ad diuturnum sustinendum laborem suppetunt, qualem profecto non est apud nos invenire in tanta magistrorum paucitate, quorum alios ætas aut valetudo gravat,

alios quotidianæ aut frequentes prælectiones, aliosque arduæ occupationes publicæ distinent. Si tamen ab alio aliquo hujusmodi opus collectum esset et conscriptum, non recusaremus nostram adhibere operam in eo perlegendo ac dijudicando, admonéndoque si quod animadversione dignum censeremus.

Deus opt. max. Dominationem Tuam diu servet incolumem. Lovanii die 15 Aprilis anno 1558. — Subscriptio : T. R. E. servitores addictissimi, Decanus et cæteri Magistri Facultatis S. Theologiæ Lovaniensis. — Superscriptio : Magnificio D. Præsidi secreti concilii regii D. Viglio Zuichemo.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

Pag.

Correspondance des ères anciennes, etc. v
Calendrier. VIII
Ephémérides de la révolution française, pour faire suite au tableau chronologique de l'Histoire moderne. XXXII
Chronique depuis le 1 Octobre 1842 jusqu'au 30 Septembre 1843. LXIII
Météorologie. Résumé des observations faites à Louvain, au collége des Prémontrés, par M. le professeur Crahay, pendant les onze premiers mois de 1843 et le dernier de 1842. XC

PREMIÈRE PARTIE.

Corps épiscopal de Belgique. 3
Circulaire de Nosseigneurs les cardinal archevêque et évêques de Belgique au clergé et aux fidèles de leurs diocèses. 4
Prière à la très-sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université. 11

Personnel de l'Université. 12
Colléges et établissements académiques. 21
Société littéraire de l'Université catholique de Louvain. 27
Rapport sur les travaux de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année 1842-43, *fait au nom de la commission directrice, dans la séance du* 29 *Octobre* 1843, *par M. Em. Nève.* 32
Société de Littérature flamande (*Tael- en Letterlievend Genootschap der katholyke Hoogeschool, onder de zinspreuk :* met Tyd en Vlyt.) 53
Verslag over den toestand des Genootschaps, gedurende het afgeloopen schooljaer 1842-43, *gedaen in zitting van* 22 *Octobre* 1843. 58
Liste des étudiants qui ont obtenu des grades académiques pendant l'année 1843. 70
Statistique, d'après l'ordre des facultés, des étudiants admis par les Jurys d'examen. 84
Statistique des grades obtenus par les étudiants devant les Jurys d'examen. 85
Tableau général des inscriptions faites pendant les années 1834-35 *à* 1842-43. 86
Tableau comparatif des inscriptions faites pendant les deux premiers mois des années académiques antérieures à 1843-44. 87
Inscriptions faites pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1843-44. 88
Nécrologe. 89

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général. 93
Titre I. — *De l'inscription et du recensement.* ib.
Titre II. — *Des autorités académiques.* 95
Titre III. — *De la Discipline académique en général.* 96
Titre IV. — *Des peines académiques.* 98
Titre V. — *Des moyens d'encouragement.* 99
Titre VI. — *De la distribution et des rétributions des cours.* 100
Titre VII. — *De la fréquentation des cours.* 106
Règlement pour le service extérieur de la bibliothèque. 109
Regulæ collegii Theologorum. 114
Collége des humanités, dit de la Haute-Colline. — *Extrait des dispositions réglementaires.* 120
Règlements spéciaux. 124

APPENDICE.

Notice sur Nicolas Cleynarts de Diest, son enseignement, ses œuvres et ses voyages. 129
Viglii Zwichemii præconium, oratio quam in solemni præmiorum distributione collegii lit. hum. Alticolensis, die octava mensis Augusti 1843, *habuit Josephus Vanlinthout, rhetorices alumnus.* 158
*Gabriel Mudée ou la rénovation de l'étude de la jurisprudence en Belgique au XVI*e *siècle.* 166

Note sur un commentaire de Mudée sur le droit romain. 208
Notice sur M. Fr. Mathieu Van Cannart d'Hamale, licencié en théologie de l'Université de Louvain. 211
Documents relatifs à un projet, proposé à la faculté de théologie par l'entremise de Viglius en 1558, pour la rédaction d'un cours de Théologie qui aurait remplacé celui de *Pierre Lombard.* 213

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Pag. 26 lin. 4, lisez : *Éléves internes*, J. B. Wauters et H. Ketelbant, docteurs en médecine.

